

RAPPORT ANNUEL 2018-2019 SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

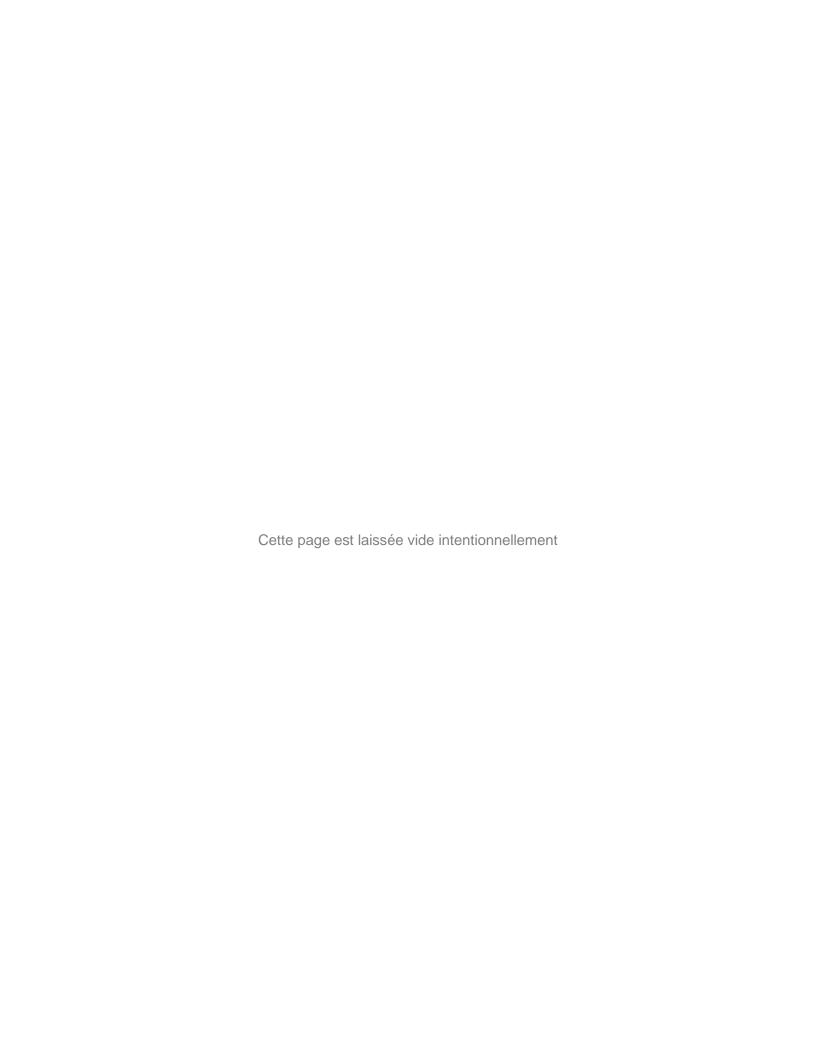


TABLE DES MATIÈRES

Message du president du conseil		
Message du président et chef de la direction	4	
Survol Marché du jeu de l'Ontario Bénéfices d'OLG pour la Province de l'Ontario	6 6 7	
Principales données financières	9	
La démarche d'OLG	11	
Régie Conseil d'administration Comité exécutif	17 18 24	
Rapport de gestion	30	
Responsabilité de la direction pour le rapport annuel	64	
Rapport des auditeurs indépendants	65	
États financiers consolidés	69	
Notes afférentes aux états financiers consolidés		

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Les résultats atteints par OLG en 2018-2019 affichent un juste équilibre entre la solidité continue de notre rendement financier et les progrès vers la réalisation de la vision d'OLG, qui consiste à développer du divertissement par le jeu de classe mondiale pour l'Ontario dont les retombées profiteront à la province et à ses collectivités.

Le conseil d'administration a eu le plaisir de superviser et de conseiller l'équipe de direction tout au long de l'année, alors qu'elle continuait d'atteindre les objectifs financiers, de faire progresser le plan de transformation et le plan d'affaires d'OLG et de favoriser le développement économique de l'Ontario. Nous avons assisté à une croissance de nos secteurs d'activité essentiels, avec des recettes provenant de la loterie et du jeu s'élevant à 8,3 milliards de dollars – soit 480 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent – y compris des recettes record pour la loterie et le jeu en établissement.

Nous avons presque terminé la modernisation du jeu en établissement et nous avons fait des progrès considérables dans la modernisation de la loterie, des produits Sports et du jeu en ligne en complétant les processus d'approvisionnement et en faisant appel à des fournisseurs de services pour notre plateforme de jeu, notre réseau de terminaux de loterie, le site Web d'OLG et des applications mobiles. Nous avons amélioré nos partenariats en concluant de nouvelles ententes dans les sports et le divertissement pour atteindre des segments sous-exploités du marché et nous avons poursuivi notre aventure vers une nouvelle structure organisationnelle tout en favorisant une culture axée sur les résultats.

En tant que conseil d'administration, nous encourageons OLG à porter son attention sur le jeu responsable, en particulier sur la prévention et l'atténuation des effets néfastes du jeu problématique, y compris en éduquant les joueurs, en favorisant des habitudes de jeu saines et en soutenant les joueurs qui ont un problème de jeu. À cette fin, nous sommes fiers du travail réalisé par OLG pour faire progresser son programme *Jouez sensé* et les reconnaissances internationales que le programme continue de recevoir nous encouragent.

Au cours de l'année dernière, six des membres du conseil nous ont quittés – Sunir Chandaria, John Craig, Mary Beth Currie, Urban Joseph, Frances Lankin et Joanne Lefebvre. J'aimerais remercier chacun d'eux pour la vaste expérience, les connaissances et l'expertise qu'ils ont partagées avec OLG. Leurs contributions importantes et durables ont aidé la Société à bien se positionner pour poursuivre sa réussite et nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs projets à venir. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Peter Deeb, notre plus récent ajout au conseil, dont l'arrivée en mai dernier permettra d'améliorer encore davantage le leadership déjà fort et dynamique de notre conseil.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier le président et chef de la direction, Stephen Rigby, et son équipe de direction pour leur leadership, de même que tous les employés d'OLG pour leurs contributions individuelles et collectives visant à faire progresser le travail important réalisé par OLG pour la Province.

Depuis 1975, OLG a fièrement versé plus de 52 milliards de dollars à la Province et à la population de l'Ontario. Nous nous engageons à bâtir sur cette base solide et, tout en continuant d'innover, à atteindre des niveaux de réussite toujours plus élevés pour l'Ontario.

George L. Cooke

Teorge Lloola

Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'exercice a été marqué par une solide performance financière et des progrès déterminés en fonction des priorités de la Société. OLG a dépassé ses cibles financières et a terminé d'importants processus d'approvisionnement pour ses activités liées au jeu en établissement, à la loterie et au jeu numérique.

À l'exercice 2018-2019, OLG a continué de transformer le paysage du jeu en établissement grâce à la transition des activités des regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du centre vers des fournisseurs de services en mai et juin 2018, respectivement. Alors que nous nous concentrons de plus en plus sur la gestion de nos rapports avec les fournisseurs de services, nous constatons les avantages que nous apporte cette transformation. Les recettes continuent de croître, de nouveaux emplois sont créés et de nouveaux investissements en immobilisations se font dans les collectivités partout en Ontario. La Société est en bonne position pour poursuivre sa croissance dans le cadre de son programme de modernisation du jeu en établissement.

La performance financière du secteur de la Loterie ne cesse de s'améliorer et de dépasser largement les objectifs budgétaires. La croissance de la Loterie demeure équilibrée dans toutes les catégories : les produits de Loto nationaux et régionaux, les produits INSTANT et les produits Sports ont tous affiché de meilleurs résultats par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait progresser des plans qui visent à offrir de nouveaux produits et de nouvelles expériences aux clients dans une économie numérique grandissante. Des éléments fondamentaux clés ont été mis en place pour réaliser et accélérer notre évolution numérique. De nouveaux fournisseurs de services se sont joints à nous pour lancer une plateforme de jeu intégrée, pour élaborer un nouveau site Web de jeu et des applications mobiles et pour remplacer et actualiser notre système aux points de vente au détail par un réseau à la fine pointe de la technologie et de nouveaux terminaux de loterie. Au cours de l'année à venir, nous prévoyons sélectionner un fournisseur de services pour acquérir une solution améliorée de paris sportifs qui sera appliquée aux canaux de vente au détail et numérique.

Même si ces projets de développement futur ont nécessité un travail colossal, ils ne nous ont pas empêchés de nous concentrer sur nos activités courantes pour atteindre nos cibles et remplir notre fonction principale. La croissance des recettes combinée à un engagement réaffirmé à gérer les coûts ont permis d'atteindre un profit net revenant à la Province de 2,47 milliards de dollars, soit 10 %, ou 225 millions de dollars, de plus que notre cible. OLG continuera à porter une grande attention à la gestion des dépenses, à améliorer l'efficacité et à mettre en œuvre des mesures de gestion des risques plus robustes à l'échelle de l'entreprise.

Les réalisations du dernier exercice sont attribuables à l'attention que nous accordons à nos clients en améliorant leur expérience et en nous efforçant de répondre à leurs nouvelles attentes. Afin que notre stratégie axée sur la clientèle puisse progresser, nous misons sur les données et l'analytique pour améliorer notre compréhension du marché. À mesure que nous devenons une société de plus en plus axée sur le rendement, nous définissons et nous mesurons nos progrès

en nous servant d'indicateurs de rendements clés qui s'harmonisent avec nos priorités stratégiques.

Un élément indispensable pour la Société et essentiel à notre réussite continue est l'engagement d'OLG à l'égard du jeu responsable et son programme *Jouez sensé* à l'avant-garde du secteur. En 2018, OLG a été sélectionnée parmi plus de 200 membres provenant de 80 pays pour recevoir le prix *Best Overall Responsible Gambling Program* attribué au meilleur programme global de jeu responsable par la World Lottery Association (« WLA »). Au moment de l'annonce, la WLA a souligné l'approche stratégique de *Jouez sensé* à l'égard du jeu responsable, son effort constant d'amélioration et son succès dans la mise en œuvre de programmes de formation solides et novateurs pour les détaillants et les employés.

Nous continuons de prospérer en tant que société dynamique dans deux importantes collectivités de l'Ontario. L'automne dernier, OLG a été nommée dans la liste prestigieuse des Meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto. Les entreprises de la région qui se méritent ce titre se classent souvent parmi les meilleures au pays en ce qui a trait aux pratiques exemplaires en milieu de travail. Puis, en janvier, OLG a reçu un prix Community First pour ses réalisations commerciales exceptionnelles à Sault Ste. Marie. OLG a été reconnue pour sa contribution au bien-être de la collectivité en s'approvisionnant de produits et de services locaux, en créant des emplois et en soutenant la collectivité par des activités de bienfaisance. Bien qu'il soit gratifiant de remporter des prix de cette nature, nous nous engageons à faire d'OLG une partenaire encore meilleure dans nos collectivités et un milieu de travail encore plus agréable pour nos précieux employés. Les importants accomplissements de 2018-2019 n'auraient pas été possibles sans le dévouement et l'engagement de nos employés. Il peut être difficile de trouver l'équilibre entre les besoins liés à nos affaires courantes tout en favorisant le changement organisationnel, mais nos employés se consacrent à nous aider à atteindre nos objectifs. Je les remercie de veiller continuellement à ce que le gouvernement de l'Ontario obtienne des rendements élevés et qu'un service exceptionnel soit offert à nos clients et à tous les Ontariens.

En tant que société, OLG est fière de tout ce qui a été accompli au cours du dernier exercice et nous sommes tous prêts pour relever de nouveaux défis et profiter des occasions à venir alors que nous continuons à bâtir un secteur du jeu solide qui profite à la population de l'Ontario.

Stephen Rigby

Président et chef de la direction

SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG, ou la Société) exploite et gère le jeu en établissement, le jeu numérique (par exemple le jeu en ligne à PlayOLG), la vente de jeux de loterie dans la province et la prestation du bingo et d'autres produits de jeu électronique aux centres de jeu de bienfaisance. OLG aide aussi à bâtir un secteur des courses de chevaux plus durable en Ontario.

OLG offre du divertissement par le jeu d'une manière efficace et socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

La vision d'OLG est de développer du divertissement par le jeu de classe mondiale pour l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les produits nets de ses activités sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario. Ces fonds ont été utilisés à l'exercice 2018-2019 par le gouvernement pour soutenir des services provinciaux prioritaires, y compris le fonctionnement des hôpitaux, la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique, le sport amateur et le financement d'organismes de bienfaisance locaux et provinciaux. Le programme Jeu de bienfaisance d'OLG, pour sa part, verse un financement direct aux associations participantes liées au jeu de bienfaisance.

MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario continue de développer un marché du jeu dynamique et florissant en Ontario qui offre à la fois des produits de jeu traditionnels et de nouvelles expériences de divertissement que veulent nos clients actuels et futurs.

Grâce à sa modernisation continue, le secteur du jeu en établissement d'OLG mise sur des partenariats avec le secteur privé pour développer ses jeux de style casino et élaborer de nouvelles expériences non liées au jeu. Pour ce qui est de la loterie et du jeu numérique, OLG poursuit ses efforts d'élargissement de la distribution tout en créant des expériences et des produits nouveaux et excitants en fonction de la demande des clients.

L'approche proactive et responsable d'OLG à l'égard de la croissance du marché du jeu de l'Ontario consiste avant tout à cerner de nouvelles occasions de divertissement par le jeu, à optimiser et à gérer leurs structures de prestation et à mettre en œuvre des stratégies pour atteindre les résultats souhaités. À cette approche vient s'ajouter une attention particulière à la culture et à la gestion des nouvelles relations avec nos fournisseurs de services de jeu en établissement. Depuis l'exercice 2014-2015, le marché du jeu de l'Ontario a enregistré un taux de croissance annuel composé de 4,9 %. Ce taux a dépassé le taux de croissance de la population de l'Ontario au cours de la même période, ce qui confirme qu'OLG est le choix qui s'impose parmi les nombreuses options de dépenses récréatives qui s'offrent aux adultes en Ontario.

BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO*

Depuis 1975, OLG a versé plus de 52 milliards de dollars à la Province et à la population de l'Ontario. Les versements annuels d'OLG à la Province ont contribué au soutien des principales priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. Outre les versements d'OLG à la Province, les produits tirés du jeu profitent également à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉES PAR OLG EN ONTARIO : 5,0 milliards de dollars Les activités d'OLG contribuent de bien des façons à l'économie. À l'exercice 2018-2019, les activités d'OLG et de ses fournisseurs de services de jeu en établissement ont généré des retombées économiques s'élevant à plus de 5,0 milliards de dollars en Ontario.

PROFIT NET REVENANT À LA PROVINCE**: 2.47 milliards de dollars

Ces fonds sont utilisés par le gouvernement de l'Ontario pour soutenir les priorités provinciales. Depuis le début de la modernisation d'OLG, ce montant a augmenté de plus de 30 %, passant de 1,88 milliard de dollars à l'exercice 2011-2012 à 2,47 milliards de dollars à l'exercice 2018-2019. Parmi les entreprises publiques, OLG est la plus importante source de produits non fiscaux pour la Province de l'Ontario.

SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO : 2,52 milliards de dollars

Outre le profit net revenant à la Province, OLG et ses fournisseurs de services de jeu en établissement ont fait des contributions supplémentaires, y compris :

- 992,8 millions de dollars pour l'emploi de 17 600 personnes à OLG, y compris aux casinos dans les complexes de villégiature qui lui appartiennent et aux établissements de jeu exploités par des fournisseurs de services de jeu en établissement partout en Ontario;
- 304,4 millions de dollars en commissions versées aux détaillants de loterie de l'Ontario;
- **160,8 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les établissements de jeu et les centres de jeu de bienfaisance;
- 146,4 millions de dollars en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière);
- 920,0 millions de dollars en biens et services achetés auprès d'entreprises ontariennes pour soutenir les établissements de jeu traditionnels, y compris les casinos dans les complexes de villégiature partout dans la province.***

^{*} Exercice clos le 31 mars 2019 (du 1er avril 2018 au 31 mars 2019)

^{**} Le profit net revenant à la Province correspond à la somme que la Société retourne à la Province de l'Ontario après paiements aux partenaires et autres paiements.

^{***} Montant comprenant les renseignements sur les dépenses, telles que déclarées par les fournisseurs de services de jeu en établissement.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE : 64,4 millions de dollars

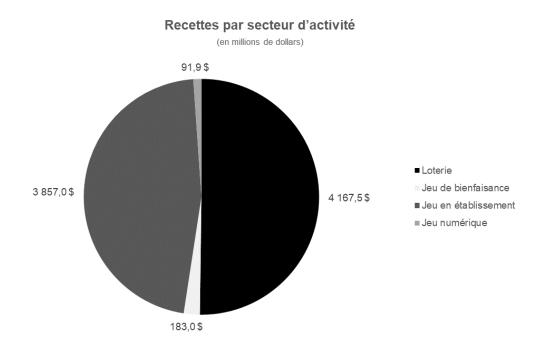
OLG continue d'investir dans des programmes qui soutiennent le jeu responsable et les organismes de bienfaisance. Ces investissements comprennent :

- 17,3 millions de dollars en versements d'OLG pour son programme de jeu responsable, y compris les Centres de ressources, l'éducation et la technologie, l'administration des programmes, la formation des employés et l'autoexclusion, notamment des coûts d'immobilisations pour des systèmes de reconnaissance faciale;
- **43,9 millions de dollars** en bénéfices du jeu de bienfaisance distribués aux organismes de bienfaisance locaux participants;
- 3,2 millions de dollars en participations aux festivals et événements d'entreprises et de loterie.

Les municipalités d'accueil profitent aussi directement des redevances liées à l'accueil d'un établissement de jeu, de revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Les activités d'OLG sont réparties dans quatre secteurs d'activité. À l'exercice 2018-2019, ces secteurs d'activité ont généré collectivement des recettes record de 8,3 milliards de dollars.

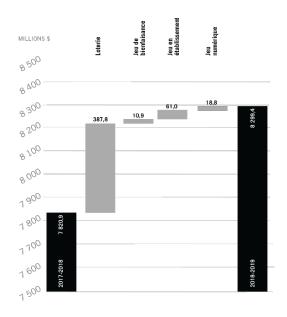


(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 mars	2018-2019	2017-2018*
Recettes		
Loterie	4 167,5	3 779,7
Jeu de bienfaisance	183,0	172,1
Jeu en établissement	3 857,0	3 796,0
Jeu numérique	91,9	73,1
Total des recettes d'OLG	8 299,4	7 820,9

Les recettes tirées des loteries et des jeux représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots de jeux de loterie et des gains nets des jeux de bienfaisance, des jeux numériques et des jeux en établissement avant déduction des redevances des fournisseurs de services. Elles ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu ni les produits tirés de baux.

^{*} À l'exercice 2018-2019, la Société a adopté IFRS 15 et IFRS 9 (voir la note 3 e) des Notes afférentes aux états financiers consolidés). Les chiffres correspondants ont été reclassés, le cas échéant, afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

VARIATION DES PRODUITS DE 2017-2018 À 2018-2019



Variation totale des recettes	478,5 \$
Jeu numérique	18,8 \$
Jeu en établissement	61,0\$
Jeu de bienfaisance	10,9\$
Loterie	387,8 \$
	Variation des recettes
	2018-2019 par rapport à 2017-2018

Loterie – OLG exploite 21 jeux Sports et de loterie sur terminal et offre 78 produits de loterie INSTANT par l'entremise d'environ 9 800 détaillants indépendants dans la province.

Jeu de bienfaisance – OLG exploite et gère 31 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. En plus du jeu sur papier traditionnel, ces établissements offrent différents jeux de bingo et de billets à languettes sous forme électronique.

Jeu en établissement – À la fin de l'exercice, OLG était responsable de l'exploitation et de la gestion du jeu dans trois casinos dans des complexes de villégiature* (Caesars Windsor, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort) et dans 23 salles de machines à sous et casinos exploités par un fournisseur de services.

Une entente d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating and Services Agreement » ou « COSA »), régit l'exploitation des établissements de jeu par chaque fournisseur de services. La part des profits d'OLG provenant des établissements de jeu exploités par un fournisseur de services est également définie dans chaque COSA. Conformément aux Normes internationales d'information financière, OLG comptabilise les produits provenant de ces établissements différemment des produits provenant des établissements qu'elle exploite directement. Les produits d'OLG provenant des établissements exploités par un fournisseur de services sont inscrits comme total des recettes tirées du jeu, moins des montants définis donnés qui comprennent principalement les frais fixes, les frais variables, qui sont calculés comme pourcentage du total des produits tirés du jeu, selon ce qui est défini dans la COSA, et les montants qui sont autorisés pour l'amélioration des immobilisations.

Jeu numérique – OLG exploite et gère le fonctionnement de PlayOLG, son site Web de jeu en ligne. Le site propose des jeux de machine à sous et des jeux sur table, ainsi que la vente de jeux de Loto sélectionnés** (LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et ENCORE).

*Casino Rama a adopté un nouveau modèle d'exploitation et de services conformément à une COSA en juillet 2018. Casino Niagara et Fallsview Casino Resort ont adopté un nouveau modèle d'exploitation et de services conformément à une COSA en juin 2019.

^{**} Les produits tirés de ces jeux de Loto sont inscrits sous le secteur d'activité Loterie.

LA DÉMARCHE D'OLG

La vision d'OLG consiste à développer du divertissement par le jeu de classe mondiale pour l'Ontario. Sa mission est de produire des revenus au bénéfice de la Province, de stimuler et d'améliorer le développement économique et de promouvoir des normes élevées en matière de jeu responsable, le tout dans les meilleurs intérêts de la Province de l'Ontario.

Quatre thèmes stratégiques ont été conçus en vue de réaliser la vision et la mission d'OLG. Ces thèmes définissent l'intérêt que porte OLG à l'égard des clients et orientent les priorités de la Société.

Quatre thèmes axés sur la clientèle de la stratégie d'OLG		
Thème	Description	
Croissance solide et responsable	Créer une valeur à long terme pour les clients, le marché du jeu en Ontario et la province de façon socialement responsable.	
Développement numérique	Veiller à ce que les nouveaux produits et les nouvelles expériences soient à la disposition des clients à l'endroit et au moment où ils le souhaitent.	
Connaissance des clients	Comprendre les besoins des clients et trouver de nouvelles occasions en ayant recours à des données et à l'analytique.	
Culture axée sur les résultats	Développer une organisation hautement fonctionnelle qui répond aux besoins des clients.	

Croissance solide et responsable

La transformation du jeu en établissement d'OLG s'est presque achevée à l'exercice 2018-2019. Les actifs et l'exploitation des établissements de jeu des regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du centre ont été transférés à des fournisseurs de services et OLG a annoncé le proposant retenu pour le regroupement de zones de jeu de Niagara.

Grâce à la modernisation d'OLG, les fournisseurs de services investissent d'importants capitaux du secteur privé, créent des emplois et produisent des retombées économiques pour la Province. Les premiers résultats comprennent :

- de nouveaux casinos construits et ouverts à Belleville et Peterborough;
- trois nouveaux établissements de jeu en construction à Chatham, North Bay et Pickering;
- la construction d'un nouveau centre de divertissement de 5 000 sièges à Niagara Falls, qui est presque terminée;
- l'amélioration et l'agrandissement des immobilisations à certains établissements de jeu, y compris l'ajout de jeux sur table en direct aux hippodromes de Flamboro, Hanover, Georgian, Mohawk, Rideau Carleton et Woodbine.

Même si le marché du jeu en établissement est en bonne position pour poursuivre sa croissance financière, OLG doit gérer proactivement ses rapports avec ses fournisseurs de services pour veiller à trouver et à concrétiser de nouvelles occasions et à ce que de nouveaux investissements dans les immobilisations soient déployés efficacement partout dans la province.

Outre les relations avec les fournisseurs de services de jeu en établissement, OLG continue d'établir et de renforcer plusieurs autres partenariats fructueux qui profitent aux collectivités de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario, le secteur des courses de chevaux et OLG ont collaboré pour conclure un accord de financement à long terme, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. Cet accord assure un financement stable pour les courses de chevaux et contribuera à ce que le secteur demeure dynamique pour les générations à venir. Il remplace les accords de paiement de transfert entre le gouvernement et les hippodromes de l'Ontario, qui étaient en vigueur du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019.

Le partenariat d'OLG avec le secteur du jeu de bienfaisance, par l'entremise du programme de revitalisation du jeu de bienfaisance, a permis de convertir 31 salles de bingo traditionnel en centres de jeu de bienfaisance électronique, qui ont contribué à recueillir 237 millions de dollars pour approximativement 1 900 organismes de bienfaisance locaux partout en Ontario depuis la création du programme en 2005. En 2018-2019, OLG et le secteur ont continué de faire des progrès dans l'élaboration d'un modèle d'affaires viable pour le programme qui permettra d'offrir une nouvelle gamme étendue de produits et d'expériences pour les clients tout en veillant à ce que les organismes de bienfaisance locaux aient toujours un moyen fiable et durable de recueillir des fonds.

Le jeu responsable demeure également essentiel aux activités d'OLG et à sa réussite à venir. C'est pourquoi OLG a lancé Jouez sensé en 2016. Le programme suit une approche radicalement différente à l'égard de l'éducation relative au jeu responsable et au soutien des joueurs en communiquant les bonnes informations et ressources aux bons joueurs au bon moment.

Jouez sensé a continué d'attirer l'attention dans le monde en 2018-2019. En novembre 2018, Jouez sensé a été reconnu comme le meilleur programme de jeu responsable au monde par la World Lottery Association. OLG avait déjà remporté ce titre en 2014 et elle est la seule société de loteries et de jeux au monde à l'avoir obtenu deux fois. Le site Web JouezSense.ca a par ailleurs été nommé meilleur site Web de 2018 par la North American Association of State and Provincial Lotteries.

Développement numérique

L'économie numérique en croissance et en évolution entraîne un changement rapide des attentes des clients. Pour demeurer concurrentielle, OLG s'efforce d'offrir des expériences supérieures et captivantes de divertissement par le jeu que les clients recherchent. Après avoir évalué les nouvelles tendances du divertissement par le jeu numérique, OLG a annoncé de nouveaux partenariats stratégiques pour faire progresser sa stratégie numérique et répondre aux attentes des clients à cet égard.

En septembre 2018, OLG a annoncé la sélection de Bede Gaming Canada Limited comme fournisseur de services de sa nouvelle plateforme numérique, qui servira de point central pour l'intégration des produits et canaux d'OLG. Cette plateforme permettra à OLG d'améliorer les produits offerts en ligne, d'ajouter de nouveaux jeux, de donner plus de choix aux clients et d'optimiser la réactivité des applications mobiles. Plus spécifiquement, cette plateforme flexible et évolutive servira de base à partir de laquelle OLG pourra offrir du divertissement par le jeu personnalisé au moyen d'un site Web et d'applications mobiles concurrentiels, une gamme de jeux numériques élargie, y compris des produits de loterie numériques, l'intégration des principales marques de divertissement et d'autres services à la clientèle comme le soutien aux joueurs en direct. Des options de jeu responsable de classe mondiale et des contrôles définis par les joueurs seront aussi intégrés à la plateforme.

Toujours en septembre, OLG a annoncé un partenariat avec IDEMIA Identity & Security France SAS pour remplacer et moderniser son réseau et ses terminaux de loterie. Les nouveaux terminaux permettront à OLG d'ajouter de nouveaux produits et d'offrir une meilleure expérience client aux points de vente, en plus de fournir des fonctions améliorées pour les détaillants.

Reconnaissant la popularité mondiale des paris sportifs et la demande en Ontario, OLG est à la recherche d'un fournisseur de services pour améliorer et étendre ses solutions numériques et de paris sportifs. Lorsque ces solutions seront déployées, OLG sera en mesure d'offrir une variété de nouveaux produits de loterie sportive aux points de vente, en ligne et sur ses applications mobiles. Le processus d'approvisionnement tire à sa fin et OLG espère annoncer le fournisseur de services retenu au plus tard à l'automne 2019.

La stratégie de développement numérique d'OLG est essentielle au maintien de la croissance de la clientèle, laquelle est indispensable à la viabilité à long terme et à la croissance à venir du marché du jeu pour la Province de l'Ontario.

Connaissance des clients

OLG améliore les façons dont elle interagit avec ses clients pour leur offrir les produits et les expériences qu'ils souhaitent.

Des investissements dans de nouvelles technologies permettront à OLG de mieux comprendre les besoins de sa clientèle dans l'ensemble des canaux de distributions. À l'exercice 2018-2019,

OLG a continué de renforcer ses capacités en analytique de données en déployant une plateforme d'analyse d'entreprise et en lançant des outils de production de rapports sophistiqués pour l'exploitation des données et des méthodes analytiques de pointe. Cela permettra à OLG de comprendre les besoins de ses clients et d'y répondre en offrant de nombreux produits dans les divers canaux.

Voici quelques exemples des nouveaux jeux et des améliorations aux produits existants élaborés en fonction de la demande des clients.

- Le nouveau jeu INSTANT à 10 \$ THE BIGGER SPIN, qui a été lancé le 1^{er} octobre 2018.
 Ce jeu offert aux points de vente s'inspire du succès du jeu THE BIG SPIN et donne une chance aux joueurs de vivre une expérience supplémentaire en faisant tourner la roue THE BIGGER SPIN pour gagner un lot garanti variant entre 500 000 \$ et 1 million de dollars.
- Les changements apportés à LOTTO MAX, entrés en vigueur en mai 2019, permettent aux joueurs de gagner des gros lots plus élevés grâce au montant maximal du gros lot, qui est passé de 60 à 70 millions de dollars. Les tirages se tiennent deux fois par semaine, ce qui fait augmenter les gros lots plus rapidement.
- Les améliorations apportées à l'appli Loterie OLG, qui offrent une meilleure expérience client en permettant aux joueurs de se connecter à leur compte Privilèges gagnants au moyen de leur appareil mobile et de recevoir des offres personnalisées, des coupons et des informations sur les concours.

OLG continuera de se concentrer sur le développement de son expertise en matière d'analytique et de connaissance des clients pour s'assurer de fournir des produits et des expériences qui répondent aux attentes en constante évolution de sa clientèle.

Culture axée sur les résultats

OLG continue de perfectionner sa culture axée sur les résultats pour aider à stimuler la croissance et l'innovation afin de faire progresser le marché du jeu en Ontario.

Pour ce faire, OLG élabore un nouveau modèle d'exploitation qui lui permet de travailler horizontalement dans l'ensemble de la Société pour ouvrir de nouvelles possibilités, améliorer la souplesse et optimiser les compétences et les dépenses dans l'ensemble de la Société. OLG poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau modèle d'exploitation pour s'assurer d'obtenir des résultats optimaux pour la Province.

Parallèlement, OLG soutient ses employés pour qu'ils s'épanouissent et réussissent dans cet environnement opérationnel en mutation. Étant donné que le travail des employés profite à la population et à la Province de l'Ontario, OLG souhaite que ses employés puissent être euxmêmes et veut les habiliter à utiliser leur imagination et leurs capacités. À cette fin, OLG établit une culture d'inclusion dans laquelle les différences des employés sont valorisées et célébrées.

En 2017, OLG a mis sur pied deux groupes de ressources pour les employés (« GRE ») : le réseau des femmes et le réseau de la fierté. Les GRE sont des groupes dirigés par des employés et chacun est défini par une identité commune, des caractéristiques et un ensemble d'intérêts. Ces groupes appuient une culture d'inclusion qui améliore la participation des employés et offre des perspectives et des expériences uniques. En 2018-2019, OLG a établi deux nouveaux GRE, le réseau de la santé mentale et le réseau de la diversité culturelle, pour poursuivre ses efforts visant à trouver des occasions d'intégrer la diversité et l'inclusion dans les programmes et les politiques clés.

OLG a également lancé cette année une stratégie quinquennale qui confirme son engagement à l'égard de la diversité et de l'inclusion en tant que priorité opérationnelle. La stratégie tient compte des politiques et des programmes officiels, des habitudes et des gestes quotidiens qui non seulement permettent une représentation de la diversité, mais contribuent également à la culture d'inclusion. Les efforts d'OLG en matière de diversité et d'inclusion ont été soulignés par Mediacorp Canada Inc. lorsqu'elle a nommé OLG l'un des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto pour 2019.

En avril 2018, OLG a lancé l'engagement Jouez sensé des employés, qui nécessite que les employés expriment leur engagement à l'égard des éléments fondamentaux de la « Responsabilité ». L'engagement Jouez sensé fait partie de la marque d'OLG; il s'agit d'une représentation visuelle s'adressant aux joueurs qui illustre la mesure dans laquelle OLG et ses employés prennent au sérieux le jeu responsable dans tous les secteurs d'activité.

Réalisation du mandat d'OLG

Les accomplissements d'OLG en 2018-2019 sont attribuables à l'attention qu'elle porte à la clientèle et s'harmonisent aux priorités décrites dans la lettre de mandat qu'elle a reçue du gouvernement de l'Ontario, y compris :

- établir des partenariats avec les fournisseurs de services pour améliorer l'expérience client dans les établissements de jeu traditionnel;
- investir dans la technologie numérique pour avoir de nouvelles façons d'interagir efficacement avec les clients;
- travailler en collaboration avec le gouvernement pour mettre au point l'accord de financement à long terme pour le secteur des courses de chevaux;
- travailler avec le secteur du jeu de bienfaisance sur la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'affaires:
- continuer de toujours améliorer les normes en matière de jeu responsable et de responsabilité sociale.

OLG continue de respecter les directives et les politiques concernant la rémunération et les dépenses et elle transmet au gouvernement les plans d'affaires et les rapports financiers exigés.

Depuis septembre 2009, OLG et d'autres importants organismes gouvernementaux de l'Ontario étaient tenus de présenter les dépenses de leurs administrateurs et membres de la haute direction au Bureau du commissaire à l'intégrité (« BCl ») pour qu'elles soient examinées. En 2018-2019, le BCl a noté qu'OLG avait entièrement respecté la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil et les exigences décrites dans la Loi de 2009 sur l'examen des dépenses du secteur public, et qu'elle n'était plus tenue de fournir des rapports trimestriels au BCl. OLG publie toujours ces rapports sur OLG.ca.

RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et, pendant l'exercice 2018-2019, a relevé du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration supervise la gestion générale des affaires de la Société en conformité avec ses objectifs, énoncés dans la Loi, ses règlements, le plan d'affaires approuvé et le protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministre des Finances. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies de la Société conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques d'entreprise;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner leur avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2018-2019 s'est établie à 357 000 \$.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2018-2019.

George L. Cooke, président

(7 décembre 2016 au 6 décembre 2019)

George Cooke est administrateur de sociétés et il est actuellement président du conseil d'administration d'OMERS Administration Corporation.

En 2012, M. Cooke a pris sa retraite après plus de 20 ans comme chef de la direction et administrateur de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada.

M. Cooke avait antérieurement occupé les postes suivants : président du conseil de CANATICS; administrateur, EL Financial Corporation; administrateur, Compagnie d'assurance Empire Vie; administrateur, Énergie atomique du Canada limitée; administrateur et président du conseil, Bureau d'assurance du Canada; administrateur et président du conseil, Property and Casualty Insurance Corporation; administrateur, Facility Association; administrateur, Toronto Rehabilitation Institute; et administrateur, Hydro One.

M. Cooke est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université Queen's.

Gail Beggs, administratrice

(17 mai 2013 au 19 novembre 2019)

Gail Beggs est une ancienne fonctionnaire qui compte plus de 30 ans d'expérience au sein de la fonction publique de l'Ontario, dont plus de neuf ans à titre de sous-ministre au ministère de l'Environnement, au ministère des Ressources naturelles, et, en parallèle, au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario.

Au cours de sa carrière au sein des services publics, M^{me} Beggs a aussi occupé les postes de présidente et chef de la direction ainsi que présidente du conseil de l'Agence ontarienne des eaux, une société de la Couronne de l'Ontario, et présidente du conseil de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme international.

Depuis sa retraite de la fonction publique de l'Ontario, M^{me} Beggs a mis à profit son expérience en direction et ses compétences en administration publique, en transformation organisationnelle et en prestation de programmes en siégeant aux conseils de plusieurs organismes sans but lucratif dans les secteurs de la réglementation, des milieux naturels, des services sociaux et des sciences.

Sunir Chandaria, administrateur

(5 mars 2015 au 4 mars 2019)

Sunir Chandaria est président de LePage's 2000, Inc., division de Conros Corporation, depuis 2009. LePage's est un chef de file de la distribution de fournitures de bureau aux gros détaillants des États-Unis et de l'Europe. M. Chandaria représente également Conros au sein d'un consortium d'entreprises multinationales qui explore les débouchés pour les technologies de l'information et des communications à Kigali, au Rwanda, notamment l'établissement d'un centre de données régional et l'investissement en infrastructure de TI.

M. Chandaria détient un baccalauréat ès arts (spécialisé) de St. Peter's College à l'Université d'Oxford.

John H. Craig, administrateur

(2 décembre 2015 au 1er décembre 2018)

John H. Craig est avocat principal à Cassels Brock & Blackwell LLP. Il pratique le droit des valeurs mobilières, principalement dans le secteur des ressources, depuis plus de 40 ans.

Pendant la même période, il a également été administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes, là aussi principalement dans le secteur des ressources. Il participe activement au secteur des courses de chevaux Standardbred à titre de propriétaire depuis plus de 30 ans.

Mary Beth Currie, administratrice

(20 novembre 2013 au 19 novembre 2018)

Mary Beth Currie a exercé le droit pendant plus de 25 ans. Elle a été associée de McCarthy Tétrault puis, plus récemment, de Bennett Jones LLP, où elle s'est spécialisée en droit du travail.

À Bennett Jones LLP, elle a codirigé la section des services d'emploi du cabinet et dispensé régulièrement des conseils sur le droit général du travail, les fusions et les acquisitions, les restructurations, l'impartition du personnel, la santé et la sécurité au travail, la rémunération des employés, les droits de la personne, les normes d'emploi, le respect de la vie privée, l'équité salariale et le congédiement injustifié.

Urban Joseph, administrateur

(11 décembre 2013 au 10 décembre 2018)

Urban Joseph a connu à la Banque Toronto Dominion (TD) une brillante carrière qui a commencé au Québec en 1952 et a atteint son apogée avec sa nomination au poste de vice-président du conseil en 1992.

Bien qu'il ait pris sa retraite de TD en 1996, M. Joseph demeure actif à titre d'administrateur de sociétés. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2001 pour sa contribution à la communauté autochtone et à la jeunesse canadienne.

Il est titulaire d'un diplôme d'associé en arts de l'Université de la Saskatchewan ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario.

Frances Lankin, administratrice

(20 novembre 2013 au 1^{er} mars 2019)

Frances Lankin est administratrice de sociétés. Elle a été présidente et directrice générale de United Way Toronto (de 2001 à 2010). En 2009, M^{me} Lankin a été nommée au Conseil privé de la Reine pour le Canada et a siégé cinq ans au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. En 2014, M^{me} Lankin a été nommée au Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux, dont le mandat était d'étudier et de déterminer des occasions de modernisation des entreprises gouvernementales.

M^{me} Lankin a siégé au conseil d'administration de Hydro One, de Metrolinx et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a été nommée Membre de l'Ordre du Canada en 2012 et, en avril 2016, elle a été nommée au Sénat du Canada.

Joanne Lefebvre, administratrice

(20 novembre 2013 au 19 novembre 2018)

Joanne Lefebvre est consultante en gestion. Elle a occupé le poste de présidente-directrice générale du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale (RGA) pendant 15 ans et, sous sa direction, le RGA est devenu la plus importante association bilingue et de langue française de gens d'affaires au Canada.

M^{me} Lefebvre est membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et membre des conseils d'administration de la Fondation pour la santé mentale de l'hôpital Le Royal d'Ottawa et du Club du Midi.

M^{me} Lefebvre est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa.

Lori O'Neill, administratrice

(12 février 2014 au 11 février 2020)

Lori O'Neill agit à titre de conseillère indépendante en matière de finances et de gouvernance auprès de plusieurs sociétés en pleine croissance. Elle siège aux conseils d'administration de Constellation Software Inc., de Hydro Ottawa Holding Inc., de Pythian Group Inc., de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et du collège Ashbury. M^{me} O'Neill détient les titres FCPA et FCA et compte plus de 24 années d'expérience dans un cabinet comptable à l'échelle mondiale.

Elle a auparavant siégé au conseil d'administration d'une société d'État fédérale, d'une société de technologie inscrite auprès de la SEC, de quelques sociétés technologiques privées et de Startup Canada et au comité exécutif de la Section d'Ottawa de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} O'Neill détient le titre IAS.A, le titre de comptable professionnelle agréée (CPA) aux États-Unis et un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton.

Shelly Rae, administratrice

(8 février 2018 au 7 février 2020)

Shelly Rae est chef des services-conseils en ressources humaines de People R Us. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur des ressources humaines.

M^{me} Rae a travaillé dans une vaste gamme de secteurs, y compris les services financiers, la fabrication, le commerce de détail, les biens de consommation emballés et le secteur public. Elle se spécialise dans la recherche de solutions viables aux problèmes de ressources humaines pour appuyer les dirigeants de petites et moyennes entreprises – dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et tactiques en matière de capital humain essentielles à la mission poursuivie.

Avant la création de People R Us, M^{me} Rae a occupé des postes de direction et de haute direction au sein de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada, de la communauté urbaine de Toronto et de Hallmark Cards.

Orlando M. Rosa, administrateur

(11 décembre 2013 au 10 décembre 2018 et 31 janvier 2019 au 30 janvier 2022)

Orlando Rosa a introduit la profondeur et la variété dans une pratique du droit axée principalement sur les litiges civils et commerciaux.

Il est associé directeur de Wishart Law Firm LLP à Sault Ste. Marie. Il traite une variété de litiges importants et complexes, notamment des causes de responsabilité ferroviaire, et des réclamations pour dommage à l'environnement, d'assurance, contractuelles, municipales et en responsabilité civile délictuelle pour divers clients.

M. Rosa a obtenu avec distinction son diplôme de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1981.

Darryl Rowe, administrateur

(8 février 2018 au 7 février 2020)

Darryl Rowe œuvre au sein du secteur des biens de consommation emballés au Canada depuis près de 30 ans. Au cours de cette période, il a eu l'occasion de travailler pour les entreprises multinationales Rothmans, Benson and Hedges (maintenant Phillip Morris International) et The Coca-Cola Company.

Plus récemment, M. Rowe a occupé le poste de président de la société privée McCain Foods (Canada) et celui de président de Boulangeries Weston Limitée.

Il a contribué de façon importante au secteur des biens de consommation emballés, ayant occupé les fonctions de président de Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC), président du Conseil des membres associés de la Fédération canadienne des épiciers indépendants et, plus récemment, président de l'Institut des céréales saines.

Steve Williams, administrateur

(27 mai 2015 au 26 mai 2019)

Steve Williams est un ancien chef du Territoire des Six Nations de la rivière Grand, la plus grande collectivité de Premières Nations du Canada. Il poursuit sa réussite en affaires à la présidence de Grand River Enterprises International, la plus importante entreprise productrice de tabac sous propriété de Premières Nations dans le monde.

M. Williams est membre du conseil d'administration de l'Ontario First Nations Limited Partnership.

M. Williams compte plus de 30 années de bénévolat auprès de conseils et de commissions nationaux et régionaux des Premières Nations, notamment d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif locaux dans sa communauté, le Territoire des Six Nations de la rivière Grand.

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques a pour principale fonction d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle en examinant et en surveillant les états financiers de la Société, ses contrôles internes de l'information financière, son programme d'immobilisations, son programme de gestion des risques d'entreprise et ses systèmes de conformité. De plus, le comité aide le conseil d'administration en examinant et en surveillant les questions financières de la Société. Il examine le cadre, les politiques et les procédures budgétaires, surveille l'élaboration du budget annuel et des projections et y contribue et examine les résultats financiers. Au 31 mars 2019, Lori O'Neill présidait ce comité.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil à élaborer et à surveiller les politiques et pratiques de régie. Il contribue au repérage des politiques à examiner et soumet des recommandations à l'examen du conseil afin de s'assurer que la Société applique les normes les plus rigoureuses en matière de régie d'entreprise. De plus, le comité aide le conseil d'administration et la Société à s'assurer qu'elle exerce ses activités de manière socialement responsable. Le comité examine et surveille des éléments comme le jeu responsable, l'intégrité des jeux et le service de restauration Smart Serve. Au 31 mars 2019, Gail Beggs présidait ce comité.

COMITÉ DES TALENTS, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des talents, de la culture et de la rémunération aide le conseil à s'assurer que la haute direction dispose des atouts organisationnels permettant la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société. De plus, le comité soumet à l'approbation du conseil d'administration des recommandations au sujet de la rémunération et des régimes d'avantages des membres de la haute direction. Au 31 mars 2019, Shelly Rae présidait ce comité.

COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les questions d'élaboration et d'examen des plans stratégiques de la Société et d'élaboration, d'examen et de mise en œuvre des technologies de l'information qui y sont associées et des importants plans et programmes de transformation opérationnelle visant l'atteinte de la mission, de la vision, de l'orientation stratégique, des objectifs et des buts de la Société. Au 31 mars 2019, Darryl Rowe présidait ce comité.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 mars 2019, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

Stephen Rigby

Prédisent et chef de la direction

Au cours des quatre dernières années, M. Rigby a dirigé OLG au moyen d'une transformation importante et réussie axée sur des partenariats public-privé stratégiques, la transformation numérique et la croissance du marché et des produits d'exploitation.

Stephen Rigby s'est joint à OLG en janvier 2015, après avoir mené une carrière de 35 ans au sein de la fonction publique fédérale, qui a culminé avec son mandat de quatre ans et demi à titre de conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre Stephen Harper.

Auparavant, M. Rigby a occupé plusieurs postes liés à la sécurité nationale au niveau de sousministre, y compris ceux de président de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de sous-ministre délégué des Affaires étrangères et de premier vice-président de l'ASFC. Plus tôt dans sa carrière, il a passé un certain nombre d'années à l'Agence du revenu du Canada à différents postes de direction, y compris ceux d'administrateur supérieur des affaires financières et de sous-commissaire à la Direction générale de la politique et de la planification.

M. Rigby détient un baccalauréat ès arts (spécialisé) en administration publique de l'Université Carleton.

Alexandra Aguzzi

Vice-présidente principale, Affaires de la Société

M^{me} Aguzzi assure la direction exécutive des communications stratégiques, de la gestion des partenaires, des relations avec le gouvernement, de la participation municipale, de la responsabilité sociale et de la commercialisation de l'entreprise.

Depuis son arrivée à OLG en 2007, M^{me} Aguzzi gère les relations d'OLG avec le gouvernement de l'Ontario. Elle a mis sur pied le service des Relations avec le gouvernement, qui dirige cette tâche. Son rôle s'est depuis élargi pour inclure les affaires publiques, les communications internes et externes, la gestion des enjeux, les relations avec les médias, les services en français, la responsabilité sociale et la commercialisation de l'entreprise.

Avant de se joindre à OLG, M^{me} Aguzzi a travaillé au gouvernement de l'Ontario pendant 17 ans, notamment au ministère des Finances. Elle a reçu le Prix Améthyste pour son soutien apporté aux négociations avec les Premières Nations de l'Ontario (2008). Elle a également exercé les fonctions de chef de cabinet auprès de deux sous-ministres et dirigé une équipe chargée de la supervision de la LCBO, de la CAJO et de la Commission des courses de l'Ontario.

Elle détient un baccalauréat ès arts (spécialisé) et une maîtrise en travail social de l'Université de Toronto.

Lisa Bell-Murray

Vice-présidente principale et dirigeante principale, Finances

M^{me} Bell-Murray est responsable de la gestion financière globale de la Société ainsi que de multiples fonctions internes, notamment la planification financière, les contrôles internes, l'approvisionnement, les installations et l'administration.

M^{me} Bell-Murray est une professionnelle des finances chevronnée comptant plus de 30 ans d'expérience dans le secteur public. Au service d'OLG depuis 1990, elle a occupé des postes à responsabilité croissante au cours de sa carrière à la Société. M^{me} Bell-Murray fait bénéficier des cadres supérieurs et d'autres partenaires commerciaux de son expérience en matière de gestion et leur fournit des conseils, influençant les décisions et les processus d'entreprise qui soutiennent un cadre de responsabilisation et la conformité à la législation réglementaire.

M^{me} Bell-Murray détient le titre de comptable professionnelle agréée (« CPA ») et de comptable en management accréditée (« CMA ») et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laurentienne. Elle participe activement à la vie de sa collectivité et siège au conseil d'administration de l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie. Elle a été membre du conseil de l'Université Algoma, du Group Health Centre et de la Société de la loterie interprovinciale.

Cal Bricker

Vice-président principal, Courses de chevaux

Travaillant en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et des partenaires du secteur des courses de chevaux, M. Bricker est responsable de la direction de l'intégration des courses de chevaux à la stratégie de jeu de la province en vue d'améliorer la viabilité du secteur et de lui assurer un avenir solide en Ontario.

- M. Bricker dirige une équipe chargée d'aider le secteur à s'autoadministrer et à renforcer son attrait.
- M. Bricker dispose d'une vaste expérience de 30 ans en matière d'interaction avec les partenaires municipaux, de conformité réglementaire et de communications. Il a été vice-président, Affaires gouvernementales et communications pour le Canada, de Waste Management de même que président et président du conseil de l'Ontario Waste Management Association. Il avait auparavant occupé divers postes de cadre supérieur à responsabilité croissante aux affaires publiques et relations gouvernementales auprès de la Brasserie Labatt et de la Brasserie Molson. Avant cela, il a été analyste principal, Politiques, au gouvernement de l'Ontario.
- M. Bricker détient un doctorat de l'Université de l'Alberta et un baccalauréat ès arts et une maîtrise de l'Université Wilfrid-Laurier. Il siège au conseil de gestion du zoo de Toronto et est administrateur de la Fondation pour le journalisme canadien.

Brian Gill

Vice-président principal et chef principal, Technologie

M. Gill supervise tous les aspects de la gestion de l'information commerciale d'OLG et de l'utilisation de la technologie afin d'assurer des interactions fiables entre OLG, le public, les partenaires commerciaux, le gouvernement, les fournisseurs de services externes et les autres intervenants externes.

Comptant plus de 15 ans d'expérience à des postes de cadre et de dirigeant principal de l'information, M. Gill a été le fer de lance des initiatives de changement qui ont transformé des organismes par la restructuration commerciale et technologique. Avant d'entrer au service d'OLG, M. Gill a exercé les fonctions de dirigeant principal de la technologie à la Société d'administration du Régime de retraite de la province de l'Ontario. Il a auparavant occupé les postes de chef des services de technologie mondiale de BlackBerry et de dirigeant principal de l'information de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs.

M. Gill détient un baccalauréat en sciences informatiques de l'Université de Waterloo.

Nancy Kennedy

Vice-présidente, Responsabilité sociale et conseillère stratégique principale au bureau du chef de la direction.

M^{me} Kennedy était chargée des programmes de jeu responsable, de commandites communautaires et de relations avec les municipalités de la Société. Avant de se joindre à OLG, M^{me} Kennedy a été sous-ministre au Secrétariat du Conseil du Trésor. Avant cela, elle a été la première présidente et chef de l'exploitation de la Société ontarienne du cannabis (OCS), poste qu'elle a accepté après avoir dirigé le dossier du cannabis en tant que sous-ministre associée au Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes du ministère des Finances.

M^{me} Kennedy possède 20 ans d'expérience de haut niveau en matière de politique publique et de réglementation. Elle a dirigé des projets d'envergure, notamment en collaboration avec OLG, l'OCS, la Régie des alcools de l'Ontario et Metrolinx. M^{me} Kennedy a également occupé des postes de haut niveau au Bureau du Conseil des ministres, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, au ministère des Transports et au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, où elle a dirigé des projets de politiques et des projets stratégiques de premier plan.

M^{me} Kennedy a été nommée Vice-présidente principale, Ressources humaines, le 13 mai 2019.

Malissa Lundgren

Vice-présidente principale, Risque et Audit

M^{me} Lundgren est responsable de la progression des programmes de gestion des risques, de continuité des activités et de l'audit interne d'OLG. Ses principales fonctions sont liées à la conception de stratégies et de cadres de travail en matière de risques à l'échelle de l'entreprise qui sont intégrés aux processus stratégiques et opérationnels existants. Ces stratégies et cadres de travail favorisent la progression d'une culture de prise de décisions souple et fondée sur les risques, et, au bout du compte, aident l'entreprise à atteindre ses buts et objectifs établis en vertu de la stratégie de modernisation de l'entreprise.

M^{me} Lundgren était auparavant à l'emploi de PwC, où elle dirigeait la pratique de Gestion du risque d'entreprise (« GRE ») et où elle a mis au point la méthode de gestion du risque axée sur le rendement de l'entreprise. Avant d'être nommée à ce poste, M^{me} Lundgren a occupé les postes de vice-présidente, Services et Expérience client, et de vice-présidente, Produits, pour Revolver Inc. sur une période de dix ans. Comptant 15 années d'expérience à titre de spécialiste de l'audit, de la gestion du risque et de la conformité, elle a aidé plus de 200 clients des secteurs privé et public à l'échelle mondiale, et leur a permis d'établir, de perfectionner et de peaufiner leurs programmes d'audit, de gestion du risque et de conformité.

M^{me} Lundgren est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's. Elle a obtenu les certifications de professionnelle en gestion de projets et de professionnelle en matière de gouvernance, de gestion du risque et de conformité.

Greg McKenzie

Vice-président directeur et dirigeant principal, Exploitation

Sous l'autorité du président et chef de la direction, M. McKenzie supervisait les activités opérationnelles de la Société et assurait l'intégrité de toutes les activités de jeu et de loterie. Entre autres fonctions, il contrôlait la planification stratégique du programme de jeu responsable d'OLG et était responsable de l'uniformité et de la conformité de la commercialisation d'entreprise d'OLG.

M. McKenzie a terminé un mandat de deux ans à la présidence de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), organisme de loterie national constitué de cinq sociétés de loterie provinciales du Canada.

M. McKenzie détient un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et le titre d'administrateur agréé.

M. McKenzie a quitté OLG le 12 avril 2019.

David Pridmore

Vice-président principal, Stratégie et Analyse d'entreprise

M. Pridmore se concentre sur l'attention accrue que porte l'entreprise à la souplesse, à l'innovation et aux partenariats. Il est directement responsable de l'application des données et de l'analytique dans l'ensemble de la Société, de l'élaboration des stratégies, de la planification stratégique et du maintien des efforts visant à créer de nouveaux partenariats stratégiques qui permettront de faire croître l'entreprise. Dans le cadre de ses fonctions, M. Pridmore s'assure qu'OLG est prête à atteindre les buts et les objectifs énoncés dans le plan stratégique de la Société.

Comptant plus de 15 années d'expérience, M. Pridmore est un gestionnaire accompli en finances et stratégie, doté d'une vaste expérience en élaboration de stratégies, évaluation financière et transactions commerciales. Il a auparavant occupé plusieurs postes à Shoppers Drug Mart / Pharmaprix et à OLG, où il a été responsable du développement des infrastructures, de la gestion des relations financières et de l'élaboration de la stratégie de modernisation du jeu en établissement.

M. Pridmore détient une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires de l'Université McMaster.

Larry Rourke

Vice-président principal, Ressources humaines

M. Rourke était responsable des fonctions stratégiques des ressources humaines et de la gestion des talents, de la gestion du changement et des communications avec les employés, qui contribuent toutes à la réalisation de l'objectif de la Société d'être l'un des meilleurs employeurs de l'Ontario et un chef de file mondial du divertissement par le jeu responsable destiné aux adultes.

M. Rourke a occupé des postes de cadre supérieur en leadership des ressources financières et humaines à la Banque canadienne impériale de commerce (« CIBC ») et à HSBC Services financiers.

M. Rourke détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Simon Fraser, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et un titre de professionnel en ressources humaines agréé de la Human Resources Professionals Association.

M. Rourke a quitté OLG le 10 mai 2019.

Lori Sullivan

Vice-présidente principale, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

Travaillant comme conseillère et conseillère juridique en étroite collaboration avec le conseil d'administration et le comité exécutif d'OLG, M^{me} Sullivan était chargée de toutes les questions de gouvernance, juridiques et de conformité liées au mandat provincial d'OLG, notamment son plan de modernisation.

Gestionnaire expérimentée en matière commerciale et juridique, M^{me} Sullivan possède une grande expérience en négociation, en gestion, en évaluation et en structuration de transactions complexes au nom d'entités publiques, privées et gouvernementales. Elle était auparavant associée au cabinet de Toronto de Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l., où elle a pratiqué pendant 14 ans.

M^{me} Sullivan détient un baccalauréat en droit de l'Université Western Ontario et un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada et de l'Association du Barreau canadien.

M^{me} Sullivan a été nommée dirigeante principale, Exploitation, le 12 avril 2019.

Wai-Ming Yu

Vice-présidente principale, Conception opérationnelle

M^{me} Yu est responsable d'établir et de faire croître la Société pour lui permettre d'améliorer l'expérience client. Dans le cadre de ses fonctions, M^{me} Yu dirige la mise en pratique de l'application de la stratégie en élaborant des expériences client intégrées au moyen de stratégies liées aux principales marques et de marketing et l'offre de produits concurrentiels qui seront déployés par le service de l'Exploitation. M^{me} Yu est chargée de la marque de la Société et de la capacité du marketing, de la stratégie numérique et de l'élaboration de nouveaux produits.

Comptant plus de 22 ans d'expérience, M^{me} Yu possède une grande expertise dans l'élaboration de stratégies, l'efficacité organisationnelle, la conception opérationnelle, la modernisation de la technologie et la transformation opérationnelle et numérique.

Au cours de sa carrière, M^{me} Yu a assumé plusieurs rôles de direction, ayant occupé les postes de directrice générale, Santé et services publics de l'Ontario, Accenture, de directrice générale, Pratique en matière de retraite, Accenture Canada, et de présidente de l'Association canadienne de la technologie de l'information de l'Ontario.

En 2012, M^{me} Yu a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Élizabeth II en reconnaissance de ses importantes contributions dans la technologie de l'information au Canada.

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Introduction et informations présentées

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Certains chiffres comparatifs contenus dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités ci-joints ont été reclassés, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice.

Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 24 juillet 2019.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces incertitudes comprennent, entre autres : la conjoncture, la demande des clients, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel, le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations des fournisseurs de services de jeu en établissement, la réaction du marché à l'égard des nouvelles installations de jeu et les changements aux politiques ou aux règlements établis par le gouvernement.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes actuelles de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG a utilisé plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes) représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots de jeux de loterie et des gains nets des jeux de bienfaisance, des jeux numériques et des jeux en établissement avant déduction des redevances des fournisseurs de services.

Le bénéfice net avant les paiements aux partenaires (en ce qui concerne le secteur Jeu de bienfaisance) correspond au bénéfice net avant déduction des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») est le dividende que verse la Société à la Province de l'Ontario. Le PNRP est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net.

Le gain net par client est calculé en divisant les recettes avant déduction des redevances des fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

Les charges des Services généraux en tant que pourcentage des recettes sont calculées en divisant les charges des Services généraux par les recettes.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

2. Résumé

OLG a réalisé un solide rendement financier à l'exercice 2018-2019 dans tous ses secteurs d'activité. Les cibles budgétaires ont été atteintes et les plans ont été suivis alors que les résultats financiers comparés à ceux de l'exercice précédent continuent d'afficher une croissance et une stabilité. De plus, OLG continue de faire d'importants progrès dans la mise en œuvre de sa nouvelle vision et de sa nouvelle stratégie dans l'ensemble des secteurs d'activité pour s'assurer de perpétuer sa croissance.

Éléments clés du rendement financier de l'exercice 2018-2019

- Les recettes tirées des loteries et des jeux ont atteint un nouveau sommet en dépassant les prévisions de 1,5 pour cent et les résultats de l'exercice précédent de 6,1 pour cent.
- Le profit net revenant à la Province a dépassé les prévisions de 10,1 pour cent et aurait dépassé les résultats du dernier exercice s'il avait été normalisé en tenant compte des événements non récurrents (vente des actifs des regroupements de zones de jeu).

- La forte croissance des recettes tirées de la loterie, supérieures aux prévisions et aux résultats du dernier exercice, est attribuable aux ventes record de LOTTO MAX découlant des niveaux de gros lots élevés et des stratégies de marketing connexes.
- L'augmentation des recettes à la plupart des établissements de jeu par rapport à l'exercice précédent s'explique par le lancement de nouveaux produits de jeu fondés sur la demande des clients et l'introduction de nouvelles installations non liées au jeu.
- Les recettes provenant du jeu numérique ont largement dépassé les prévisions et les résultats de l'exercice précédent par 30,3 pour cent et 25,8 pour cent, respectivement, grâce au lancement de nouveaux produits et à l'acquisition de nouveaux clients.
- OLG poursuit sa stratégie visant à remplacer sa plateforme de jeu numérique actuelle par une solution complète qui permettra d'élargir sa gamme de produits et d'améliorer l'expérience client.
- La mise au point du modèle d'affaires revu du jeu de bienfaisance pour assurer un soutien financier continu pour les organismes de bienfaisance participants.
- Les charges des Services généraux se sont chiffrées à 44,6 millions de dollars, en baisse de 17,1 pour cent comparativement à l'exercice précédent, grâce au maintien des efforts de gestion des dépenses.



Principales données financières de l'exercice 2018-2019

- Les recettes provenant de la loterie et du jeu atteignent un nouveau sommet, dépassant les résultats du dernier exercice et les prévisions du budget.
- Le PNRP a surpassé les prévisions du budget tout comme à l'exercice précédent.

Recettes

Les recettes pour l'exercice 2018-2019 ont dépassé les projections du budget et les résultats réels de l'exercice 2017-2018 en atteignant de nouveaux sommets dans tous les secteurs d'activité : Loterie, Jeu en établissement, Jeu numérique et Jeu de bienfaisance. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les recettes se sont établies à 8,30 milliards de dollars, soit 125,6 millions de dollars, ou 1,5 pour cent, de plus que les prévisions et 478,5 millions de dollars, ou 6,1 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2017-2018. L'augmentation des ventes de LOTTO MAX a stimulé la croissance des recettes du secteur Loterie grâce à un nombre plus élevé de gros lots de

50 millions de dollars ou plus. Le secteur Jeu en établissement a également contribué à cette croissance grâce au lancement réussi de jeux sur table à Casino Woodbine pour répondre à la demande des clients dans la région du Grand Toronto.

La Société considère les recettes comme une mesure du rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers. La façon de présenter les résultats financiers des secteurs Loterie et Jeu en établissement d'OLG a significativement changé à l'exercice 2018-2019, notamment avec l'adoption de nouvelles IFRS et la manière dont les produits tirés du jeu en établissement sont partagés avec les fournisseurs de services et les produits tirés de la loterie sont présentés. Les effets de la présentation comptable découlant de l'adoption de ces nouvelles normes sont expliqués en détail à la page 59.

Produits

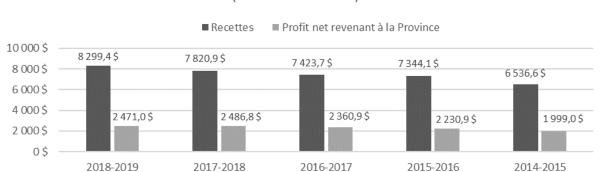
Les produits de l'exercice 2018-2019 (qui correspondent aux ventes de la loterie moins les lots des jeux de loterie, au gain net provenant du jeu de bienfaisance et du jeu numérique et au gain net du jeu en établissement après déduction des redevances aux fournisseurs de services) ont été supérieurs aux prévisions, mais inférieurs aux résultats de l'exercice 2017-2018. L'exercice 2018-2019 a été une année de transition pendant laquelle les établissements exploités principalement par OLG ont tous été transférés vers des fournisseurs de services conformément à un nouveau modèle d'exploitation, à l'exception des casinos de Niagara et de Caesars Windsor. Selon ce nouveau modèle d'exploitation, la majorité des charges qui étaient assumées par OLG sont maintenant assumées par les fournisseurs de services et les produits d'OLG correspondent au montant des recettes après déduction des redevances payées aux fournisseurs de services. Bien que les recettes continuent d'être présentées de la même manière, les changements apportés au modèle d'exploitation entraînent des produits affichant une baisse pour le présent exercice (établissements principalement exploités par un fournisseur de services) comparativement à l'exercice précédent (établissements principalement exploités par OLG). Après ces années de transition, lorsque la modernisation du jeu en établissement sera terminée et que tous les établissements de jeu seront régis par un modèle d'exploitation similaire, les produits seront présentés d'une même manière d'un exercice à l'autre à des fins de comparaison et d'analyse.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les produits se sont établis à 4,89 milliards de dollars, soit 54,4 millions de dollars, ou 1,1 pour cent, de plus que les prévisions en raison de l'augmentation des ventes de LOTTO MAX et du lancement de jeux sur table à Casino Woodbine, comme indiqué précédemment. Les produits pour l'exercice visé par le présent rapport ont été inférieurs de 569,4 millions de dollars, ou 10,4 pour cent, par rapport à l'exercice précédent pour les raisons décrites ci-dessus.

PNRP

Le PNRP pour l'exercice 2018-2019 s'est chiffré à 2,47 milliards de dollars, soit 226,3 millions de dollars, ou 10,1 pour cent, de plus que les prévisions, une hausse attribuable à la croissance des produits tirés de la loterie et à la transition réussie des établissements des regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du Centre vers des fournisseurs de services. Ces transitions ont fourni des gains ponctuels provenant de la vente d'actifs, qui se sont ajoutés au PNRP de l'exercice 2018-2019. De plus, les efforts soutenus de la Société visant à gérer les dépenses ont permis de réduire les dépenses discrétionnaires, les coûts liés au personnel et les dépenses de marketing et associées aux projets. Ces résultats favorables ont été contrebalancés par la fermeture temporaire de Caesars Windsor au début de l'exercice 2018-2019 en raison d'un conflit de travail.

Le PNRP pour l'exercice 2018-2019 a été de 15,8 millions de dollars, ou 0,6 pour cent, inférieur à celui de l'exercice précédent, principalement en raison des gains ponctuels plus importants réalisés avec la vente d'actifs relatifs à la transition des établissements des regroupements de zones de jeu vers des fournisseurs de services au dernier exercice. Une autre raison expliquant ce recul est le conflit de travail survenu à Caesars Windsor au cours de cette période. À l'exercice 2017-2018, OLG a vendu les actifs des regroupements de zones de jeu du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto à des fournisseurs de services, ce qui a produit des gains ponctuels de 102,9 millions de dollars. La transition des regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du Centre à l'exercice 2018-2019 a produit des gains ponctuels de 42,5 millions de dollars.



Résultats antérieurs des recettes et du profit net revenant à la Province de l'Ontario (millions de dollars)

Au cours des cinq dernières années, la modernisation d'OLG a produit d'importantes retombées pour la Province :

- Les recettes totales ont progressé de 1,76 milliard de dollars, ou 27,0 pour cent (ce qui représente un taux de croissance annuel composé de 4,9 pour cent).
- Le PNRP total a augmenté de 472,0 millions de dollars, ou 23,6 pour cent (ce qui représente un taux de croissance annuel composé de 4,3 pour cent).

3. Résultats d'exploitation – secteurs d'activité

La Société compte quatre secteurs d'activité : Loterie, Jeu en établissement, Jeu numérique (anciennement Jeu en ligne) et Jeu de bienfaisance. Ces secteurs d'activité sont soutenus par des principes à l'échelle de la Société qui misent sur les synergies inhérentes à l'ensemble de l'organisation, ce qui permet un modèle de prestation intégré et à structure horizontale. Des capacités améliorées en matière de connaissances et d'analytique dans tous les secteurs d'activité permettent de mieux comprendre les attitudes et comportements des clients, ce qui orientent les mesures que la Société prend pour leur faire mieux connaître les produits et expériences de divertissement par le jeu d'OLG afin que les clients les adoptent et les achètent. Bien qu'il y ait quatre secteurs d'activité générant des produits d'exploitation qui comprennent différents produits et services, le modèle d'exploitation de la Société est centré sur la prestation d'expériences client supérieures dans l'ensemble des canaux, des catégories de jeu, des produits et des marques.

La Société soutient fièrement le secteur des courses de chevaux de l'Ontario et administre le financement qui lui est destiné.

Les sections suivantes résument les résultats financiers de chacun des secteurs d'activité et les dépenses de la division des Services généraux par rapport aux principaux indicateurs de rendement clés d'OLG : les recettes, les produits et le PNRP.

A. Loterie

Faits saillants

- Les recettes tirées de la loterie ont atteint un sommet historique de 4,17 milliards de dollars.
- D'importants progrès ont été réalisés pour l'avancement des solutions en matière de technologie et de produits pour répondre à l'évolution des exigences des clients.

Certaines priorités ont été mises de l'avant cette année pour continuer à moderniser le secteur de la loterie et veiller à ce que les solutions en matière de technologie et de produits répondent aux besoins évolutifs des clients. Ces priorités comprenaient les importantes initiatives suivantes :

- En juin 2018, le lancement des billets LOTTO EXPRESS vendus aux caisses a donné la capacité aux magasins d'alimentation Loblaws d'imprimer et de vendre des billets de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49 avec ENCORE à leurs caisses. Cette initiative s'ajoute aux billets QUICKTICKET vendus aux caisses, qui ont été déployés à l'exercice 2017-2018 et ont permis d'offrir des billets préimprimés de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49 avec ENCORE aux caisses des magasins Metro et Food Basics en Ontario. Ces deux initiatives fournissent un moyen plus pratique pour les joueurs de jouer à ces jeux de Loto nationaux avec ENCORE.
- En septembre 2018, Bede Gaming Canada a été sélectionnée pour mettre sur pied une nouvelle plateforme de jeu numérique qui permettra à OLG d'améliorer la façon dont elle interagit avec ses clients et de faire avancer sa stratégie axée sur la clientèle. OLG et Bede poursuivent leurs efforts pour mener à terme la phase exploratoire des projets et elles réalisent des progrès relatifs à la conception, la création et l'essai de la nouvelle plateforme, du nouveau site Web et des nouvelles applications.
- En octobre 2018, OLG a lancé le jeu THE BIGGER SPIN à 10 \$, qui allie le jeu à gratter traditionnel à l'animation d'une roue qui tourne présentée au client sur le terminal de loterie au point de vente. Ce produit offre également une chance de gagner une invitation à faire tourner la roue THE BIGGER SPIN en personne au Centre des prix OLG à Toronto pendant une diffusion en direct. Une invitation à faire tourner la roue THE BIGGER SPIN permet de gagner un lot garanti allant de 500 000 \$ à 1 million de dollars.
- Le processus d'approvisionnement concurrentiel visant à moderniser les terminaux de loterie aux points de vente et le réseau auquel ils sont associés est terminé. Le fournisseur retenu, Idemia Identity & Security France SAS (« Idemia »), mettra en œuvre une nouvelle technologie qui améliorera l'expérience client et la capacité d'OLG à ajouter de nouveaux jeux.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

Exercice

	(en millions de dollars)				
	2018-2019	2017-2018	Écart en \$	Écart en %	
Recettes	4 167,5 \$	3 779,7 \$	387,8	10,3	
Moins : lots des jeux de loterie	(2 331,3)	(2 115,6)	(215,7)	(10,2)	
Produits	1 836,2	1 664,1	172,1	10,3	
Charges	545,1	483,1	(61,9)	(12,8)	
Bénéfice net avant les éléments suivants	1 291,2	1 181,0	110,1	9,3	
Moins : paiements aux partenaires / cotisation sur les gains	(119,4)	(110,1)	9,3	8,4	
Bénéfice net	1 171,8	1 070,9	100,9	9,4	
Ajout : cotisation sur les gains	-	-	-	-	
Profit net revenant à la Province	1 171,8 \$	1 070,9 \$	100,9	9,4	

A1. Recettes et produits tirés des loteries

Recettes

Le secteur Loterie continue d'être en tête de tous les secteurs d'activité, représentant l'apport le plus important au chiffre d'affaires d'OLG. Les recettes tirées des loteries pour l'exercice 2018-2019 ont atteint un sommet historique de 4,17 milliards de dollars, en hausse de 387,8 millions de dollars, ou 10,3 pour cent, comparativement à l'exercice précédent. Toutes les catégories de produits de loterie – les jeux de Loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports – ont dépassé les recettes produites au dernier exercice. Les recettes provenant des loteries ont été supérieures aux prévisions de 293,4 millions de dollars en raison des résultats meilleurs que prévu des jeux de Loto et INSTANT.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots de loterie par type de jeu.

Recettes	et lots de	loterie par	type de jeu						
Caté	gorie			Recette	es			Lot	3
de pr	oduits	Nombre	de jeux	(en millions de	e dollars)	Pourcentage of	es recettes	(en millions	de dollars)
	Exercice	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018
Loto		15	16	2 455,9 \$	2 127,8 \$	58,9 %	56,3 %	1 210,7 \$	1 039,9 \$
INSTANT		78	79	1 409,0	1 353,7	33,8 %	35,8 %	937,1	893,4
Sports		6	6	302,6	298,2	7,3 %	7,9 %	183,5	182,3
Total		99	101	4 167,5 \$	3 779,7 \$	100,0 %	100,0 %	2 331,3 \$	2 115,6 \$

À l'exercice 2018-2019, les recettes tirées des produits de Loto ont augmenté de 328,1 millions de dollars, ou 15,4 pour cent, par rapport au dernier exercice, principalement en raison des ventes record de LOTTO MAX. Les recettes provenant de LOTTO 6/49 et des jeux de Loto régionaux ont dépassé les chiffres de 2017-2018 de 26,1 millions de dollars et de 27,5 millions de dollars, respectivement. Le nombre de gros lots reportés de LOTTO MAX et LOTTO 6/49 ont tous deux affiché une hausse; LOTTO MAX a notamment offert 14 tirages MAXMILLIONS de plus que ce qui était prévu pour l'exercice 2018-2019. Les résultats de LOTTO 6/49 ont également été stimulés par des tirages dont les niveaux de gros lots ont été plus élevés : il y a eu 22 tirages dont le gros lot était de 20 millions de dollars ou plus, alors que neuf étaient prévus. Des stratégies de marketing réussies et la notoriété de la marque ont contribué à l'obtention de ces résultats favorables.

Les recettes de 1,41 milliard de dollars tirées des jeux INSTANT ont établi un nouveau record en dépassant à la fois les résultats de l'exercice 2017-2018 et les prévisions de l'exercice 2018-2019. Les recettes ont affiché une progression de 55,3 millions de dollars, ou 4,1 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, et de 10,2 millions de dollars, ou 0,7 pour cent, par rapport aux prévisions. Cette réussite est attribuable en grande partie au lancement du jeu THE BIGGER SPIN et à l'augmentation des ventes du jeu CROSSWORD à 10 \$ et des produits à 20 \$ de la série VARIÉTÉ. À l'exercice 2018-2019, il y a également eu une demande accrue des joueurs pour les jeux INSTANT dont le prix des billets est élevé.

Les jeux Sports ont établi un record avec des recettes supérieures à 300 millions de dollars, soit 4,4 millions de dollars, ou 1,5 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2017-2018. Ces résultats sont légèrement inférieurs à l'objectif budgétaire, c'est-à-dire 2,4 millions de dollars, ou 0,8 pour cent, de moins que les prévisions.

Produits

Le total des produits a atteint 1,84 milliard de dollars à l'exercice 2018-2019, en hausse de 172,1 millions de dollars, ou 10,3 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, et a dépassé les prévisions de 132,4 millions de dollars, ou 7,8 pour cent, un résultat directement attribuable à l'augmentation des recettes expliquée précédemment.

A2. Profit net revenant à la Province – Loterie

Le PNRP du secteur Loterie pour l'exercice 2018-2019 s'est établi à 1,17 milliard de dollars, soit 100,9 millions de dollars, ou 9,4 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2017-2018, et 101,8 millions de dollars, ou 9,5 pour cent, de plus que les prévisions. Cette contribution record du secteur Loterie s'explique principalement par les effets combinés du flux découlant de l'augmentation des recettes tirées des jeux de Loto nationaux, notamment la solide performance de LOTTO MAX, et des résultats des efforts en matière de gestion des dépenses de la Société.

A3. Autres indicateurs de rendement clés – Loterie

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du secteur Loterie de l'exercice 2018-2019 comparés à ceux de l'exercice 2017-2018.

Exercice	2018-2019	2017-2018	Écart en \$
Recettes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO MAX* (en			
millions de dollars)	18,6 \$	13,3 \$	5,3 \$
Recettes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO 6/49* (en			
millions de dollars)	6,2 \$	5,9 \$	0,3 \$
Nombre total de détaillants	9 765	9 790	(25)
Ventes de billets INSTANT (millions de billets vendus)	278	290	(12)
Prix moyen par billet INSTANT vendu	5,06 \$	4,67 \$	0,4 \$

^{*} Le tirage d'un gros lot correspond au tirage des numéros gagnants du lot principal unique de LOTTO MAX (ce qui exclut le tirage des lots MAXMILLIONS de 1 million de dollars) et de LOTTO 6/49.

Les recettes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO MAX se sont établies à 18,6 millions de dollars, contre 13,3 millions de dollars à l'exercice 2017-2018, en raison d'une hausse marquée du nombre de tirages à gros lot élevé à l'exercice 2018-2019, comme mentionné précédemment. Les clients ont tendance à miser plus lorsque la valeur du gros lot reporté augmente. La plus grande fréquence des gros lots élevés a eu un effet positif sur le taux de

participation des joueurs, lequel a atteint 46,0 pour cent à l'exercice 2018-2019, comparativement à 42,0 pour cent à l'exercice 2017-2018. À LOTTO MAX, il y a eu 26 gros lots de 50 millions de dollars ou plus avec MAXMILLIONS pendant l'exercice 2018-2019, alors qu'il y en avait eu 14 à l'exercice précédent. Pendant la même période, à LOTTO 6/49, il y a eu 22 gros lots de 20 millions de dollars ou plus, par rapport à 14 en 2017-2018. Par conséquent, les recettes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO 6/49 sont passées à 6,2 millions de dollars à l'exercice 2018-2019 alors qu'elles s'étaient chiffrées à 5,9 millions de dollars à l'exercice précédent. Le nombre total de détaillants de loterie est demeuré stable au cours des deux dernières années, mais OLG prévoit qu'il augmentera à mesure de la réalisation de son initiative d'expansion et de remplacement des terminaux.

Dans l'ensemble, les ventes de billets INSTANT à l'exercice 2018-2019 étaient inférieures de 4,0 pour cent à celles de l'exercice précédent. Le prix moyen par billet INSTANT vendu a augmenté par rapport à l'exercice 2017-2018 et a dépassé les prévisions grâce à la grande popularité des jeux INSTANT dont le prix des billets est plus élevé.

A4. Tendances et risques – Loterie

Le secteur d'activité Loterie fait face à trois types de risques distincts :

- une technologie vieillissante qui nuit à l'expérience des clients et qui limite les endroits où les billets sont vendus;
- une dépendance envers une base de clients principaux qui diminue;
- l'exposition aux fluctuations des revenus, qui dépendent grandement des jeux de Loto nationaux dont les montants des gros lots reportés ne suivent aucune tendance prévisible, ce qui se répercute sur les résultats des ventes.

Pour répondre à ces préoccupations, OLG s'oriente davantage vers les clients et cherche à améliorer ses capacités en matière de technologie et d'innovation par le biais de partenariats avec le secteur privé. OLG adopte un nouveau modèle d'exploitation numérique qui permettra d'offrir des jeux dans tous les canaux, ce qui améliorera l'expérience client.

Bien que PlayOLG offre la possibilité d'acheter des billets de LOTTO 6/49 et LOTTO MAX avec ENCORE sur Internet, la majorité des adultes ontariens achètent des billets de loterie en papier auprès d'un détaillant. De plus, la technologie des terminaux actuels d'OLG limite les endroits où les billets de loterie en papier peuvent être vendus. La plupart des adultes ontariens se rendent dans les supermarchés, les grandes surfaces et les grands magasins, où les produits d'OLG ne sont pas toujours facilement accessibles ou ne sont pas offerts.

L'une des façons dont la modernisation d'OLG s'est attaquée à ce défi était d'étendre les options de vente de loterie pour inclure les détaillants multicaisses tout en continuant de soutenir le réseau de détaillants traditionnel. Cette expansion a commencé en 2017, avec les magasins Metro et Food Basics de l'Ontario, qui vendent des billets préimprimés de LOTTO MAX et LOTTO 6/49 avec ENCORE à leurs caisses. Cette innovation a été suivie par le lancement d'une nouvelle technologie qui permet aux caissiers de magasins Loblaws sélectionnés d'imprimer des billets uniques de ces mêmes jeux aux caisses. OLG a également lancé une nouvelle appli Loterie qui permet aux joueurs de vérifier leurs billets de loterie et de trouver d'autres informations sur les loteries au moyen de leur téléphone intelligent. Dans les années à venir, l'application permettra aussi la vente de billets de loterie et d'autres transactions.

À l'exercice 2018-2019, à l'issue d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, OLG a sélectionné le fournisseur de services Bede Gaming Canada Limited pour créer une nouvelle

plateforme de jeu numérique en vue d'améliorer la façon dont elle interagit avec ses clients, le tout dans un cadre de responsabilité sociale. Cela permettra à OLG d'accroître sa présence sur le Web et sur les plateformes mobiles pour ajouter de nouveaux jeux et améliorer l'expérience client en ligne. La plateforme s'ajoutera par ailleurs aux capacités numériques actuelles comme l'inscription des joueurs, les contrôles applicables au jeu responsable et les comptes des joueurs.

Comme indiqué précédemment, OLG s'affaire à remplacer les terminaux de loterie aux points de vente et le réseau en place. Le fournisseur de services retenu, Idemia, introduira une nouvelle technologie qui améliorera l'expérience client et la capacité d'OLG à ajouter de nouveaux jeux. De nouvelles fonctions d'accessibilité sont également prévues, par exemple l'ajout d'une prise audio au nouveau vérificateur de billets pour mieux servir les clients qui ont une déficience auditive. OLG espère que ces nouvelles initiatives du secteur Loterie seront entièrement mises en œuvre à l'exercice 2021-2022, ce qui entraînera de nouvelles possibilités de favoriser la création de valeur qu'elle apporte à l'Ontario.

Les recettes tirées des loteries et le PNRP devraient augmenter principalement grâce à la mise en application d'une stratégie de développement de produits et de canaux visant à optimiser les retombées provenant des trois catégories de produits distinctes du secteur Loterie et à élargir le réseau de distribution en lançant de nouveaux canaux de vente, y compris des canaux numériques.

Dans le but de réduire le risque de fluctuation des revenus associé aux jeux de Loto nationaux comme LOTTO 6/49 et LOTTO MAX, OLG compte lancer de nouveaux produits de jeu dont les ventes seront plus facilement prévisibles.

B. Jeu en établissement

Faits saillants

- La modernisation du secteur Jeu en établissement d'OLG a franchi une étape importante à l'exercice 2018-2019. Au 31 mars 2019, tous les établissements de jeu, à l'exception de Caesars Windsor et des casinos de Niagara, avaient fait la transition vers un nouveau modèle d'exploitation et de services. Les casinos de Niagara ont été transférés à MGE Niagara Entertainment Inc. (Mohegan Sun) le 11 juin 2019.
- Depuis le début de la modernisation du jeu en établissement, OLG a apporté une valeur ajoutée à la Province de l'Ontario puisque que les recettes totales et le PNRP ont tous deux augmenté considérablement.

Les fournisseurs de services ont pris en charge les activités courantes des établissements de jeu; ils assument ainsi une plus grande part du risque financier et investissent leurs propres capitaux dans les collectivités de la province. Les recettes tirées du jeu en établissement ont augmenté de plus de 500 millions de dollars depuis le début de la modernisation et le PNRP a affiché une hausse de plus de 400 millions de dollars. De plus, la province a bénéficié d'investissements dans les immobilisations du secteur privé dépassant les 500 millions de dollars et de la création d'approximativement 500 emplois nets dans le secteur du jeu.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

Exercice (en millions de dollars) 2018-2019 2017-2018 Écart en \$ Écart en % Recettes 3 857,0 \$ 3 796,0 \$ 61,0 1,6 Moins : frais liés aux fournisseurs de services de jeu en établissement (1170,6)(364,9)(805,7)(220,8)Produits tirés du ieu 2 686.3 3 431.1 (744,7)(21,7)Produits non tirés du jeu aux établissements 81,0 121,7 (40,8)(33,5)100,0 Produits locatifs 14,3 14,3 **Produits** 2 781,6 (21,7)3 552,8 (771,2)817,5 Charges 1 435,0 617,5 43,0 Bénéfice net avant les éléments suivants 1 964,1 2 117,8 (7,3)(153,7)Moins: paiements aux partenaires / cotisation sur les gains (611,8)(629,8)(17,9)(2,8)1 488,0 (9,1)Bénéfice net 1 352,3 (135,8)Ajout : cotisation sur les gains (10,5)280,1 312,9 (32,8)

B1. Recettes et produits tirés du jeu en établissement

Recettes

Profit net revenant à la Province

Les recettes totales tirées du jeu en établissement se sont chiffrées à 3,86 milliards de dollars à l'exercice 2018-2019, en hausse de 60,9 millions de dollars, ou 1,6 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, grâce à une progression affichée par la plupart des établissements de jeu d'un exercice à l'autre. Depuis la prise en charge des activités courantes, les fournisseurs de services continuent de faire évoluer leurs stratégies de marketing et de développement des joueurs et de déployer des capitaux qu'ils investissent dans l'ajout de jeux de machine à sous et de jeux sur table en direct, des installations non liées au jeu, des améliorations générales des établissements et la construction de nouveaux établissements. Avec l'adoption du nouveau modèle d'exploitation, le secteur Jeu en établissement a pris de l'expansion à l'exercice 2018-2019 grâce aux fournisseurs de services qui mènent un certain nombre d'activités qui ont un effet direct sur les recettes, y compris ce qui suit.

1 632,3 \$

1 800,9 \$

(168,6)

(9,4)

- Le lancement d'approximativement 100 jeux sur table en direct depuis août 2018 et l'ajout de 400 machines à sous tout au long de l'exercice à Casino Woodbine.
- Une année d'exploitation complète de jeux sur table en direct à Rideau Carleton Casino qui a également contribué à cette croissance. Le lancement des jeux sur table à cet établissement a eu lieu en février 2018.
- L'installation d'approximativement 400 nouvelles machines à sous et le lancement de 22 jeux sur table en direct en décembre 2018 qui ont contribué à la hausse des recettes générées à Elements Casino Mohawk par rapport à l'exercice précédent.
- L'ajout de 112 machines à sous pendant la deuxième moitié de l'exercice qui a contribué à l'augmentation des recettes à Casino Ajax par rapport à l'exercice 2017-2018.

Certains facteurs observés à d'autres établissements ont partiellement neutralisé cette croissance globale d'un exercice à l'autre.

- Fallsview Casino et Casino Rama ont affiché des recettes inférieures à celles de l'exercice précédent. Les deux établissements ont subi les pressions accrues de la concurrence, qui résultent principalement du lancement des jeux sur table en direct à Casino Woodbine. À mesure que les fournisseurs de services exécutent leur plan de développement, OLG s'attend à ce qu'il y ait une nouvelle répartition des recettes pendant un certain temps, alors que le marché réagira aux changements dans l'ensemble des regroupements de zones de jeu.
- L'expiration d'une convention collective conclue avec UNIFOR et le conflit de travail qui en a découlé ont forcé la fermeture temporaire de Caesars Windsor du 6 avril au 7 juin 2018.

Produits

Les produits tirés du jeu pour les établissements de jeu exploités par des fournisseurs de services comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de l'entente d'exploitation et de services des casinos (« COSA »), des recettes tirées du jeu générées par le casino dans un centre de villégiature, le casino ou la salle de machines à sous, de même que le gain net produit par ces établissements alors qu'ils étaient exploités par OLG ou un exploitant d'un casino dans un complexe de villégiature en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. La quote-part d'OLG est calculée après déduction des frais liés aux fournisseurs de services correspondant principalement aux frais fixes, aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu, tels que définis, au delà d'un seuil de produits prédéterminé) et à un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Selon le nouveau modèle de partage des produits, les coûts d'exploitation des établissements sont assumés par les fournisseurs de services. OLG ne tient pas compte des produits non liés au jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

À l'exercice, 2018-2019, les produits tirés du jeu en établissement se sont chiffrés à 2,69 milliards de dollars, en baisse de 744,7 millions de dollars, ou 21,7 pour cent, par rapport à l'exercice précédent et ont été de 112,2 millions de dollars, ou 4,0 pour cent, inférieurs aux prévisions. Les facteurs ayant contribué aux résultats inférieurs aux prévisions comprennent :

- Une baisse des produits tirés du jeu générés à Casino Rama découlant de la concurrence accrue au sein du regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto, comme expliqué précédemment.
- Une baisse des produits tirés du jeu générés à Caesars Windsor causée par le conflit de travail, comme expliqué précédemment.
- La baisse des produits tirés du jeu générés à Elements Casino Flamboro et à Elements Casino Mohawk s'explique par des retards ayant touché le lancement des nouvelles machines à sous et des jeux sur table en direct aux deux établissements et par la lente réaction des clients à l'égard de ces jeux. OLG prévoit maintenant que le développement du marché s'étendra sur une période plus longue.

Les facteurs qui ont partiellement neutralisé les écarts avec les prévisions comprennent :

- le lancement devancé des jeux sur table en direct à Casino Woodbine;
- l'augmentation du nombre de machines à sous et le lancement de jeux sur table en direct en février 2019 à Casino Innisfil.

B2. Profit net revenant à la Province – Jeu en établissement

À l'exercice 2018-2019, le PNRP du secteur Jeu en établissement s'est établi à 1,63 milliard de dollars, soit 168,6 millions de dollars, ou 9,4 pour cent, de moins qu'à l'exercice 2017-2018, mais 41,3 millions de dollars, ou 2,6 pour cent, de plus que les prévisions. Comme mentionné précédemment, après avoir soustrait le montant des gains ponctuels réalisés par le transfert des actifs d'une année à l'autre, le PNRP pour l'exercice 2018-2019 aurait été plus élevé qu'à l'exercice précédent. La vente des actifs des regroupements de zones de jeu du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto à l'exercice 2017-2018 a produit des gains ponctuels de 102,9 millions de dollars. En comparaison, la vente des actifs des regroupements de zones de jeu du Centre et de l'Ouest de la région du Grand Toronto à l'exercice 2018-2019 a produit des gains ponctuels totalisant 42,5 millions de dollars. Le PNRP de Caesars Windsor a été inférieur à celui du dernier exercice surtout en raison des effets causés par le conflit de travail. Le PNRP devrait augmenter progressivement au cours des années à venir, à mesure que les fournisseurs de services continueront d'investir pour étendre leur offre de jeu et aménager leurs installations non liées au jeu partout dans la province.

Les redevances versées aux exploitants des casinos dans les complexes de villégiature avant la transition vers un fournisseur de services correspondent à des frais calculés comme pourcentage des produits bruts et comme pourcentage de la marge d'exploitation nette; ces deux montants sont définis dans les conventions d'exploitation connexes. Le total des redevances versées aux exploitants au cours de l'exercice 2018-2019 a été inférieur par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions en raison des produits bruts et de la marge d'exploitation nette moins élevés que prévu. Ces résultats s'expliquent principalement par le conflit de travail à Caesars Windsor et par les pressions exercées par la concurrence affectant Fallsview Casino.

B3. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu en établissement

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du jeu en établissement de l'exercice 2018-2019 comparés à ceux des exercices précédents.

Exercice	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Total - clients (en millions)	39,6	37,7	37,3
Gain net par client*	97 \$	101 \$	95 \$
Nombre total de machines à sous	23 750	22 950	22 700
Nombre total de tables	680	590	530
Investissements dans les immobilisations par les fournisseurs de			
services (en millions)**	404,1 \$	77,2 \$	38,1 \$

^{*} Le gain net par client est obtenu par la division des recettes avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

Les investissements dans les immobilisations pour la construction d'établissements et l'agrandissement d'établissements existants par les fournisseurs de services à l'exercice 2018-2019 ont fait augmenter l'offre de jeux sur table et de machines à sous, ce qui a ensuite fait croître le nombre total de clients. Le nombre total de visites de clients aux établissements est supérieur de 1,9 million, ou 5,0 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, résultat qui

^{**}Données approximatives sur les dépenses en immobilisations extraites des rapports des fournisseurs de services.

s'explique à la fois par la construction d'établissements, l'offre élargie et les techniques de marketing évolutives et de développement des joueurs employées par les fournisseurs de services.

Ces signes de croissance ont été partiellement neutralisés par des reculs à trois casinos dans les complexes de villégiature. Fallsview Casino et Casino Rama ont été affectés par les pressions concurrentielles exercées par le regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto. Le nombre de clients qui ont visité Caesars Windsor a diminué de 500 000, ou 13,5 pour cent, à l'exercice 2018-2019 comparativement à l'exercice 2017-2018 en raison d'un conflit de travail qui a mené à la fermeture temporaire de l'établissement.

À l'exercice 2018-2019, le gain net par client est passé à 97 \$, en baisse de 4 \$ par rapport à l'exercice 2017-2018. À mesure que les installations liées au jeu et non liées au jeu deviennent plus nombreuses, OLG prévoit que le nombre total de clients continuera d'augmenter, mais, comme la clientèle se diversifie, le gain net par client pourrait ne pas augmenter au même rythme. Cependant les recettes tirées du jeu en établissement devraient progresser avec la maturation du marché.

La modernisation a favorisé les investissements dans les immobilisations du secteur privé partout dans la province, ce qui a aidé à améliorer encore plus l'expérience client. À l'exercice 2018-2019, 326,9 millions de dollars de plus ont été investis dans les immobilisations par les fournisseurs de services pour améliorer les établissements existants ou en construire de nouveaux.

B4. Tendances et risques – Jeu en établissement

À la fin de l'exercice 2018-2019, sept des huit regroupements de zones de jeu avaient été entièrement transférés à des fournisseurs de services tiers. Cette transition a mené à d'importants investissements dans les immobilisations du secteur privé et des casinos ont été construits et ouverts à Belleville et Peterborough, des installations de jeu sont en construction à Chatham, North Bay et Pickering, et des agrandissements et des améliorations des installations ont été réalisés à certains autres établissements de jeu, notamment le lancement de jeux sur table en direct aux hippodromes de Flamboro, Hanover, Georgian, Mohawk, Rideau Carleton et Woodbine. La transition du regroupement de zones de jeu de Niagara vers MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE) s'est terminée en juin 2019 et la construction du centre de divertissement de Niagara Falls continue de progresser. L'ouverture du centre est prévue en 2019.

Les efforts se poursuivent pour actualiser l'entente commerciale régissant la prestation des activités courantes de Caesars Windsor, conformément au plan de modernisation du jeu en établissement d'OLG.

Les recettes tirées du jeu et le PNRP du secteur Jeu en établissement devraient augmenter au cours des années à venir. Pour ce faire, des établissements de jeu seront agrandis, les établissements qui se trouvent dans des régions moins populeuses seront relocalisés ou de nouveaux établissements pourraient être construits dans les régions qui sont actuellement mal desservie.

Maintenant que tous les établissements de jeu, à l'exception de Caesars Windsor, ont été transférés vers des fournisseurs de services, OLG reconnaît que les résultats potentiels futurs peuvent être influencés par divers risques, y compris (sans s'y limiter) :

- des retards dans les investissements en immobilisations des fournisseurs de services pour l'élargissement de l'offre de jeu qui pourraient être causés par des facteurs comme des conflits de travail ou des processus d'approbation municipaux;
- une réaction du marché plus lente que prévu à l'augmentation du nombre de places de jeu et à l'amélioration des installations non liées au jeu.

Pour atténuer ces risques, OLG met au point son programme de gestion des tiers, qui prévoit des améliorations à la recherche et à l'évaluation des risques en ajoutant de nouvelles compétences et en clarifiant les obligations contractuelles clés. Les efforts porteront sur l'amélioration des processus de gouvernance et la création de tableaux de bord globaux du rendement pour tous les fournisseurs de services tiers.

C. Jeu numérique

Faits saillants

- Alors qu'OLG se consacre à l'avancement du secteur Loterie et de la stratégique numérique connexe, elle continue d'accroître son offre numérique sur la plateforme de jeu PlayOLG, dont les recettes ont augmenté de 25,8 pour cent comparativement au dernier exercice.
- Le nombre total de produits de jeu offerts a augmenté de 26,3 pour cent par rapport à l'exercice précédent, alors qu'OLG continue d'améliorer l'expérience client.

PlayOLG offre aux Ontariens du jeu en ligne sûr, sécurisé et responsable qui tire parti de la confiance dans la marque OLG. Des produits de loterie (LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et ENCORE) peuvent être achetés sur PlayOLG sous forme de billets individuels, de billets pour plusieurs tirages ou d'abonnements, ce qui distingue PlayOLG des autres exploitants de jeux en ligne qui ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario ni ne possèdent de licence émise par celui-ci. Les recettes provenant des ventes de produits de loterie sont comptabilisées dans le secteur d'activité Loterie dans l'état du résultat global.

Evercice

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice				
	(en millions de dollars)				
	2018-2019	2017-2018	Écart en \$	Écart en %	
Recettes/produits	91,9 \$	73,1 \$	18,8	25,8	
Charges	36	30	(5,8)	(19,5)	
Bénéfice net avant les éléments suivants	56	43	13,0	30,2	
Moins : paiements aux partenaires / cotisation sur les gains	(7)	(6)	1,0	17,6	
Bénéfice net	50	38	12,0	32,0	
Ajout : cotisation sur les gains	•	-	-	-	
Profit net revenant à la Province	49,6 \$	37,6 \$	12,0	32,0	

C1. Recettes et produits tirés du jeu numérique

À l'exercice 2018-2019, les recettes et produits tirés du jeu numérique se sont chiffrés à 91,9 millions de dollars, en hausse de 18,8 millions de dollars, ou 25,8 pour cent, par rapport à l'exercice précédent, et ils ont dépassé les prévisions de 21,4 millions de dollars, ou 30,3 pour cent. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation du nombre de joueurs actifs (supérieur de 24,6 pour cent à celui de l'exercice précédent et de 27,9 pour cent à celui des prévisions), par la gamme de jeux élargie et par une expérience numérique améliorée avec l'application mobile Casino PlayOLG. À l'exercice 2018-2019, PlayOLG a mis l'accent sur le recrutement des joueurs par le biais de publicités et de promotions suscitant leur intérêt. De plus, OLG a lancé des stratégies axées sur la clientèle pertinentes pour faire participer et fidéliser les joueurs. Des jeux instantanés et à gros lot progressif ont été lancés et le nombre de jeux offerts a augmenté.

Une croissance continue des recettes est attendue après le lancement de la nouvelle plateforme numérique, laquelle permettra d'avoir une plus grande variété de jeux pour améliorer l'expérience client et favorisera la fidélité et le maintien de la clientèle. De plus, des campagnes de marketing numérique sont déployées pour faire connaître les fonctions améliorées, comme les offres bonis personnalisées et la fidélisation.

C2. Profit net revenant à la Province – Jeu numérique

À l'exercice 2018-2019, le PNRP du secteur Jeu numérique s'est établi à 49,6 millions de dollars, soit 12,0 millions de dollars, ou 32,0 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2017-2018. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est directement liée à la croissance des recettes et des produits et est partiellement neutralisée par l'augmentation des frais liés aux fournisseurs de services (en raison des volumes plus élevés), les paiements au gouvernement du Canada, les frais de commercialisation et les droits de nature réglementaire. Le PNRP a été de 17,3 millions de dollars, ou 53,6 pour cent, supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation des recettes et des produits et d'une baisse des coûts relatifs aux droits de nature réglementaire et au personnel, partiellement neutralisée par l'augmentation des frais liés aux fournisseurs de service et des paiements au gouvernement du Canada. Les marges bénéficiaires continuent d'être élevées dans le jeu numérique, passant de 51,5 pour cent à 54,0 pour cent depuis le dernier exercice.

C3. Tendances et risques – Jeu numérique

Les sommes dépensées par les Ontariens sur les sites de jeu en ligne qui ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario ne procurent aucun revenu ni aucune valeur à la Province. Selon une étude, 16 pour cent des adultes de l'Ontario jouent en ligne et dépensent plus de 500 millions de dollars par année sur des sites Web qui offrent des jeux de casino, du bingo et des paris sportifs¹. Le gouvernement de l'Ontario a récemment annoncé son intention d'établir un marché concurrentiel pour le jeu en ligne qui reflétera les choix des consommateurs tout en protégeant ceux qui jouent sur ces sites Web.

PlayOLG continue d'accroître sa part de marché et sa clientèle grâce à une meilleure offre de produits et en misant sur les jeux de loterie en tant qu'élément distinctif clé, tout en continuant de fournir des outils aux joueurs pour qu'ils gèrent leurs limites de jeu, le tout encadré par la marque bien établie et respectée d'OLG.

¹ Ipsos, Online Gambling Market Potential, 11 octobre 2017

En 2018, OLG a pris la décision stratégique de remplacer sa plateforme de jeu en ligne actuelle par une solution numérique complète qui lui permettra d'étendre sa présence en ayant plus de flexibilité et en facilitant l'ajout de nouveaux jeux et produits pour répondre aux nouvelles attentes des clients dans un marché en constante évolution. La nouvelle plateforme numérique offrira une gamme plus étendue de jeux de casino (machines à sous, jeux sur table), de nouveaux jeux de loterie numérique, des produits de paris sportifs numériques intégrés et une expérience client optimisée (un site Web réactif, des fonctions améliorant l'expérience client et de nouveaux types de promotions). À l'issue d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, OLG a sélectionné Bede Gaming Canada Limited pour remplacer son système central de gestion des comptes de joueur et pour créer un nouveau site Web de jeu et des applications mobiles. Le système de gestion des comptes de joueur sera intégré au site Web et aux applications mobiles pour offrir une nouvelle expérience de divertissement par le jeu numérique aux Ontariens.

OLG réalise des progrès en collaborant avec son fournisseur de services numériques pour élaborer et lancer cette nouvelle plateforme de jeu flexible et évolutive. Alors que les risques liés au calendrier de mise en œuvre continuent d'être gérés avec rigueur, une fois que la plateforme sera lancée, OLG sera dotée d'un produit qui lui permettra de faire concurrence aux exploitants du marché gris et qui comprendra plus de jeux et de nouvelles catégories de jeux (une solution de paris sportifs numérique, une gamme étendue de produits de loterie numériques, du poker avec croupier en direct et du poker poste-à-poste), des fonctions comme le soutien du joueur en direct, le jeu en groupe et un panier d'achats, des capacités améliorées en matière de marketing numérique et de gestion des campagnes publicitaires et des fonctions d'offres bonis personnalisées et de fidélisation.

Le jeu responsable (« JR ») demeure une priorité pour OLG et la nouvelle solution numérique fournira aux joueurs des informations sur les façons de jouer de manière responsable et de gérer leur jeu au moyen d'outils personnalisables pour établir des limites relatives aux sommes dépensées, aux sommes déposées, aux pertes et aux séances de jeu (par exemple, la durée d'une partie ou la durée d'une séance). La solution permettra également aux joueurs de faire des pauses et de s'autoexclure.

D. Jeu de bienfaisance

Faits saillants

- La Société a mis au point à l'exercice 2018-2019 un modèle d'affaires revu du jeu de bienfaisance visant à assurer la viabilité pour tous les partenaires et à donner plus de flexibilité aux fournisseurs de services du jeu de bienfaisance afin qu'ils développent leurs activités.
- La grande popularité des jeux a fait augmenter les recettes de 10,9 millions de dollars, ou 6,3 pour cent, par rapport au dernier exercice.
- Les paiements aux organismes de bienfaisance (calculés dans les paiements aux partenaires dans le tableau ci-dessous) pour l'exercice 2018-2019 ont totalisé 43,9 millions de dollars, en hausse de 2,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	(en millions de dollars)				
	2018-2019	2017-2018	Écart en \$	Écart en %	
Recettes/produits	183,0 \$	172,1 \$	10,9	6,3	
Charges	112,8	106,4	(6,4)	(6,1)	
Bénéfice net avant les éléments suivants	70,2	65,7	4,5	6,8	
Moins : paiements aux partenaires / cotisation sur les gains	(66,5)	(63,4)	3,1	4,9	
Bénéfice net	3,7	2,3	1,3	57,6	
Ajout : cotisation sur les gains	-	-	-	-	
Profit net revenant à la Province	3,7 \$	2,3 \$	1,3	57,6	

Evercice

D1. Recettes et produits tirés du jeu de bienfaisance

OLG exploite et gère les activités de 31 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Ces établissements proposent des produits de bingo sur papier et des jeux avec billets à languettes, de même que des jeux connexes qui se jouent sur des appareils électroniques.

Recettes et produits

Pour le jeu de bienfaisance, les recettes et les produits sont équivalents puisque tous deux représentent le gain net. Les recettes et produits tirés du jeu de bienfaisance à l'exercice 2018-2019 se sont chiffrés à 183,0 millions de dollars, soit 10,9 millions de dollars, ou 6,3 pour cent, de plus qu'à l'exercice précédent. Les recettes et produits tirés du jeu de bienfaisance ont aussi dépassé les prévisions de 11,2 millions de dollars, ou 6,5 pour cent. Cette croissance découle principalement des excellentes ventes de jeux électroniques grâce à l'introduction de nouveaux thèmes et de l'ajout de 110 nouveaux produits électroniques à 12 centres pendant une partie de l'exercice.

D2. Profit net revenant à la Province – Jeu de bienfaisance

À l'exercice 2018-2019, le bénéfice net avant les paiements aux partenaires pour le secteur Jeu de bienfaisance s'est établi à 70,2 millions de dollars, en hausse de 4,5 millions de dollars, ou 6,8 pour cent, par rapport à l'exercice 2017-2018. Ce résultat est attribuable au fort rendement des jeux électroniques de même qu'à une diminution de la charge de dépréciation hors trésorerie et des droits de nature réglementaire. Des 66,5 millions de dollars en paiements aux partenaires pour l'exercice 2018-2019 (63,4 millions de dollars à l'exercice 2017-2018), 43,9 millions de dollars (41,4 millions de dollars à l'exercice 2017-2018) représentent les paiements versés aux organismes de bienfaisance locaux (voir D3. Paiements aux organismes de bienfaisance). Le PNRP du jeu de bienfaisance après paiements aux partenaires s'est chiffré à 3,7 millions de dollars, une amélioration de 1,3 million de dollars, ou 57,6 pour cent, par rapport à l'exercice 2017-2018, pour les raisons décrites précédemment.

À l'exercice 2018-2019, le PNRP du jeu de bienfaisance a été de 8,9 millions de dollars supérieur aux prévisions. En plus de l'excellent rendement des jeux électroniques mentionné précédemment, le report des charges de commercialisation de la Société à l'exercice 2019-2020 en raison d'une transition plus longue que prévu vers le nouveau modèle d'affaires (voir D4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance) a contribué à cette amélioration.

D3. Paiements aux organismes de bienfaisance

OLG verse directement les profits tirés du jeu de bienfaisance aux associations de bienfaisance en vue de contribuer au soutien de plus de 1 900 organismes de bienfaisance et groupes sans but lucratif locaux associés aux 31 centres de jeu de bienfaisance. Au 31 mars 2019, le programme avait permis de verser directement aux organismes de bienfaisance approximativement 237,0 millions de dollars depuis son lancement à l'exercice 2005-2006.

Les paiements aux associations de bienfaisance qui comptent sur le financement provenant du jeu de bienfaisance sont comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des produits ne provenant pas du jeu et un pourcentage des gains nets ajustés (gain net après paiement des frais de commercialisation applicables). À l'exercice 2018-2019, ces paiements ont totalisé 43,9 millions de dollars, en hausse de 2,5 millions de dollars, ou 6,0 pour cent, par rapport à l'exercice 2017-2018.

Les organismes de bienfaisance participants qui bénéficient du programme de jeu de bienfaisance d'OLG continuent d'apporter des contributions positives aux programmes et aux services dans leur collectivité.

D4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

OLG a entrepris en 2010 une initiative de revitalisation pluriannuelle du jeu de bienfaisance visant à préserver et à améliorer le financement des organismes de bienfaisance locaux de l'Ontario tout en suscitant des retombées économiques, notamment des possibilités d'emploi. Cet objectif continue d'être réalisé par le lancement et renouvellement de produits électroniques, l'amélioration du service à la clientèle, la modernisation des installations et la promotion de la croissance responsable continue. La Société a mis au point un modèle d'affaires revu du jeu de bienfaisance à l'exercice 2018-2019 et a commencé à le mettre en œuvre au début de l'exercice 2019-2020. Le modèle d'affaires revu sera plus viable pour tous les partenaires et donnera plus de flexibilité aux fournisseurs de services du jeu de bienfaisance afin qu'ils développent leurs activités, puisqu'ils assumeront la plupart des dépenses en immobilisations et des coûts de fonctionnement à leur centre.

À l'exercice 2019-2020, OLG et les fournisseurs de services du jeu de bienfaisance termineront la mise en œuvre du modèle d'affaires revu aux 31 centres de jeu de bienfaisance existants. Conformément au modèle d'affaires revu, les fournisseurs de services devront élargir la gamme des produits offerts et améliorer le service à la clientèle. OLG reconnaît que la réussite commerciale varie en fonction des retombées produites par le jeu en établissement, lequel mise sur une clientèle similaire. OLG continue de jouer son rôle en matière de gestion des marchés et gère proactivement les résultats, les occasions et les risques à mesure que le modèle d'affaires revu est mis en œuvr.

E. Services généraux après paiements aux partenaires

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

	Exercice (en millions de dollars)			
	2018-2019	2017-2018	Écart en \$	Écart en %
Recettes	8 299,4 \$	7 820,9 \$	478,5	6,1
Charges des Services généraux	386,4	425,0	38,6	9,1
Moins : paiements aux partenaires	(170,0)	(164,0)	6,0	3,7
Charges des Services généraux après paiements aux partenaires	216,4	261,0	44,6	17,1

E1. Charges des Services généraux après paiements aux partenaires

Les charges des Services généraux pour l'exercice 2018-2019 (excluant les paiements aux partenaires de 170,0 millions de dollars à l'exercice 2018-2019 et de 164,0 millions de dollars à l'exercice 2017-2018) ont totalisé 216,4 millions de dollars, soit 44,6 millions de dollars, ou 17,1 pour cent, de moins qu'au dernier exercice. Cette diminution s'explique par trois facteurs principaux.

- Conformément à sa stratégie de croissance solide et responsable, OLG a continué de se concentrer sur la gestion des dépenses – mettant de l'avant diverses nouvelles mesures visant à surveiller et à restreindre les coûts et à les optimiser. La responsabilité financière demeure au cœur des priorités de la Société et celle-ci continue de relever de nouveaux défis pour accroître encore davantage ses gains en efficacité et optimiser ses ressources, tout en préservant les produits d'exploitation et l'intégrité des programmes, y compris la gestion efficace du risque.
- Un nouveau modèle d'exploitation selon lequel les charges sont désormais assumées par les fournisseurs de services. La baisse des charges à l'exercice 2018-2019 découle notamment du transfert des regroupements de zones de jeu vers des fournisseurs de services.
- Une dépense ponctuelle non récurrente liée à un règlement survenu à l'exercice précédent.

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et appliquent la stratégie d'OLG à l'aide des gens, des processus et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société et assurent l'efficience et l'efficacité nécessaires au soutien des quatre secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux fonctions clés des services suivants : Conception opérationnelle, Affaires de la Société, Stratégie et analyse d'entreprise, Bureaux de l'administration, Finances, Affaires juridiques et Conformité, Courses de chevaux, Ressources humaines, Risque et Audit et Technologie. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de gestion, d'administration et d'exploitation liées au secteur public, de gestion des affaires commerciales, de stratégie d'affaires, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque et de conformité, de développement de produits, de communications, d'image de marque et de marketing, de jeu responsable et de divertissement par le jeu. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de

l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent également certains paiements centralisés aux partenaires, principalement des paiements aux Premières Nations de l'Ontario, conformément à l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, et des paiements au gouvernement du Canada.

E2. Charges des Services généraux après paiements aux partenaires en tant que pourcentage des recettes

Les charges des Services généraux après paiements aux partenaires en tant que pourcentage des recettes ont diminué de 2,6 pour cent à l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent pour les raisons mentionnées précédemment.

4. Situation financière

équivalents de trésorerie

Situation de trésorerie et source de financement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont établis à 267,5 millions de dollars au 31 mars 2019, par rapport à 208,9 millions de dollars au 31 mars 2018, une hausse de 58,6 millions de dollars. La majorité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société étaient libellés en dollars canadiens au 31 mars 2019.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement attribuable à la hausse des sommes provenant des activités d'exploitation et d'investissement, neutralisée en partie par les sommes utilisées pour les activités de financement, comme l'indique le tableau ci-dessous.

		(en millions o	de dollars)	
Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous	2018-2019	2017-2018	Écart en \$	Écart en %
Activités d'exploitation	2 322,8 \$	2 320,3 \$	2,5	0,1
Activités d'investissement	45,8	109,2	(63,4)	(58,1)
Activités de financement	(2 310,0)	(2 527,8)	217,8	8,6
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des				

58,6 \$

Exercice

(98,3)\$

156,9

159,6

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à l'exercice 2018-2019 a totalisé 2,32 milliards de dollars – montant comparable à celui du dernier exercice.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, qui comprend les dépenses en immobilisations et les profits de la vente d'immobilisations corporelles, a totalisé 45,8 millions de dollars à l'exercice 2018-2019, ce qui représente une baisse de 63,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du produit des cessions d'immobilisations corporelles.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2018-2019, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a diminué de 217,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 2,31 milliards de dollars. Les activités de financement comprennent les paiements versés directement à la Province de l'Ontario, qui ont totalisé 2,28 milliards de dollars à l'exercice 2018-2019, en baisse de 212,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable à la vente des actifs des regroupements de zones de jeu qui a rapporté des gains plus importants à l'exercice 2017-2018. Les activités de financement comprennent également le remboursement à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») de fonds ayant servi au programme de remplacement du système de gestion des jeux, aux paiements au titre de la location de l'immeuble de Casino Niagara et du complexe de Casino Rama et aux actifs du jeu de bienfaisance.

Pendant l'exercice 2018-2019, le remboursement de la dette à long terme a atteint 19,3 millions de dollars. Il comprenait les éléments suivants :

- emprunt relatif au système de gestion des jeux 6,6 millions de dollars;
- obligations découlant d'un contrat de location-acquisition 12,7 millions de dollars.

Emprunt relatif au système de gestion des jeux

En juillet 2014, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF constituée de deux facilités afin d'emprunter un montant pouvant aller jusqu'à 35,2 millions de dollars pour financer la mise en œuvre d'un système de gestion des jeux. Le système remplacera l'infrastructure qui permet de suivre et d'enregistrer les activités liées au jeu et les opérations comptables ainsi que les données et les événements relatifs à la sécurité se rapportant à l'ensemble des machines à sous, tant que la Société en est l'exploitant. Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a remboursé en totalité la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif total de l'emprunt à 33,1 millions de dollars pour la deuxième facilité. La deuxième facilité est remboursable sur cinq ans, en versements semestriels moyens de 3,5 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 2,7 pour cent par année et est non garanti. Il vient à échéance le 30 septembre 2022.

Emprunt relatif à la plateforme de jeu

En juin 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF constituée de deux facilités afin d'emprunter un montant pouvant aller jusqu'à 28,6 millions de dollars pour financer l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle solution de plateforme de jeu. Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société a prélevé 3,0 millions de dollars sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif total de l'emprunt à 3,0 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à la date d'achèvement du projet ou en juillet 2020, selon la première des deux échéances à survenir. La première facilité porte intérêt (y compris les frais) de 3,0 pour cent par année et est non garantie.

Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF constituée de deux facilités afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 85,7 millions de dollars pour financer le remplacement et l'élargissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre par la Société d'un réseau de communication optimisé. Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société a prélevé 2,1 millions de dollars sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif total de l'emprunt à 2,1 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à la date d'achèvement du projet ou en septembre 2020, selon la première des deux échéances à survenir. La première facilité porte intérêt (y compris les frais) de 2,6 pour cent par année et est non garantie.

Complexe de Casino Rama

Le 17 juillet 2009, OLG et la Première Nation des Chippewas de Rama ont conclu un accord (l'« accord subséquent à 2011 ») portant sur la poursuite des activités de Casino Rama pour la période de 20 ans commençant le 1^{er} août 2011. L'accord subséquent à 2011 se poursuit jusqu'au 31 juillet 2031, sous réserve de résiliations anticipées ou de l'exercice par OLG de deux options successives pour des périodes de 10 et 5 ans, respectivement.

Les terrains utilisés pour le complexe de Casino Rama sont loués, en vertu d'un bail foncier de 30 ans qui expire le 31 janvier 2047, auprès de Sa Majesté la Reine du chef du Canada par Casino Rama Inc., une filiale en propriété exclusive de la Première Nation des Chippewas de Rama. Le 13 juin 2017, OLG et Casino Rama Inc. ont conclu un nouveau contrat de sous-location du complexe qui fait correspondre la durée de l'accord subséquent à 2011 et regroupe les baux antérieurs pour les espaces de bureaux et d'entrepôt, les terrains, les terrains de stationnement additionnels et le terrain de stationnement des employés.

En plus des paiements de loyers annuels, le contrat de sous-location du complexe et l'accord subséquent à 2011 permettent à la Première Nation de Rama de recevoir d'OLG, pour chaque

période de 12 mois consécutifs, une redevance annuelle correspondant au montant le plus élevé entre 1,9 pour cent des produits bruts du complexe de Casino Rama (définis dans l'accord subséquent à 2011) et 5,5 millions de dollars, après ajustement annuel fondé sur l'indice des prix à la consommation. Aux fins comptables, il a été déterminé que le contrat de sous-location du complexe et l'accord subséquent à 2011 contenaient un contrat de location-financement.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, le paiement des produits bruts minimaux de 5,5 millions de dollars a été considéré en substance comme étant un paiement de loyer. Un taux d'actualisation de 3,2 pour cent a été utilisé ainsi qu'une durée de 24 ans.

Au 31 mars 2019, l'obligation totale restante en vertu du contrat de location-financement s'élevait à 231,4 millions de dollars (237,8 millions de dollars au 31 mars 2018).

Le 29 mars 2018, OLG et Gateway Casinos and Entertainment Ltd. ont conclu le contrat de sous-location net et de sous-sous-location relatif à Casino Rama (la « Sous-sous-location »), qui a pris effet au moment du transfert des activités du regroupement de zones de jeu du Centre vers le fournisseur de services le 18 juillet 2018. La Sous-sous-location vient à échéance le 31 juillet 2041; toutefois, si l'exploitation du regroupement de zones de jeu par le fournisseur de services est prolongée au delà du 31 juillet 2041, la Sous-sous-location sera automatiquement prolongée pour une période correspondante. Les paiements de loyers minimaux à la Société aux termes de la Sous-sous-location s'élèvent à 12,4 millions de dollars par année et le contrat est comptabilisé comme un contrat de location simple.

Gestion du risque lié à la structure du capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissements au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). Elle doit obtenir l'approbation du ministre des Finances avant d'emprunter des fonds destinés à des dépenses d'investissements importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour continuer de financer l'expansion et la croissance futures de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement de principes directeurs relatifs aux questions liées à la gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. Les conventions d'exploitation exigent des casinos dans les complexes de villégiature qu'ils constituent des fonds de réserve. La Société n'est soumise à aucune exigence externe en matière de besoins en trésorerie. Veuillez consulter la note 23 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour plus de détails sur la gestion des risques financiers et les instruments financiers de la Société.

5. Gestion des risques d'entreprise

Aperçu

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (GRE) qui vise à optimiser son rendement et à soutenir la direction en identifiant, en évaluant et en gérant les risques relatifs à sa stratégie. Le programme de GRE consiste en un cadre et un processus de gestion des risques (conforme à la norme ISO 31000 et aux orientations et exigences de la fonction publique de l'Ontario) et prévoit une surveillance régulière et la production de rapports sur les risques présentés au Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Le président et chef de la direction est l'ultime responsable de la gestion des risques et il est appuyé par la direction, le service d'Audit et de gestion des risques et d'autres services liés à la gouvernance, y compris la Conformité réglementaire, les Finances, les Affaires juridiques et la Sécurité des renseignements. Le processus de GRE a permis d'identifier 14 risques importants et le président et chef de la direction et la direction ont trouvé des stratégies d'atténuation des risques pour chacun d'eux.

Les 14 principaux risques touchent les domaines suivants :

- partenariats stratégiques et gestion des tiers;
- produits concurrentiels;
- main-d'œuvre:
- information et technologie;
- gouvernance, affaires juridiques et conformité;
- activités
- relations avec les gouvernements et les partenaires.

Partenariats stratégiques et gestion des tiers

Des ententes à long terme ont été établies avec les fournisseurs de services de jeu en établissement. Pendant la durée de ces ententes, OLG veille au bon rendement des fournisseurs de services tout en maintenant des relations saines avec eux. D'importants investissements dans les immobilisations sont prévus par le secteur privé partout dans la province au cours des cinq prochaines années et les cibles d'OLG en matière de produits d'exploitation sont étroitement liées à la réalisation de cette expansion du secteur du jeu en fonction des calendriers prévus par les fournisseurs de services du secteur privé. OLG collabore activement avec les fournisseurs de services de jeu en établissement pour évaluer et surveiller les calendriers et les jalons relatifs à l'expansion. Le rendement des exploitants peut être influencé par des facteurs qui ne dépendent pas entièrement de la volonté des fournisseurs de services, y compris des problèmes de zonage municipaux, par exemple des appels devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, des contestations judiciaires relatives aux approbations municipales, par exemple des règlements de zonage ou des résolutions municipales adoptés en vertu du Règlement de l'Ontario 81/12 (Exigences relatives à la création d'un site de jeu) de la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, des contestations judiciaires des Premières Nations, et des changements dans l'orientation ou les politiques du gouvernement.

OLG gère également des ententes avec des fournisseurs de services du secteur privé qui sont essentielles à la prestation des nouveaux produits de loterie et de jeu numériques et des nouvelles expériences client. Les solutions technologiques qui seront fournies dans le cadre de ces ententes et l'intégration de ces solutions parmi les fournisseurs de services sont complexes. Les résultats à venir d'OLG dépendent de la capacité des fournisseurs de services à fournir la

technologie et les nouveaux produits dans les délais qu'ils se sont engagés à respecter et à assurer les niveaux de services convenus.

Pour atténuer ces risques, OLG met au point son programme de gestion des tiers, qui prévoit des améliorations à la recherche et à l'évaluation des risques en ajoutant de nouvelles compétences et en clarifiant les obligations contractuelles clés. Les efforts porteront surtout sur l'amélioration des processus de gouvernance et la création de tableaux de bord globaux du rendement pour tous les principaux fournisseurs de services tiers.

Pour offrir des expériences qui répondent aux attentes des clients et qui correspondent à leurs préférences en matière de divertissement par le jeu, OLG formera de nouveaux partenariats stratégiques. OLG fait évoluer ses capacités à établir des partenariats, notamment en matière d'améliorations en recherche, d'évaluation des risques et de sous-traitance. Les exigences du cadre réglementaire d'OLG sont des éléments clés qui pourraient ralentir l'établissement de certains partenariats ou présenter des difficultés à agir assez rapidement pour soutenir la concurrence des exploitants du marché qui ne sont pas réglementés en Ontario.

Produits concurrentiels

Avec le rythme accéléré des changements dans une économie numérique grandissante et en évolution, OLG entreprend une nouvelle étape de sa transformation – gagner des parts du marché grâce à des expériences client supérieures en matière de divertissement par le jeu. Cette phase est essentielle au maintien et à la croissance de la valeur qu'OLG fournit à l'Ontario.

Pour ce faire, OLG a investi dans l'actualisation de sa stratégie sur l'expérience client et les produits pour qu'elle réponde aux attentes en évolution du marché. Plus spécifiquement, la Société fait progresser sa stratégie au moyen de partenariats avec des fournisseurs de services de divertissement par le jeu numérique de classe mondiale pour offrir une base numérique moderne, évolutive et flexible qui comprendra une nouvelle plateforme de jeu transactionnelle et des applications Web et mobiles. Cette base numérique permettra à OLG d'offrir à ses clients une plus vaste sélection de jeux en ligne, ce qui favorisera l'évolution continue de son offre de produits numériques à mesure que les attentes des clients changent. De plus, la Société a investi dans de nouvelles feuilles de route de produits et de canaux qui font progresser plus rapidement l'offre de divertissement par le jeu d'OLG dans un plus grand nombre de catégories, ce qui bonifiera les choix offerts et la qualité des expérience de divertissement par le jeu (par exemple les nouveaux produits numériques de paris sportifs, de poker et de jeux avec croupier en direct) et dans de nouvelles relations avec des chefs de file mondiaux pour accroître l'achalandage du site Web d'OLG et tirer profit des associations entre les marques.

L'un des principes fondamentaux de la stratégie sur l'expérience client et les produits d'OLG est de fournir aux clients différentes options pour satisfaire leurs attentes relatives aux expériences de divertissement par le jeu. Pour être concurrentielle, OLG doit lancer de nouveaux produits à la vitesse et au rythme auxquels les attentes des clients évoluent. Aujourd'hui, les clients qui cherchent du divertissement par le jeu optent soit pour des produits spécifiques offerts par OLG ou se tournent vers le marché gris, qui compte des milliers de fournisseurs, pour satisfaire leurs besoins. Ces fournisseurs de services ne sont pas régis par la Province de l'Ontario et, par conséquent, ils ont la capacité d'offrir de nouveaux produits à un rythme qui dépasse celui d'OLG, qui doit fonctionner conformément aux paramètres des lois, des règlements et des normes internes qui la régissent. OLG est régie par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO »), laquelle est chargée d'enregistrer les fournisseurs de services et de tester et d'approuver les nouveaux produits et les plateformes avant qu'ils soient lancés sur le marché.

Pour atténuer le risque de retard de lancement de produits concurrentiels, OLG continue de collaborer régulièrement avec la CAJO pour faire concorder les plans et les calendriers de mise en œuvre des produits afin de les faire approuver en temps opportun.

En plus de collaborer avec son organisme de réglementation pour faciliter le lancement en temps opportun des produits concurrentiels, OLG doit continuellement acquérir de nouvelles capacités et réoutiller sa main-d'œuvre pour suivre les tendances du divertissement par le jeu qui nécessiteront une acuité numérique de plus en plus grande. Pour atténuer le risque d'accuser un retard en ce qui concerne ses compétences et ses capacités, OLG a réalisé une évaluation de sa capacité numérique afin de déterminer les lacunes relatives aux compétences et aux capacités qui doivent être corrigées.

Main-d'œuvre

L'exécution réussie de la stratégie d'OLG repose sur ses employés et sa culture. Après leur déploiement complet, un nouveau modèle d'exploitation ciblé et une structure de soutien organisationnel harmoniseront la structure de l'entreprise avec la stratégie d'OLG. Par conséquent, certains employés d'OLG pourraient devoir s'adapter à de nouvelles façons de travailler et acquérir des compétences et capacités nouvelles ou différentes.

OLG fait face à une concurrence d'autres entreprises qui souhaitent acquérir des employés qui possèdent des compétences et capacités spécifiques (analytique des données, robotique, intelligence artificielle). De plus, les changements ou la perte de dirigeants ou d'employés clés à des moments critiques pourrait freiner l'avancement du plan stratégique. De nombreux employés actuels et potentiels d'OLG sont fortement sollicités en raison de leur connaissance approfondie du secteur du jeu ou de leur expérience dans d'importantes initiatives de transformation.

Pour atténuer ce risque, OLG procède à des évaluations internes du talent et met au point son plan de relève. La formation et le perfectionnement porteront sur la préparation des employés en vue d'occuper des postes de direction, au besoin. La haute direction se concentrera sur les stratégies visant à mobiliser les employés et à adopter la culture souhaitée. La Société a mis sur pied un sous-comité exécutif qui participe au processus de surveillance du risque et qui soutient le rôle joué par le Comité des talents, de la culture et de la rémunération du conseil d'administration. Ce comité aide le conseil à surveiller les questions qui portent sur les moyens nécessaires pour que la haute direction dispose des atouts organisationnels permettant la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société.

Technologie et infrastructure de l'information

Tout en mettant en œuvre de nouvelles technologies pour soutenir la stratégie numérique, OLG doit s'assurer que les anciens systèmes continuent de maintenir et de développer ses secteurs d'activité essentiels et que la présence accrue de tiers ne compromet pas l'accès aux systèmes ou à l'information.

Pour résoudre ces problèmes, OLG travaille dans le but d'harmoniser ses besoins opérationnels avec ses exigences en matière de technologie au moyen d'un processus de planification solide. Des améliorations technologiques de grande valeur sont en cours et d'autres sont prévues afin d'accroître la fonctionnalité, la fiabilité et la flexibilité. La Société surveille ce risque à l'aide d'un sous-comité exécutif et du Comité de transformation et des technologies du conseil d'administration. Ce comité aide le conseil à surveiller les questions relatives aux importants plans de transformation opérationnelle et aux technologies de l'information qui y sont associées pour assurer l'harmonisation avec l'orientation stratégique de la Société.

OLG est dotée d'un programme bien établi de gestion des risques relatifs à la cybersécurité qu'elle continue de faire évoluer. Le service de la Sécurité de l'information d'OLG maintient une équipe de professionnels expérimentés de la cybersécurité qui exécute des processus rigoureux et continus de gestion des vulnérabilités et des correctifs, qui surveille et harmonise ses mesures de contrôle avec des cadres connus et très bien cotés et qui évalue les changements juridiques et réglementaires en conséquence. Une assurance est en place pour atténuer les répercussions des incidents relatifs à la cybersécurité et OLG continue d'actualiser et d'améliorer ses capacités à réagir au contexte des cybermenaces qui évolue rapidement. De plus, les exploitants et les partenaires du secteur privé sont tenus d'appliquer des mesures de contrôle en matière de cybersécurité et de fournir à OLG une assurance indépendante concernant ces mesures.

Gouvernance, affaires juridiques et conformité

OLG est tenue de se conformer à certaines lois et certains règlements dans l'exécution de son mandat. L'accent mis sur la conformité est essentiel alors qu'OLG met en œuvre sa stratégie, entreprend de nouvelles relations avec des tiers et progresse dans l'environnement numérique. Les répercussions juridiques et réglementaires des technologies nouvelles et innovatrices doivent être bien comprises. OLG doit notamment veiller à ce que les exploitants et les partenaires du secteur privé comprennent leurs obligations dans un environnement réglementé puisqu'ils ne connaissent peut-être pas les exigences de conformité uniques que doivent respecter les entités du secteur public, en particulier OLG (par exemple la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*). Au cours de la dernière année, des préoccupations dans d'autres sociétés de jeu au sujet de la lutte contre le blanchiment d'argent ont suscité une attention renouvelée sur les lois pertinentes et le programme de lutte contre le blanchiment d'argent d'OLG.

Pour atténuer ce risque, OLG maintient un cadre de conformité d'entreprise, des processus et des ressources consacrées à la conformité. Des programmes ont été mis en place pour veiller à ce que les exigences réglementaires en matière de conformité soient prises en compte pour chaque nouvelle initiative. Les employés d'OLG et ses tiers suivent une formation continue sur les exigences réglementaires. OLG apporte des améliorations à son programme de lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre d'une initiative d'amélioration continue de la conformité réglementaire.

En raison de l'évolution du marché du jeu de l'Ontario, le modèle de jeu commercial évolue et continuera d'évoluer à mesure qu'OLG et le gouvernement cherchent à profiter des occasions sur le marché. OLG s'attend à ce que le cadre juridique et réglementaire régissant le jeu en Ontario évolue également, mais elle ne peut prévoir avec certitude la nature de ces changements ni la façon dont ils se répercuteront sur la Société. Pour aider à atténuer ce risque, OLG consulte les intervenants concernés pour veiller à ce que le nouveau cadre juridique et réglementaire corresponde au modèle commercial de manière à ce que les intérêts de la Province soient protégés.

OLG surveille le risque relatif à la conformité à l'aide d'un sous-comité exécutif et du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration.

Activités

OLG procède à d'importants changements pour harmoniser l'organisation et ses processus avec sa stratégie de croissance. Ces changements nécessaires s'effectuent de concert avec l'exécution d'initiatives importantes et complexes afin qu'OLG puisse suivre le rythme de ses concurrents, y compris ceux du marché gris. Tout en gérant l'étendue des changements organisationnels sur la Société et ses employés, il pourrait être difficile pour la direction de veiller

à ce qu'OLG demeure centrée sur ses priorités et à ce que les initiatives stratégiques soient réalisées sans retard et conformément au budget.

Pour atténuer ce risque, OLG réévalue régulièrement les priorités de ses initiatives et développe ses capacités pour réaliser des projets technologiques complexes. OLG s'efforce de fournir à ses employés, en particulier les chefs de projets, les compétences et la formation nécessaires pour maintenir sa souplesse dans l'élaboration de méthodologies et continuer d'appliquer les pratiques exemplaires du secteur.

Relations avec les gouvernements et les partenaires

OLG doit communiquer efficacement avec tous les paliers de gouvernements (les municipalités, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral) et de nombreux partenaires différents (les organismes de bienfaisance, les associations commerciales, les Premières Nations, les fournisseurs de services). L'exécution réussie de la stratégie d'OLG repose sur des décisions opportunes au sujet de politiques et d'approbations gouvernementales. Par exemple, une décision du gouvernement fédéral concernant les paris sportifs simples aura des répercussions sur la stratégie d'OLG pour ses produits Sports.

Pour atténuer ce risque, le président et chef de la direction et la division des Affaires de la Société continuent de se concentrer sur le maintien d'une communication franche et continue avec le gouvernement. OLG misera sur des processus de planification bien établis pour déterminer quand elle devra obtenir des approbations du gouvernement et s'assurera que les documents nécessaires sont prêts en temps voulu. OLG travaillera également de façon proactive pour veiller à ce que ses plans permettent d'obtenir les résultats souhaités par le gouvernement.

6. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent notamment les produits, les contrats de location et la consolidation.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices à venir touchés par ces révisions. Les estimations importantes servent à déterminer, notamment ce qui suit :

- durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles:
- groupe destiné à être cédé;
- provisions;
- obligations liées à des contrats de location-financement;
- évaluation des instruments financiers;
- · avantages du personnel;
- éventualités;
- passifs contractuels.

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites à la note 4 des Notes afférentes aux états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1er avril 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), et l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »). Les produits tirés des loteries doivent maintenant être présentés après déduction des lots des jeux de loterie, alors que les produits tirés du jeu en établissement doivent être présentés en tant que quote-part d'OLG des produits tirés du jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services moins les frais dus aux fournisseurs de services. Aux fins de comparaison, les produits des exercices précédents ont été retraités pour être conformes aux nouvelles IFRS.

Le tableau suivant illustre l'incidence des nouvelles IFRS et du nouveau modèle de partage des produits avec les fournisseurs de services sur la présentation des produits de la Société. Il importe de noter que, selon ce nouveau modèle de partage des produits, les coûts de fonctionnement des établissements sont maintenant assumés par les fournisseurs de services et ne sont plus présentés dans l'état du résultat global d'OLG.

(en millions de dollars)	Pour l'e		
	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Recettes tirées des loteries et des jeux	8 299,4 \$	7 820,9 \$	7 423,7 \$
Moins : lots des loteries	(2 331,3)	(2 115,6)	(2 035,5)
Moins : frais liés aux fournisseurs de services de jeu en établissement	(1 170,6)	(364,9)	(71,2)
Produits tirés du jeu	4 797,5	5 340,4	5 317,0
Produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements	81,0	121,7	122,4
Produits locatifs	14,3	=	-
Produits	4 892,7 \$	5 462,1 \$	5 439,4 \$

Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, de nouvelles directives sur l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et de nouvelles directives sur la comptabilité de couverture. Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle d'affaires selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 précise trois grandes catégories d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles de l'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. L'IFRS 9 prévoit également le calcul de la correction de valeur pour pertes liées aux créances clients d'après le modèle des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et cette correction de valeur est inscrite au moment de la comptabilisation initiale de la créance. Aucune incidence importante sur la valeur comptable des instruments financiers n'est liée à ce nouveau modèle.

Du fait de l'adoption de l'IFRS 9, le classement des instruments financiers de la Société a été modifié, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Instrument financier	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction (juste valeur par le biais du résultat net)	Coût amorti
Liquidités soumises à des restrictions	Détenu à des fins de transaction (juste valeur par le biais du résultat net)	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances (coût amorti)	Coût amorti
Passifs financiers :		
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Somme à payer au gouvernement du Canada	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti

Ce nouveau classement n'a pas eu d'incidence quantitative sur l'évaluation des instruments financiers.

Comptabilisation des produits

L'IFRS 15 remplace les normes et interprétations existantes, y compris la Norme comptable internationale 18, Produits des activités ordinaires (« IAS 18 ») et l'International Financial Reporting Interpretations Committee 13, Programmes de fidélisation de la clientèle (« IFRIC 13 »). L'IFRS 15 instaure un modèle unique pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à l'exception de certains contrats comptabilisés selon d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des biens ou de services promis à un client selon un montant qui reflète la contrepartie prévue à recevoir en échange du transfert de ces biens ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

- (i) identifier le contrat conclu avec le client;
- (ii) déterminer les obligations de prestation contenues dans le contrat;
- (iii) déterminer le prix de la transaction;
- (iv) affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
- (v) comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si une transaction liée au jeu entre dans le champ d'application de l'IFRS 9 ou de l'IFRS 15. Dans le cas des transactions où la Société prend une position à l'égard du client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société découlant de la transaction est déterminé par un événement futur incertain, la transaction entre dans le champ d'application de l'IFRS 9 (« Transactions liées aux mises »). Pour toutes les autres transactions, lorsque la Société administre des jeux entre joueurs, la transaction entre dans le champ d'application de l'IFRS 15 (« Jeux administrés »).

Pour ce qui est des transactions liées aux mises, la Société comptabilise le profit ou la perte découlant de la transaction comme produits lorsqu'elles sont réglées. Toute transaction liée aux mises non réglée est comptabilisée comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour ce qui est des jeux administrés, les produits de la Société sont comptabilisés déduction faite de la charge au titre des lots dans la période au cours de laquelle la prestation a lieu. Auparavant, aux termes de l'IAS 18, les produits tirés des jeux administrés étaient présentés selon un montant brut et les lots étaient passés en charges, dans l'état consolidé du résultat global.

La Société a fait le choix d'adopter les normes IFRS 9 et IFRS 15 avec application rétrospective complète. Par conséquent, toute l'information comparative figurant dans les présents états financiers a été préparée comme si l'IFRS 9 et l'IFRS 15 avaient été en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017. L'incidence de l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2017 est négligeable et, par conséquent, un état de la situation financière retraité à cette date n'est pas présenté.

Les conventions comptables énoncées à la note 4 des Notes afférentes aux états financiers consolidés ont été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et de l'information comparative figurant dans les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2018. L'incidence de la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 est présentée dans le tableau suivant :

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (en millions de dollars)	Montants présentés précédemment	Incidence de la transition à l'IFRS 15	Montants retraités
Produits tirés du jeu	7 456,0 \$	(2 115,6)	\$ 5 340,4 \$
Charge au titre des lots des jeux de loterie	(2 115,6)	2 115,6	-
Produits tirés du jeu diminués de la charge au titre des lots des jeux de loterie	5 340,4 \$	-	\$ 5 340,4 \$

Selon l'IFRS 15, la charge au titre des lots correspond à la définition de la contrepartie à payer à un client. Par conséquent, la charge au titre des lots des jeux de loterie, auparavant présentée à titre de charge, a été reclassée et portée en diminution des produits tirés du jeu.

De plus, les montants présentés antérieurement à titre de produits différés dans les états consolidés de la situation financière ont été reclassés dans les passifs contractuels conformément à l'IFRS 15.

Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a publié la version définitive de la norme IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») actuellement en vigueur. Aux termes de l'IFRS 16, un contrat de location existe lorsqu'un client contrôle le droit d'utiliser un actif déterminé, comme l'illustre le fait qu'un client ait le contrôle exclusif de l'actif pendant un certain temps. L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Un preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son adoption anticipée est autorisée, mais seulement si l'entité adopte aussi l'IFRS 15. La Société adoptera l'IFRS 16 pour ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} avril 2019. La Société est en voie d'établir de façon définitive l'incidence de l'adoption de cette norme.

7. Honoraires versés aux auditeurs externes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a chargé ses auditeurs externes indépendants KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L de dispenser des services dans les catégories énoncées ci-dessous et leur a versé les honoraires indiqués.

(en millions de dollars)

Exercice	2018-2019	2017-2018
Services d'audit	2,3 \$	1,8 \$
Autres services	0,4	0,6
Total de tous les services	2,7 \$	2,4 \$



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente principale, Risque et Audit, qui est responsable de l'audit interne, fait rapport directement au président et chef de la direction et a un accès sans réserve au Comité d'audit et de gestion des risques.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.

Stephen Rigby

Président et chef de la direction

Lisa Bell-Murray Vice-présidente principale, dirigeante principale, Finances

Beomy

Le 27 juin 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Bay Adelaide Centre 333, rue Bay, bureau 4600 Toronto (Ontario) M5H 2S5 Canada Tél. 416-777-8500 Téléc. 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l/sencr.L est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International al., entité suisse. (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l/s.en.c.r.L.



Page 2

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3 e) des états financiers qui indique que la Société a modifié sa méthode comptable relative aux produits des activités ordinaires par suite de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et a appliqué cette modification à l'aide de l'approche rétrospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion de la Société;
- des informations, contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2018 -2019 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans le rapport de gestion de la Société et dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2018-2019 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Page 3

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

LPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)

Le 27 juin 2019

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

États consolidés de la situation financière

Aux 31 mars 2019 et 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		267 542 \$	208 903 3
Liquidités soumises à des restrictions	6	72 384	59 955
Clients et autres débiteurs	7	139 145	209 558
Somme à recevoir des fournisseurs de services		18 838	
Charges payées d'avance		27 562	33 285
Stocks	8	31 158	38 156
Actifs détenus en vue de la vente	10	136 108	117 987
Total des actifs courants		692 737	667 844
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	6	115 994	119 903
Immobilisations corporelles	9	1 054 147	1 148 979
Goodwill			1 776
Total des actifs non courants		1 170 141	1 270 658
Total des actifs		1 862 878 \$	1 938 502 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants Fournisseurs et autres créditeurs	11	309 059 \$	364 841 9
Provisions	12	20 689	6 007
	12	20 009	0 007
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	15	288 844	94 427
Somme à payer au gouvernement du Canada	17	43 769	27 330
Partie courante des passifs contractuels	18	34 063	8 506
Partie courante de la dette à long terme	19	22 594	19 734
Passifs détenus en vue de la vente	10	13 660	9 437
Total des passifs courants	10	732 678	530 282
Passifs non courants			
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs			
de services	15	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	148 230
Somme à payer au gouvernement du Canada	17		16 305
Passifs contractuels	18	22 744	24 016
Dette à long terme	19	270 646	287 167
Avantages du personnel	24	13 848	16 190
Total des passifs non courants		307 238	491 908
Total des passifs		1 039 916	1 022 190
Capitaux propres			
Résultats non distribués		644 623	734 064
Surplus d'apport		62 345	62 345
Réserves	6	115 994	119 903
Total des capitaux propres		822 962	916 312
Total des passifs et des capitaux propres		1 862 878 \$	1 938 502 \$

Transactions avec des parties liées (note 14)

Engagements (notes 15 et 25)

Éventualités (note 26)

Événements postérieurs à la date de clôture (notes 15, 19, 25 et 28) Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

George L. Cooke, président du conseil

Lori O'Neill, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (en milliers de dollars)

·	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018 Chiffres retraités
	NOIGS	31 IIIai 5 2013	[notes 3 e) et 4 t)]
Produits tirés des loteries et des jeux		8 299 400 \$	7 820 919 \$
Moins : les lots des jeux de loterie		(2 331 311)	(2 115 607)
Moins : les redevances des fournisseurs de services de		,	,
jeu en établissement		(1 170 628)	(364 934)
Produits tirés du jeu		4 797 461	5 340 378
Produits ne provenant pas du jeu		80 955	121 731
Produits locatifs		14 306	_
Produits		4 892 722	5 462 109
Charges (produits)			
Paiements aux partenaires	20	694 150	659 864
Personnel		572 055	855 794
Commissions et redevances		486 496	484 352
Cotisation sur les gains	16	280 093	312 929
Marketing et promotion		215 351	281 774
Mise à jour des systèmes		96 486	109 763
Amortissement	9	94 426	204 426
Charges générales d'exploitation, charges administratives et			
autres	22	78 576	132 931
Nourriture, boissons et autres achats		73 752	103 074
Installations		66 861	159 100
Impression, distribution et test des billets		56 089	50 259
Droits de nature réglementaire		28 809	36 030
Charges financières	13	14 299	16 023
Produits financiers	13	(14 143)	(10 998)
Profits à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	21	(41 498)	(107 086)
		2 701 802	3 288 235
Bénéfice net et résultat global		2 190 920 \$	2 173 874 \$

Autres informations (note 27)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (en milliers de dollars)

			Réserves de remplacement			
	Résultats non distribués	Surplus d'apport	des immobilisations	Réserves d'exploitation	Réserves pour indemnisation	Total
Solde au 31 mars 2017	1 056 010 \$	62 345 \$	19 267 3	55 516 \$	46 518 \$	1 239 656 \$
Bénéfice net et résultat global	2 173 874	_	-	_	_	2 173 874
Apports ou distributions Transferts aux (provenant des) réserves	1 398	_	(3 167)	1 233	536	_
Versements à la Province de l'Ontario	(2 497 218)	-	_	-	_	(2 497 218)
Solde au 31 mars 2018	734 064 \$	62 345 \$	16 100 \$	56 749 \$	47 054 \$	916 312 \$
Bénéfice net et résultat global	2 190 920	_	_	_	_	2 190 920
Apports ou distributions Transferts aux (provenant des) réserves	3 909	_	(5 803)	1 034	860	_
Versements à la Province de l'Ontario	(2 284 270)	-	_	-	_	(2 284 270)
Solde au 31 mars 2019	644 623 \$	62 345 \$	10 297 \$	57 783 \$	47 914 \$	822 962 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (en milliers de dollars)

	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		2 190 920 \$	2 173 874 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées			
nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement	9	94 426	204 426
Profit à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	21	(41 498)	(107 086)
Charges financières nettes	13	156	5 025
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	9	755	976
Autres avantages à long terme Autres	24 c)	(2 342) (1 272)	(1 484)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments		(1212)	<u></u> _
hors trésorerie du fonds de roulement		2 241 145	2 275 731
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la partie			
courante des liquidités soumises à des restrictions			
(Augmentation) diminution de la partie courante des liquidités soumises			
à des restrictions		(12 429)	2 169
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs		70 413	(58 627)
(Augmentation) de la somme à recevoir des fournisseurs de services		(18 838)	_
Diminution des charges payées d'avance		5 723	13 879
Diminution (augmentation) des stocks		6 998	(6 898)
(Diminution) augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		(54 060)	15 750
(Diminution) augmentation des provisions		14 682	(777)
Augmentation de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services		43 751	46 570
(Diminution) augmentation de la somme à payer au gouvernement		43 /31	40 370
du Canada		(134)	11 152
Augmentation de la partie courante des passifs contractuels		25 557	21 362
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		2 322 808	2 320 311
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		14 143	10 998
Dépenses d'investissement		(74 001)	(113 241)
Variation des actifs nets détenus en vue de la vente		3 078	(22 310)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		98 721	232 353
Partie non courante des liquidités soumises à des restrictions		3 909	1 398
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		45 850	109 198
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Intérêts payés		(11 595)	(13 364)
Produit de la dette à long terme		5 100	3 400
Versements sur la dette à long terme		(19 254)	(20 648)
Versements à la Province de l'Ontario		(2 284 270)	(2 497 218)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(2 310 019)	(2 527 830)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		58 639	(98 321)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		208 903	307 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		267 542 \$	208 903 \$
		ZU1 J4Z Ø	200 903 φ
Informations supplémentaires sur les activités de financement et d'investissement h trésorerie	ors		
Acquisition d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financeme	ent	436 \$	243 303 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées		2 553 \$	3 782 \$
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.			

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion des jeux de loterie, du jeu de bienfaisance, du jeu numérique (auparavant, le jeu en ligne) et du jeu en établissement, qui comprend les salles de machines à sous et les casinos exploités par OLG avant le transfert aux fournisseurs de services, les salles de machines à sous et les casinos exploités par des fournisseurs de services ainsi que les casinos dans les complexes de villégiature de Caesars Windsor, de Casino Rama, avant le transfert à un fournisseur de services, de Casino Niagara et de Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») dans la province de l'Ontario. Par ailleurs, la Société est fière de soutenir et d'administrer le financement de l'industrie des courses de chevaux en Ontario [note 25 e)].

Au 31 mars 2019, la Société maintenait des conventions d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») et Falls Management Group, L.P. pour, respectivement, l'exploitation de Caesars Windsor, de Casino Niagara et de Fallsview. La Société consolide la situation financière et les résultats financiers des casinos dans des complexes de villégiature, mais pas ceux de leur exploitant respectif. OLG maintenait également une convention d'exploitation avec CHC Casinos Canada Limited visant l'exploitation de Casino Rama. Cette convention a pris fin le 18 juillet 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services (note 2), est entrée en vigueur. OLG a consolidé les résultats financiers de Casino Rama jusqu'au 18 juillet 2018, soit la période pendant laquelle OLG exerçait un contrôle sur les activités.

Comme il est décrit en détail à la note 2, la Société a conclu des ententes d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating Services Agreements » ou « COSA ») avec certains fournisseurs de services. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats financiers de ces fournisseurs de services. Aux termes des COSA, OLG comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu et générés par les casinos, les salles de machines à sous et les casinos dans les complexes de villégiature exploités par un fournisseur de services dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Outre la comptabilisation de produits aux termes de l'entente à long terme de partage des produits tirés du jeu, lorsque les établissements sont transférés aux fournisseurs de services, OLG comptabilise tout profit applicable sur la vente d'actifs liés aux regroupements de zones de jeu (note 21).

Le bureau principal et le siège social de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 402, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 27 juin 2019.

2. Modernisation du jeu en Ontario

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation, la Société a regroupé toutes les salles de machines à sous dans les hippodromes et tous les casinos, sauf Caesars Windsor, en huit regroupements de zones de jeu. Le regroupement a transféré les immobilisations corporelles, le fonds de roulement et les droits d'exploitation et de construction à des fournisseurs de services du secteur privé (un fournisseur de services pour chaque regroupement), à l'achèvement du processus d'approvisionnement. Une fois l'étape de l'appel de propositions achevée pour un regroupement de zones de jeu, OLG choisit un fournisseur de services et les parties signent une entente de transition et d'achat d'actifs (« Transition and Asset Purchase Agreement » ou « TAPA »). Aux termes de la TAPA, le fournisseur de services s'engage à acquérir certains actifs et à prendre en charge certains passifs liés aux établissements de jeu compris dans le regroupement et à signer la COSA, qui régit les activités des établissements de jeu compris dans le regroupement. OLG continue d'exploiter et de gérer

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

2. Modernisation du jeu en Ontario (suite)

les établissements de jeu traditionnel compris dans les regroupements tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Les activités d'OLG en matière d'approvisionnement pour les établissements de jeu existants et projetés sont soit achevées, soit en cours, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Regroupe-	Établissement	Fournisseur de	État du	Date d'entrée	Échéance de la
ment de zones		services	regroupement	en vigueur	convention
de jeu d'OLG Est	Shorelines :	Ontario Gaming East	TAPA signée le	de la COSA 11 janvier 2016	d'exploitation 31 mars 2036
	Casino à Thousand Islands Salle de machines à sous à	Limited Partnership (OGELP)	8 septembre 2015 COSA signée le 11 janvier 2016	TT janvier 2010	31 mais 2000
	Kawartha Downs Casino à Belleville Casino à Peterborough		·		
Sud-Ouest	Casinos Gateway : Point Edward London Clinton Dresden Hanover Woodstock	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	TAPA signée le 13 décembre 2016 COSA signée le 9 mai 2017	9 mai 2017	31 mars 2037
Nord	Casinos Gateway : Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay (nouvel établissement) Kenora (nouvel établissement éventuel)	Gateway	TAPA signée le 13 décembre 2016 COSA signée le 30 mai 2017	30 mai 2017	31 mars 2037
Ottawa	Rideau Carleton Raceway Casino	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	TAPA signée le 15 mai 2017 COSA signée le 12 septembre 2017	12 septembre 2017	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	Casino à Woodbine Casino à Ajax Casino à Great Blue Heron Casino à Pickering (nouvel établissement)	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	TAPA signée le 7 août 2017 COSA signée le 23 janvier 2018	23 janvier 2018	22 janvier 2039
Ouest de la région du Grand Toronto	Elements Casino : Brantford Flamboro Mohawk Grand River	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	TAPA signée le 18 décembre 2017 COSA signée le 1er mai 2018	1 ^{er} mai 2018	31 mars 2038
Centre	Salle de machines à sous à Georgian Downs Casino Rama Resort Simcoe County (nouvel établissement)	Gateway	TAPA signée le 14 mars 2018 COSA signée le 18 juillet 2018	18 juillet 2018	31 juillet 2041
Niagara	Casino Niagara Fallsview	Mohegan Gaming & Entertainment	TAPA signée le 10 septembre 2018 COSA signée le 11 juin 2019	11 juin 2019	31 mars 2040

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

3. Base d'établissement

a. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, des casinos dans les complexes de villégiature avant le transfert à des fournisseurs de services et d'Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC »), filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (le « CNCI »).

b. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net [note 4 k)].

c. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

d. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits [notes 3 e) et 4 c)]
- Contrats de location [note 4 o)]
- Consolidation [note 4 a)]

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles [note 4 l)]
- Groupe destiné à être cédé (note 10)
- Provisions (note 12)
- Obligations liées à des contrats de location-financement [note 19 d)]
- Évaluation des instruments financiers (note 23)
- Avantages du personnel (note 24)
- Éventualités (note 26)
- Passifs contractuels (note 18)

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

3. Base d'établissement (suite)

e. Adoption de nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »).

Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, de nouvelles directives sur l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et de nouvelles directives sur la comptabilité de couverture. Selon l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. L'IFRS 9 précise trois grandes catégories d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles de l'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. L'IFRS 9 prévoit également le calcul de la correction de valeur pour pertes liées aux créances clients d'après le modèle des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et cette correction de valeur est inscrite au moment de la comptabilisation initiale de la créance. Il n'y a aucune incidence importante sur la valeur comptable des instruments financiers liés à ce nouveau modèle.

Du fait de l'adoption de l'IFRS 9, le classement des instruments financiers de la Société a été modifié, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Instrument financier	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenu à des fins de transaction (juste valeur par le biais du résultat net)	Coût amorti
Liquidités soumises à des restrictions	Détenu à des fins de transaction (juste valeur par le biais du résultat net)	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances (coût amorti)	Coût amorti
Passifs financiers :		
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Somme à payer au gouvernement du Canada	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti

Ce nouveau classement n'a pas eu d'incidence quantitative sur l'évaluation des instruments financiers.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

3. Base d'établissement (suite)

e. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

L'IFRS 15 remplace les normes et interprétations existantes, y compris la Norme comptable internationale 18, Produits des activités ordinaires (« IAS 18 ») et l'International Financial Reporting Interpretations Committee 13, Programmes de fidélisation de la clientèle (« IFRIC 13 »). L'IFRS 15 instaure un modèle unique pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, à l'exception de certains contrats comptabilisés selon d'autres IFRS. La norme impose de comptabiliser les produits de manière à représenter le transfert des biens ou de services promis à un client selon un montant qui reflète la contrepartie prévue à recevoir en échange du transfert de ces biens ou services. Pour ce faire, il convient de suivre les cinq étapes suivantes :

- i) identifier le contrat conclu avec le client;
- ii) identifier les obligations de prestation contenues dans le contrat;
- iii) déterminer le prix de la transaction;
- iv) affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat;
- v) comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

L'IFRS 15 fournit également des directives relatives au traitement des coûts d'obtention de contrats et d'exécution de contrats.

L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si une transaction liée au jeu entre dans le champ d'application de l'IFRS 9 ou de l'IFRS 15. Dans le cas des transactions où la Société prend une position à l'égard du client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société découlant de la transaction est déterminé par un événement futur incertain, la transaction entre dans le champ d'application de l'IFRS 9 (« Transactions liées aux mises »). Pour toutes les autres transactions, lorsque la Société administre des jeux entre joueurs, la transaction entre dans le champ d'application de l'IFRS 15 (« jeux administrés »).

Pour ce qui est des transactions liées aux mises, la Société comptabilise le profit ou la perte découlant de la transaction comme produits lorsqu'elles sont réglées. Toute transaction liée aux mises non réglée est comptabilisée comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour ce qui est des jeux administrés, les produits de la Société sont comptabilisés déduction faite de la charge au titre des lots dans la période au cours de laquelle la prestation a lieu. Auparavant, aux termes de l'IAS 18, les produits tirés des jeux administrés étaient présentés selon un montant brut et les lots étaient passés en charges, à l'état consolidé du résultat global dans les charges.

La Société a fait le choix d'adopter les deux normes IFRS 9 et IFRS 15 avec application rétrospective complète. Par conséquent, toute l'information comparative figurant dans les présents états financiers a été préparée comme si l'IFRS 9 et l'IFRS 15 avaient été en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017. L'incidence de l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2017 est négligeable et, par conséquent, un état de la situation financière retraité à cette date n'est pas présenté.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

3. Base d'établissement (suite)

e. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Les conventions comptables énoncées à la note 4 c) ont été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et de l'information comparative figurant dans les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2018. L'incidence de la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 est présentée dans le tableau suivant :

Pour l'exercice clos	Montants présentés	Incidence de la	
le 31 mars 2018	précédemment	transition à l'IFRS 15	Montants retraités
Produits tirés du jeu	7 455 985 \$	(2 115 607) \$	5 340 378 \$
Charge au titre des lots des jeux			_
de loterie	(2 115 607)	2 115 607	
Produits tirés du jeu diminués			
de la charge au titre des lots			
des jeux de loterie	5 340 378 \$	- \$	5 340 378 \$

Selon l'IFRS 15, la charge au titre des lots répond à la définition de la contrepartie à payer à un client. Par conséquent, la charge au titre des lots des jeux de loterie, auparavant présentée à titre de charge, a été reclasséee et portée en diminution des produits tirés du jeu.

De plus, les montants présentés antérieurement à titre de produits différés dans les états consolidés de la situation financière ont été reclassés dans les passifs contractuels aux termes de l'IFRS 15.

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2019 et 31 mars 2018.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et des casinos dans les complexes de villégiature. La Société consolide les résultats d'exploitation avant le transfert des établissements aux fournisseurs de services (note 2). La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu (note 2) et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière et leurs résultats financiers respectifs. Aux termes des conventions conclues avec les fournisseurs de services, OLG comptabilise sa quote-part des produits de la manière indiquée à la [note 4 c)]. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société, au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours du change en vigueur à la date des transactions. Les éléments des états consolidés du résultat global sont convertis au cours du change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes réalisés sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés aux postes Produits financiers ou Charges financières des états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. La Société ne possède aucun établissement étranger.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

c. Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15 et l'IFRS 9. L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées aux mises entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15. Les billets émis à titre de billets gratuits réclamés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits tirés des jeux administrés sont comptabilisés comme suit :

- Les produits tirés des billets vendus aux clients pour les jeux de loterie, par l'entremise de détaillants de loterie ou sur Internet à PlayOLG.ca, dont les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels la Société peut déterminer son rendement de façon précise, sont comptabilisés une fois que le tirage a eu lieu, déduction faite des lots attribués.
- Les jeux de Loto nationaux sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale et sont vendus d'un océan à l'autre, alors que les jeux de Loto régionaux sont administrés par la Société et vendus uniquement en Ontario. Les lots non réclamés des jeux de Loto nationaux sont retournés aux joueurs sous forme de gros lots garantis ou de tirages bonis. Les lots non réclamés des jeux de Loto régionaux qui ont expiré sont retournés à la Province de l'Ontario sous forme de distributions versées à la Province. Les lots non réclamés liés aux jeux de Loto régionaux dont on prévoit la venue à expiration sont estimés d'après une moyenne établie sur une période de douze mois et sont portés en réduction du passif au titre des lots non réclamés compris dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi qu'en augmentation des produits tirés du jeu.
- Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, lorsque les détaillants mettent ces jeux en vente au public, c'est-à-dire une fois qu'ils activent les billets, agissant à titre d'intermédiaire pour la vente éventuelle à un client.
- Les produits tirés de certains jeux de bienfaisance sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, lorsque la période au cours de laquelle la partie est jouée a pris fin.

Les produits tirés du jeu générés par les établissements de jeu traditionnel exploités par un fournisseur de services qui comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de la COSA, des produits générés par l'installation exploitée par un fournisseur de services, sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part des produits revenant à OLG est comptabilisée déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées.

Les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités ou détenus par OLG comprennent les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons (services de restauration), d'un centre de divertissement ainsi que d'autres services, compte non tenu de la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture et des boissons ainsi que des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements sont constatés à la valeur de détail, soit le prix de vente autonome des éléments sous-jacents, à mesure que les biens sont fournis et que les services sont rendus. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services. Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

c. Comptabilisation des produits (suite)

La Société loue certaines propriétés à certains fournisseurs de services de jeu traditionnel en contrepartie d'un loyer de base. En plus du montant du loyer de base, aux termes de l'IFRS 15, un ajustement est effectué pour réaffecter les produits tirés du jeu aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des loyers versés.

Les fonds perçus relativement à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs. Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services en établissement des regroupements de zones de jeu relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA.

Les produits générés par les transactions liées aux mises sont comptabilisés comme suit :

Les produits générés par les transactions liées aux mises dont le résultat est fondé sur un événement futur comprennent les produits tirés de certains jeux de loterie et de certains jeux numériques, des jeux de bienfaisance, des machines à sous et des tables de jeu exploités par la Société ou par ses exploitants de casinos dans des complexes de villégiature. Les produits tirés du jeu générés par les transactions liées aux mises représentent l'écart entre les montants gagnés grâce aux mises, moins les paiements provenant de ces mises, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle. Dans le cas des transactions liées aux mises, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée ou au moment du tirage correspondant.

d. Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

La Société offre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle aux termes desquels les clients ont la possibilité soit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais soit, dans bien des cas, d'obtenir de l'argent. Certains de ces programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours des transactions liées au jeu. Ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction génératrice de produits. Un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté à titre de provision promotionnelle en réduction des produits.

Dans certains cas, un client peut avoir le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais ou, encore, de l'argent. Un passif financier est alors inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Le solde des points d'un client est perdu lorsque ce dernier n'accumule aucun point dans une période de six à douze mois. Si les points viennent à échéance ou sont perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes aux termes desquels les clients ont le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais, les produits, tels qu'ils sont établis en fonction de la juste valeur des biens et services non fournis, sont différés jusqu'à ce que la prime soit fournie ou qu'elle expire.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e. Biens et services gratuits

La Société fournit souvent des services d'hébergement, de transport, de restauration, de divertissement et d'autres biens et services aux clients sans frais.

Lorsque ces biens et services gratuits sont fournis dans le cadre d'une transaction liée au jeu, une partie du prix de transaction reçu de ces clients est attribuée aux biens et services gratuits et comptabilisée lorsque les biens et services sont fournis. La Société effectue cette répartition en fonction du prix de vente autonome des biens et services sous-jacents.

Lorsque ces biens et services gratuits ne sont pas fournis dans le cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services.

f. Commissions et primes

Les commissions et primes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

i) Loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits touchés par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

ii) Jeu de bienfaisance

Les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance reçoivent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés (les gains nets après le paiement des charges de commercialisation applicables), comme il est défini dans les ententes respectives.

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés et des produits ne provenant pas du jeu, comme il est défini dans les ententes respectives.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés, comme il est défini dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

iii) Municipalités

Les municipalités qui accueillent un casino ou une salle de machines à sous dans un hippodrome, notamment la ville de Niagara Falls et la ville de Windsor, touchent un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, comme il est défini dans les conventions de redevance aux municipalités. OLG continue d'acquitter les obligations aux termes des conventions après la transition des sites aux fournisseurs de services.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés, comme il est défini dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

iv) Première Nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »)

À titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino et conformément à la convention, MSIFN reçoit un paiement au titre de l'entente de partage des produits et un paiement au titre de la convention de redevance liée aux produits tirés des machines à sous et des jeux sur table en direct, comme il est défini dans les ententes respectives. OLG continue d'effectuer le paiement à MSIFN, conformément à ces ententes, après le transfert de Great Blue Heron Casino à Ontario Gaming GTA Limited Partnership (« OGGLP »).

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements liquides dont l'échéance se situe à moins de 90 jours de la date de l'acquisition.

h. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions se composent de trésorerie et de placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Les liquidités sont soumises à des restrictions aux fins des réserves de financement. Elles comprennent les fonds déposés aux fins des lots, les fonds du programme liés aux courses de chevaux, les produits tirés des prêts à terme non utilisés et les sommes détenues au nom des clients du jeu numérique.

i. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les clients et autres débiteurs doivent être réglés dans les 30 jours suivant leur comptabilisation.

j. Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

k. Instruments financiers

i) Comptabilisation des actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société n'a pas d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société comptabilise initialement les créances clients à la date à laquelle elles ont été générées. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k. Instruments financiers (suite)

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

ii) Évaluation des actifs financiers non dérivés

Coût amorti Comprend l'ensemble de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs et de la somme à recevoir des fournisseurs de services

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- i) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

iii) Comptabilisation des passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers non dérivés de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers dérivés de la Société sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisée en résultat.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k. Instruments financiers (suite)

iv) Évaluation des passifs financiers

Coût amorti	Ils comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services, la somme à payer au gouvernement du Canada et la dette à long	Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
	terme.	difficiet effectif.

La Société comptabilise initialement un passif financier dérivé à la juste valeur. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat. Les passifs financiers dérivés de la Société comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 18).

v) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I. Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

La Société inscrit à l'actif toute acquisition d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend toute dépense directement attribuable à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement des actifs en vue de leur utilisation attendue, le coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif afférents aux actifs qualifiés. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

I. Immobilisations corporelles (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé au poste Profits à la sortie d'immobilisations corporelles, sur la base du montant net, dans les états consolidés du résultat global.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Immobilisations	Taux		
Bâtiments	De 10 à 50 ans		
Mobilier, agencements et matériel	De 2 à 10 ans		
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint		
Matériel pour les jeux de loterie	De 2 à 7 ans		
Matériel pour les établissements de jeu	De 2 à 10 ans		

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

Les coûts d'emprunt engagés pendant la construction et l'aménagement d'immobilisations corporelles qualifiées sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles connexes.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m. Groupe destiné à être cédé

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils seront recouvrés principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que d'une utilisation continue. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés, sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est affectée aux autres actifs et passifs au prorata, aucune perte de valeur n'étant toutefois affectée aux stocks et aux actifs financiers, lesquels continuent d'être évalués conformément aux autres méthodes comptables de la Société. Toute perte de valeur au moment du classement initial des actifs comme détenus en vue de la vente ainsi que tout profit ou perte ultérieur au moment de la réévaluation sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global. Une fois les immobilisations corporelles classées comme détenues en vue de la vente, elles ne sont plus amorties.

n. Dépréciation

i) Actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, à l'exception des soldes de trésorerie pour lesquels le risque de crédit (c.-à-d. le risque de défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté considérablement depuis sa comptabilisation initiale, lesquels sont évalués au montant des pertes de crédit pour 12 mois.

Dans le cas de créances clients, la Société utilise les pertes sur créances réelles historiques comme base d'estimation des pertes de crédit attendues et applique uniformément cette estimation à son solde brut (déduction faite des soldes déjà entièrement dépréciés et sortis du bilan), chaque date de clôture. La Société estime que ce montant reflète le mieux les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Lorsqu'elle détermine si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et lorsqu'elle estime les pertes de crédit attendues, la Société tient compte des informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles qu'il est possible d'obtenir sans engager des coûts ou des efforts déraisonnables, ce qui inclut des informations tant qualitatives que quantitatives et des analyses fondées sur l'expérience historique de la Société et sur une évaluation de crédit éclairée, y compris des informations prospectives.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée séparément dans l'état du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles un goodwill a été affecté sont regroupées de manière à ce que le niveau soumis à un test

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

n. Dépréciation (suite)

ii) Actifs non financiers (suite)

de dépréciation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres des états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. Pour tous les autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

o. Contrats de location

Lors de la passation d'un accord, la Société détermine si cet accord est, ou contient, un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif si la Société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sousjacent.

Au commencement de l'accord ou lors d'un réexamen de l'accord, la Société sépare les paiements et autres contreparties imposés par l'accord entre ceux afférents à la location et ceux concernant d'autres éléments sur la base de leurs justes valeurs relatives. Si la Société conclut qu'il est impraticable de séparer les paiements de manière fiable dans le cadre d'un contrat de location-financement, elle comptabilise un actif et un passif à un montant égal à la juste valeur de l'actif sous-jacent. Ultérieurement, le passif est réduit à mesure que les paiements sont effectués, et une charge financière imputée sur le passif est comptabilisée en utilisant le taux marginal d'endettement de la Société.

Les contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. La Société estime au cas par cas si elle conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, en tenant compte de la durée du contrat de location, de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif loué et d'autres modalités du contrat de location. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières doivent être affectées à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location autres que les contrats de location-financement sont classés comme des contrats de location simple et ils ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Société. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge selon le

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

o. Contrats de location (suite)

mode linéaire sur la durée du contrat de location, sauf lorsqu'une autre base systématique est plus représentative du rythme de consommation des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif loué. Les loyers éventuels découlant de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Pour les contrats de location simple dont la Société est le bailleur, les actifs loués sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les paiements de loyers reçus du preneur sont constatés à titre de produits locatifs dans les états consolidés du résultat global.

p. Provisions

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

q. Avantages du personnel

i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel, dans les charges au titre des avantages du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs. Les cotisations à un régime à cotisations définies qui sont exigibles plus de douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus par les membres du personnel sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

ii) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la caisse de retraite du « SEFPO »). La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite. La Société a classé ces régimes en tant que régimes généraux et obligatoires étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

q. Avantages du personnel (suite)

iii) Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations qui sont assorties d'une notation de crédit AA et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. Le calcul repose sur la méthode des unités de crédit projetées. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

iv) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où la Société comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

v) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

r. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies, les variations de la juste valeur d'actifs financiers au coût amorti et les profits de change nets sur les transactions en monnaie étrangère. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions et les intérêts sur les contrats de location-financement. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

s. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

t. Présentation des états consolidés du résultat global

Les produits tirés des loteries et des jeux représentent les ventes de produits de loterie avant déduction des lots de jeux de loterie et des gains nets des jeux de bienfaisance, des jeux numériques et des jeux en établissement avant déduction des redevances des fournisseurs de services.

Les lots de jeux de loterie s'entendent des lots versés dans le cadre de l'offre des produits de loterie par l'intermédiaire des détaillants et de PlayOLG.ca

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

4. Principales méthodes comptables (suite)

t. Présentation des états consolidés du résultat global (suite)

Les redevances des fournisseurs de services représentent principalement les frais fixes, les frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits déterminé) et d'un montant au titre de dépenses d'investissement autorisées payé ou à payer aux fournisseurs de services.

En plus d'adopter les nouvelles normes comptables au cours de l'exercice 2018-19 [note 3.e)], la Société a modifié la présentation des états consolidés du résultat global pour la période considérée et la période comparative afin de mieux harmoniser la présentation de l'information interne et externe pour les utilisateurs des états financiers. Le tableau suivant résume les modifications apportées à des fins de comparaison.

Charges	Montant pour l'exercice 2017-2018	Présentation de l'exercice clos le 31 mars 2019	Présentation de l'exercice clos le 31 mars 2018
Commissions des collectivités d'accueil	137 298 \$	Paiements aux partenaires	Commissions et redevances
Paiements à des organismes de bienfaisance	41 396 \$	Paiements aux partenaires	Commissions et redevances
Redevances indirectes à payer aux fournisseurs de services	7 383 \$	Commissions et redevances	Autres
Frais liés au jeu responsable	4 683 \$	Commissions et redevances	Autres
Versements au gouvernement du Canada	341 609 \$	Paiements aux partenaires	Versements au gouvernement du Canada
Paiement au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	139 561 \$	Paiements aux partenaires	Paiement au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu
Distribution et test des billets	3 355 \$	Impression, distribution et test des billets	Autres
Installations	156 931 \$	Installations	Coûts liés aux locaux et à l'équipement
Frais de services de tiers	2 169 \$	Installations	Autres
Mise à jour des systèmes	109 763 \$	Mise à jour des systèmes	Coûts liés aux locaux et à l'équipement
Permis de la CAJO	1 443 \$	Droits de nature réglementaire	Autres
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	132 931 \$	Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	Autres

u. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

Le CNCI a publié les normes suivantes qui entreront en vigueur dans les années à venir et qui auront une incidence sur les états financiers de la Société au cours d'exercices futurs.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, le CNCI a publié la version définitive de la norme IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») actuellement en vigueur. Aux termes de l'IFRS 16, un contrat de location existe lorsqu'un client contrôle le droit d'utiliser un actif déterminé, comme l'illustre le fait qu'un client ait le contrôle exclusif de l'actif pendant un certain temps. L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Un preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et son adoption anticipée est autorisée, mais seulement si l'entité adopte aussi l'IFRS 15. La Société adoptera l'IFRS 16 pour ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1er avril 2019. La Société est en voie d'établir de façon définitive l'incidence de l'adoption de cette norme.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

5. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer l'expansion et la croissance futures de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. Les conventions d'exploitation exigent des casinos dans les complexes de villégiature qu'ils constituent des fonds de réserve. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 23 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

6. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les éléments et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires distincts.

	31 mars 2019	31 mars 2018
Partie courante		
Fonds déposés aux fins des lots a)	62 645 \$	54 996 \$
Fonds liés aux courses de chevaux b)	1 115	2 370
Autres c)	8 624	2 589
	72 384 \$	59 955 \$
Partie non courante		
Réserves d)		
Remplacement des immobilisations	10 297	16 100
Exploitation	57 783	56 749
Indemnisation de fin de contrat de travail	47 914	47 054
	115 994 \$	119 903 \$
Liquidités soumises à des restrictions	188 378 \$	179 858 \$

- a. Les fonds déposés aux fins des lots de 62 645 000 \$ (54 996 000 \$ au 31 mars 2018) sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts non réclamés de 98 996 000 \$ (92 918 000 \$ au 31 mars 2018) déduction faite d'un montant estimé pour les lots qui ne devraient pas être réclamés par les clients de 36 351 000 \$ (37 922 000 \$ au 31 mars 2018).
- **b.** À titre d'administrateur du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux [note 25 e)], la Société devait encore distribuer une somme de 1 115 000 \$ au 31 mars 2019 (2 370 000 \$ au 31 mars 2018).
- **c.** Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent le produit tiré des prêts relatifs au projet visant le système de gestion des jeux, les sommes détenues au nom des clients du jeu numérique et les intérêts gagnés et reçus sur les prêts contractés auprès de l'Office ontarien de financement.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

6. Liquidités soumises à des restrictions (suite)

- **d.** La Société a constitué certaines réserves à l'égard des casinos dans les complexes de villégiature conformément à leur convention d'exploitation respective, pour les besoins suivants :
 - Réserves de remplacement des immobilisations Pour apporter des ajouts aux immobilisations corporelles autres que les réparations courantes et pour respecter des obligations précises si les flux de trésorerie sont insuffisants pour éteindre ces obligations.
 - ii) Réserves d'exploitation Pour respecter des obligations d'exploitation précises si les flux de trésorerie sont insuffisants pour éteindre ces obligations.
 - iii) Réserves d'indemnisation de fin de contrat de travail Pour respecter certaines obligations découlant de la cessation d'emploi ou de la mise à pied de membres du personnel d'un exploitant dans l'éventualité où la convention d'exploitation qui le vise vient à échéance ou prend fin.

Les réserves de remplacement des immobilisations et les réserves d'exploitation relatives à Casino Rama sont maintenues, conformément aux anciennes conventions d'exploitation, afin de pourvoir aux frais juridiques non assurés.

7. Clients et autres débiteurs

	31 mars 2019	31 mars 2018
Créances clients	80 693 \$	162 815 \$
Moins la correction de valeur pour dépréciation	(1 325)	(6 310)
Créances clients, montant net	79 368	156 505
Autres débiteurs	59 777	53 053
Clients et autres débiteurs	139 145 \$	209 558 \$

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs sont présentés à la note 23.

8. Stocks

	31 mars 2019	31 mars 2018
Billets de loterie et de jeu de bienfaisance et stocks de papeterie	26 876 \$	30 454 \$
Nourriture et boisson	860	2 227
Matériel de vente au détail	725	1 093
Pièces pour les machines à sous et les tables de jeu	418	1 846
Autres	2 279	2 536
Stocks	31 158 \$	38 156 \$

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 98 726 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (118 161 000 \$ au 31 mars 2018).

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

9. Immobilisations corporelles

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Actifs détenus en vertu de contrats de location- financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1er avril 2017	129 651 \$	1 770 552 \$	5 575 215 \$	612 562 \$	95 519 \$	554 638	73 088 \$	32 048 \$	3 843 273 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	-	2 897	47 591	17 233	5 352	41 198	243 303	(8 387)	349 187
Sorties et mises hors service	_	(2 144)	(82 153)	(452 478)	(76)	(176 901)	_	_	(713 752)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	_	_	(93 865)	(32 438)	_	(151 406)	_	_	(277 709)
Solde au 31 mars 2018	129 651 \$	1 771 305	446 788 \$	144 879 \$	100 795 \$	267 529	316 391 \$	23 661 \$	3 200 999 \$
Solde au 1er avril 2018	129 651 \$	1 771 305 \$	S 446 788 \$	144 879 \$	100 795 \$	267 529	316 391 \$	3 23 661 \$	3 200 999 \$
Entrées et mises en service d'immobilisations	_	14 242	25 596	7 439	6 092	19 926	436	(959)	72 772
Sorties et mises hors service	_	(2 002)	(20 064)	(231)	(23)	(24 499)	_	_	(46 819)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	_	_	(106 857)	(126 880)	_	(170 267)	_	(569)	(404 573)
Solde au 31 mars 2019	129 651 \$	1 783 545	345 463 \$	25 207 \$	106 864 \$	92 689	316 827 \$	22 133 \$	2 822 379 \$

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

9. Immobilisations corporelles (suite)

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Actifs détenus en vertu de contrats de location- financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1er avril 2017	41 091 \$	1 099 927	\$ 502 224	534 439 \$	78 282 \$	428 372 9	53 262	\$ - \$	2 737 597 \$
Amortissements pour l'exercice	_	33 379	34 564	76 007	5 798	39 171	10 522	_	199 441
Perte de valeur	-	-	976	-	-	_	-	-	976
Sorties et mises hors service	_	(1 193)	(75 228)	(446 951)	(2)	(140 990)	_	_	(664 364)
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	_	_	(76 866)	(32 033)	_	(112 731)	-	_	(221 630)
Solde au 31 mars 2018	41 091 \$	1 132 113	\$ 385 670	131 462 \$	84 078 \$	213 822 \$	63 784	\$ - \$	2 052 020 \$
Solde au 1er avril 2018	41 091 \$	1 132 113	\$ 385 670	\$ 131 462 \$	84 078 \$	213 822 \$	63 784	\$ - \$	2 052 020 \$
Amortissements pour l'exercice	_	31 036	24 694	2 275	9 307	14 360	12 754	_	94 426
Perte de valeur	-	_	755	_	_	_	_	_	755
Sorties et mises hors service	_	(1 430)	(21 699)	5 721	(23)	(28 156)	(88)	_	(45 675)
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	_	_	(86 647)	(121 084)		(125 563)		_	(333 294)
Solde au 31 mars 2019	41 091 \$	1 161 719	\$ 302 773	\$ 18 374 \$	93 362 \$	74 463 9	76 450	\$ - \$	1 768 232 \$

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

9. Immobilisations corporelles (suite)

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu	Actifs détenus en vertu de contrats de location- financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2018	88 560 \$	639 192 8	\$ 61 118	\$ 13 417 \$	16 717 9	53 707 \$	252 607 \$	23 661 \$	1 148 979 \$
Solde au 31 mars 2019	88 560 \$	621 826	42 690	\$ 6833 \$	13 502 5	18 226 \$	240 377 \$	22 133 \$	1 054 147 \$

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

9. Immobilisations corporelles (suite)

Le 8 septembre 2016, OLG a conclu avec MSIFN un contrat de location d'une durée de 22 ans, plus une période incomplète, selon la définition donnée dans le contrat, visant les locaux abritant Great Blue Heron Casino. Ce contrat était considéré comme étant un contrat de location-financement aux fins comptables. Le 23 janvier 2018, le contrat de location faisait partie de certains actifs acquis et passifs repris par Ontario Gaming GTA Limited Partnership (« OGGLP »), ce qui a donné lieu à la décomptabilisation de l'obligation découlant du contrat de location-financement et du montant correspondant comptabilisé au poste Autre actif. Avant la décomptabilisation, la charge d'amortissement comptabilisée au cours de l'exercice 2017-2018 s'élevait à 4 985 000 \$.

Contrats de location-financement à titre de preneur

La Société loue certaines immobilisations corporelles aux termes de contrats de location-financement. Au 31 mars 2019, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles louées s'élevait à 240 377 000 \$ (252 607 000 \$ au 31 mars 2018) [note 19 d)].

Immobilisations corporelles louées à des tiers

La Société loue certaines immobilisations corporelles aux termes de contrats de location simple à des tiers.

Paiements minimaux futurs au titre de la location

Au 31 mars 2019, les paiements minimaux futurs au titre de contrats de location non résiliables devant être touchés par la Société s'établissaient comme suit :

Moins de un an	19 894 \$
De un an à cinq ans	79 575
Plus de cinq ans	340 323
Total	439 792 \$

Perte de valeur

En raison de la performance économique des unités génératrices de trésorerie (des « UGT ») du jeu de bienfaisance, lesquelles se composent de centres de jeu de bienfaisance distincts, la direction a procédé à une analyse de la dépréciation.

Les montants recouvrables des UGT ont été déterminés selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, qui est supérieure à la valeur d'utilité. Pour effectuer l'analyse de la juste valeur, la direction a utilisé les flux de trésorerie actualisés selon ses meilleures estimations et l'information actuellement disponible sur le marché. La technique d'évaluation de la juste valeur fait appel à des données de niveau 3, à savoir des données non observables pour lesquelles il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif [note 23 f)]. Les projections de flux de trésorerie se fondent sur les budgets annuels approuvés et, par la suite, les projections de la direction. Les flux de trésorerie correspondent aux meilleures estimations de la direction quant aux événements futurs, tout en tenant compte de l'expérience et des hypothèses économiques futures. Le taux d'actualisation de 7,0 pour cent appliqué aux projections de flux de trésorerie découle de l'évaluation des marchés actuels faite par la direction et des risques propres aux UGT.

La direction a déterminé que le montant recouvrable des UGT, établi à néant, était inférieur à leur valeur comptable et, par conséquent, une perte de valeur de 755 000 \$ (976 000 \$ pour l'exercice 2017-2018) a été comptabilisée au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres dans les états consolidés du résultat global (note 22), et elle se rapporte au domaine d'activité représenté par le jeu de bienfaisance dont il est question (note 27).

La direction n'a relevé aucun autre indicateur de dépréciation pour ce qui est des autres UGT de la Société et, par conséquent, aucune perte de valeur additionnelle n'a été comptabilisée au 31 mars 2019.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

10. Groupe destiné à être cédé

Le 10 septembre 2018, OLG a signé une TAPA avec MG&E Niagara Entertainment ULC (maintenant MGE Niagara Entertainment Inc., avec prise d'effet le 29 avril 2019) à titre de fournisseur des services pour le regroupement de zones de jeu de Niagara. Aux termes de la TAPA, OLG s'est engagée à vendre certains actifs, et MGE a convenu d'acheter ces actifs et de prendre en charge certains passifs liés aux établissements faisant partie du regroupement (note 28).

Par conséquent, au 31 mars 2019, les actifs et passifs devant être transférés ou cédés aux termes du regroupement de zones de jeu de Niagara répondaient aux critères de classement comme groupe destiné à être cédé et ils sont présentés à leur valeur comptable, constituée de ce qui suit :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Trésorerie	49 794 \$	54 663 \$
Immobilisations corporelles (note 9)	71 279	56 079
Autres	15 035	7 245
Actifs détenus en vue de la vente	136 108 \$	117 987 \$
Fournisseurs et autres	13 660	9 437
Passifs détenus en vue de la vente	13 660 \$	9 437 \$

Le 18 décembre 2017 et le 14 mars 2018, OLG a signé des TAPA avec Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (« OGWGLP ») et Gateway Casinos & Entertainment Limited (« Gateway »), à titre de fournisseurs de services, respectivement, pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest du Grand Toronto et le regroupement de zones de jeu du Centre. Ainsi, le 31 mars 2018, les actifs et les passifs devant être transférés aux termes des regroupements de zones de jeu de l'Ouest du Grand Toronto et du Centre répondaient aux critères de classement comme groupe destiné à être cédé. La vente de ces regroupements de zones de jeu a été réalisée au cours de l'exercice 2018-2019 (note 21) et elle a donné lieu à un profit à la sortie de 42 496 000 \$.

11. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2019	31 mars 2018
Fournisseurs et charges à payer	88 318 \$	120 605 \$
Lots à payer	62 632	54 996
Avantages à court terme	31 775	40 613
Passif au titre du jeu	61 661	74 618
Commissions à payer	32 037	28 910
Passif au titre des courses de chevaux	238	475
Somme à payer à la Première Nation de Rama	534	1 809
Autres créditeurs et charges à payer	31 864	42 815
Fournisseurs et autres créditeurs	309 059 \$	364 841 \$

Les lots à payer comprennent les lots de loterie non réclamés et estimés.

Les avantages à court terme incluent les salaires à payer, les charges à payer au titre des incitatifs, les primes de longs états de service, la charge à payer au titre des indemnités de vacances et d'autres passifs à court terme liés au personnel.

Le passif au titre du jeu englobe les gros lots progressifs, les jetons non échangés, les points de fidélisation de la clientèle ainsi que d'autres créditeurs liés au jeu. Les gros lots progressifs sont évalués en fonction du montant prévu du gros lot progressif à payer. Les jetons non échangés représentent la valeur des fonds déposés par le client avant de commencer à jouer pour des jetons qui sont toujours en sa possession. Les points de fidélisation de la clientèle, qui sont attribués en fonction du volume de jeu et échangeables contre des biens et services gratuits ou de l'argent, sont comptabilisés en tant que passif et évalués en fonction du montant à payer à vue.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

11. Fournisseurs et autres créditeurs (suite)

Les *commissions à payer* correspondent aux paiements dus aux détaillants de loterie et aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance et aux municipalités ainsi qu'aux Premières nations qui accueillent un casino, un centre de jeu de bienfaisance ou une salle de machines à sous dans un hippodrome, notamment la ville de Niagara Falls et la ville de Windsor.

Le passif au titre des courses de chevaux inclut les fonds non encore distribués au titre du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux.

La somme à payer à la Première Nation de Rama (Rama First Nation) inclut la tranche variable des redevances annuelles prévues dans l'accord modifié et mis à jour subséquent à 2011 relativement à la prestation de services en matière de protection contre les incendies, de protection policière et d'autres services à la collectivité liés à Casino Rama [note 19 d)].

Les *autres créditeurs et charges à payer* incluent la cotisation sur les gains, les dépôts des clients des casinos, les dépôts de garantie, le marketing d'entreprise ainsi que d'autres montants divers.

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 23.

12. Provisions

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions	Autres	
	en justice	provisions	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	1 947 \$	4 060 \$	6 007 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	653	15 590	16 243
Montants versés	(400)	(382)	(782)
Montants repris	(425)	(354)	(779)
Solde au 31 mars 2019	1 775 \$	18 914 \$	20 689 \$

Actions en justice

Au cours de l'exercice 2018-2019, un montant additionnel de 653 000 \$ a été inscrit au titre d'éventuelles actions en justice, tandis qu'un montant compensatoire de 400 000 \$ a été inscrit en réduction des paiements aux demandeurs. Un montant de 425 000 \$ au titre d'actions en justice a été repris au cours de l'exercice 2018-2019 du fait que la probabilité des obligations était devenue très faible. Le résultat final ou le coût réel du règlement dépend du processus judiciaire et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les questions juridiques pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée, puisque leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel, à moins qu'il existe un faible doute quant à la probabilité d'un résultat (note 26).

Autres provisions

Les autres provisions comprennent des provisions pour les obligations de démantèlement, la taxe de vente harmonisée (« TVH ») et les réclamations mineures administrées par un tiers.

La provision pour les obligations de démantèlement est associée à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui découle de leur acquisition, construction, mise en valeur ou utilisation normale. Au cours de l'exercice 2018-2019, un montant additionnel de 4 000 \$ au titre des obligations de démantèlement a été comptabilisé.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

12. Provisions (suite)

La provision pour TVH se rapporte à un remboursement d'un montant de 13 928 000 \$ reçu au cours de l'exercice 2018-2019, lequel est en cours d'examen par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Au cours de l'exercice 2018-2019, des réclamations mineures administrées par un tiers ont fait l'objet d'une provision additionnelle de 1 658 000 \$, dont une tranche de 382 000 \$ a été réglée, et une provision de 354 000 \$ a été reprise étant donné qu'il avait une faible possibilité que des réclamations y afférentes soient engagées.

13. Produits financiers et charges financières

_	31 mars 2019	31 mars 2018
Produits d'intérêts tirés d'actifs financiers évalués au coût		
amorti	6 868 \$	3 926 \$
Profit de change, montant net	7 275	7 072
Produits financiers	14 143 \$	10 998 \$
Charge d'intérêts pour les passifs financiers non dérivés Intérêts sur les découverts bancaires et les prêts Intérêts sur les obligations découlant de contrats	910 \$	426 \$
de location-financement	10 605	12 900
Autre charge d'intérêts	2 784	2 697
Charges financières	14 299 \$	16 023 \$

14. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les transactions entre parties liées comprennent les conventions d'emprunt conclues avec l'OOF (note 19), les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi régis par la Commission du régime de retraite de l'Ontario [note 24 b)], les autres avantages à long terme établis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [note 24 c)] et les ententes de financement intermédiaires soumises à des restrictions conclues avec la Province de l'Ontario relativement aux courses de chevaux (note 6).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et certains membres du comité de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	31 mars 2019	31 mars 2018
Avantages à court terme	4 757 \$	4 827 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	312	244
	5 069 \$	5 071 \$

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les avantages sociaux et d'autres formes de rémunération à court terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi tiennent compte de la portion de l'employeur du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

15. Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services

	31 mars 2019	31 mars 2018
Somme à payer aux exploitants a)	178 062 \$	186 821 \$
Somme à payer aux fournisseurs de services b)	110 782	55 836
	288 844	242 657
Moins : la partie courante	(288 844)	(94 427)
Partie non courante de la somme à payer aux exploitants		_
et aux fournisseurs de services	- \$	148 230 \$

a. Somme à payer aux exploitants

En vertu des conventions d'exploitation de chacun des casinos dans les complexes de villégiature, chaque exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions les conventions d'exploitation en question. OLG avait également une convention d'exploitation avec CHC Casinos Canada Limited relativement à l'exploitation de Casino Rama. Cette convention a pris fin le 18 juillet 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services est entrée en vigueur. Le montant total comptabilisé à l'égard des redevances aux exploitants s'établissait à 24 785 000 \$ au 31 mars 2019 (37 264 000 \$ au 31 mars 2018). Les casinos dans les complexes de villégiature, y compris Casino Rama, et leur exploitant respectif sont les suivants :

Établissement	Exploitant	Date d'échéance de la convention d'exploitation
Casino Rama	CHC Casinos Canada Limited	A pris fin le 18 juillet 2018
Casino Niagara et Fallsview	Falls Management Group, L.P.	A pris fin le 10 juin 2019
Caesars Windsor	Caesars Entertainment Windsor Limited (CEWL)	31 juillet 2020

La somme à payer aux exploitants comprend également :

i. Casino Niagara et Fallsview

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Société a engagé des coûts non récurrents liés à la non-prolongation d'une convention conclue avec un exploitant, après qu'elle se soit prévalue de son option de ne pas prolonger la convention d'exploitation du casino permanent conclue avec Falls Management Group, L.P. Au 31 mars 2019, la partie non courante de la somme à payer aux exploitants s'établissait à 152 661 000 \$ (148 230 000 \$ au 31 mars 2018). Le 7 juin 2019, la Société a payé en totalité la somme de 153 149 000 \$ à l'exploitant et la somme de 16 846 000 \$ au gouvernement du Canada, au titre de la TVH.

Selon les dispositions de la convention d'exploitation du casino permanent, dans un milieu concurrentiel, selon la définition donnée dans la convention d'exploitation du casino permanent, l'exploitant a droit à des redevances de service et d'attraction additionnelles. Par conséquent, au 31 mars 2019, la Société avait inclus 294 000 \$ (1 000 000 \$ au 31 mars 2018) dans la somme à payer aux exploitants, et, au 31 mars 2019, le résiduel des engagements à remplir de la Société s'élevait à 456 000 \$.

ii. Caesars Windsor

Aux termes d'une entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Ceasars et visant l'emploi de l'appellation Casino Windsor, la Société paie des droits de licence calculés selon un pourcentage des produits bruts ajustés de Caesars Windsor, conformément à l'entente. L'entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars a été conclue avec une société liée à CEWL et elle viendra à échéance le 31 juillet 2020. Au 31 mars 2019, le montant compris dans la somme à payer aux exploitants aux termes de l'entente relative à la licence d'utilisation d'une marque de commerce s'élevait à 322 000 \$ (327 000 \$ au 31 mars 2018).

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

15. Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services (suite)

a. Somme à payer aux exploitants (suite)

Dans chacun des casinos dans les complexes de villégiature, l'exploitant est l'employeur, directement ou indirectement, du personnel y travaillant. OLG avait également une convention d'exploitation avec CHC Casinos Canada Limited relativement à l'exploitation de Casino Rama. Cette convention a pris fin le 18 juillet 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services est entrée en vigueur, comme il est décrit à la note 2. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

b. Somme à payer aux fournisseurs de services

Aux termes des COSA respectives conclues avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu, selon la définition donnée dans les présentes, générés par les casinos, par les salles de machines à sous ou par les casinos dans les complexes de villégiature qu'il exploite. La somme à payer aux fournisseurs de services représente la quote-part à payer des produits tirés du jeu revenant aux fournisseurs de services, laquelle comprend principalement des frais fixes, des frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. La somme à payer aux fournisseurs comprend également un montant à payer à un fournisseur advenant que ce dernier mette fin à un contrat de location.

16. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée, provenant des casinos dans les complexes de villégiature et de Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 280 093 000 \$ pour l'exercice 2018-2019 (312 929 000 \$ pour l'exercice 2017-2018). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services se charge des activités courantes d'un établissement.

17. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2019, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 43 769 000 \$ (43 635 000 \$ au 31 mars 2018). De ce montant, une tranche de 16 793 000 \$ (16 305 000 \$ au 31 mars 2018) constituait la somme à payer au gouvernement du Canada relativement à la non-prolongation de la convention conclue avec Falls Management Group, L.P. (note 15). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada.

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada.

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

18. Passifs contractuels

	31 mars 2019	31 mars 2018
Passif contractuel lié au regroupement de zones de jeu de la région		
du Grand Toronto a)	24 016 \$	25 288 \$
Produits locatifs différés b)	22 328	_
Produits différés liés aux jeux de loterie	4 513	3 200
Montant prévu au titre des lots	4 252	2 933
Autre	1 698	1 101
	56 807	32 522
Moins : la partie courante	(34 063)	(8 506)
Passifs contractuels	22 744 \$	24 016 \$

a. Contrat lié au regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto

Le passif contractuel lié au regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto représente la contrepartie reçue du fournisseur de services de jeu du regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto relativement à la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu.

b. Produits locatifs différés

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société et OGWGLP ont conclu un contrat de location d'une durée de 20 ans visant le terrain et le bâtiment du casino à Brantford. Ce contrat de location accorde à OGWGLP l'option de résilier le bail en tout temps. Au moment de la résiliation, la société est tenue de verser à OGWGLP la juste valeur à ce moment-là du terrain et du bâtiment. Aux termes du contrat de location, OGWGLP a payé d'avance une somme de 60 900 000 \$ pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford, ce qui représente une tranche des produits locatifs différés devant être comptabilisée sur la durée du contrat de location et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par OGWGLP.

19. Dette à long terme

	31 mars 2019	31 mars 2018
Emprunt relatif au système de gestion des jeux a)	26 854 \$	33 079 \$
Emprunt relatif à la plateforme de jeu b)	3 043	_
Emprunt relatif aux terminaux de loterie c)	2 108	_
Obligations liées à des contrats de location-financement d)	261 235	273 822
	293 240	306 901
Moins la partie courante	(22 594)	(19 734)
Dette à long terme	270 646 \$	287 167 \$

Le 1^{er} juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

a. Emprunt relatif au système de gestion des jeux

En juillet 2014, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF constituée de deux facilités afin d'emprunter un montant pouvant aller jusqu'à 35 200 000 \$ pour financer la mise en œuvre d'un système de gestion des jeux. Le système remplacera l'infrastructure qui permet de suivre et d'enregistrer les activités liées au jeu et les opérations comptables ainsi que les données et les événements relatifs à la sécurité se rapportant à l'ensemble des machines à sous, tant que la Société en est l'exploitant. Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a remboursé entièrement la première facilité comportant un solde cumulatif de 33 079 000 \$ au moyen de la deuxième facilité. La deuxième facilité est remboursable sur cinq ans, en versements semestriels moyens de 3 507 000 \$. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 2,65 pour cent par année et est non garanti. Il vient à échéance le 30 septembre 2022.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

19. Dette à long terme (suite)

b. Emprunt relatif à la plateforme de jeu

En juin 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 28 600 000 \$ pour financer l'aménagement et la mise en œuvre d'une nouvelle solution de plateforme de jeu. Au cours de l'exercice 2018-2019, la société a prélevé 3 000 000 \$ sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 3 043 000 \$, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à la date d'achèvement du projet ou en juillet 2020, selon la première des deux échéances à survenir. La première facilité comporte des intérêts et commissions de 3,027 % par année et elle est non garantie.

c. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 85 700 000 \$ pour financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre par la Société d'un réseau de communication optimisé. Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société a prélevé 2 100 000 \$ sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 2 108 000 \$, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à la date d'achèvement du projet ou en septembre 2020, selon la première des deux échéances à survenir. La première facilité comporte des intérêts et commissions de 2,589 % par année et elle est non garantie.

d. Obligations liées à des contrats de location-financement

Établissement hébergeant Casino Niagara

Avec prise d'effet en mars 2010, la Société a conclu un accord modificateur avec Maple Leaf Entertainment Inc., Canadian Niagara Hotels Inc., 1032514 Ontario Limited et Greenberg International Inc. (collectivement, le bailleur) pour une période additionnelle de 15 ans, en vue de la location de l'établissement hébergeant Casino Niagara et de l'octroi d'un permis pour l'exploitation de certains terrains de stationnement adjacents. L'accord modificateur prévoit une prolongation de 15 ans de la durée du bail initial et des licences d'exploitation, soit du 10 mars 2010 au 9 mars 2025. Ce contrat de location est un contrat de location-financement à des fins comptables, et son taux d'intérêt théorique est de 8,5 pour cent. Au 31 mars 2019, l'obligation liée à des contrats de location-financement résiduelle totale était de 27 231 000 \$ (30 453 000 \$ au 31 mars 2018).

Après le 31 mars 2019, soit le 11 juin 2019, le contrat de location-financement visant Casino Niagara a été résilié et MGE a conclu son propre contrat de location avec le bailleur immédiatement après cette résiliation. La Société a été libérée de ses obligations résiduelles au titre des paiements de loyers relatives au contrat de location-financement visant Casino Niagara, ce qui a donné lieu à un profit net estimatif de 13 227 000 \$ pour l'exercice 2019-2020, découlant de la décomptabilisation de l'actif et du passif au titre du contrat de location-financement.

Jeu de bienfaisance TapTix

Le 22 août 2012, la Société a conclu un contrat-cadre de service visant la location d'appareils TapTix, auparavant appelés dispensateurs de billets à languettes. Ce contrat est un contrat de location-financement à des fins comptables et son taux d'intérêt théorique est de 9,0 pour cent. Au 31 mars 2019, l'obligation liée à des contrats de location-financement résiduelle totale était de 2 623 000 \$ (5 531 000 \$ au 31 mars 2018).

Complexe de Casino Rama

Le 17 juillet 2009, OLG et la Première Nation des Chippewas de Rama ont conclu un accord, modifié et mis à jour le 13 juin 2017, portant sur la poursuite des activités de Casino Rama pour la période de 20 ans commençant le 1^{er} août 2011 et l'agrandissement éventuel (l'« accord subséquent à 2011 »). L'accord subséquent à 2011 se poursuit jusqu'au 31 juillet 2031, sous réserve de résiliations anticipées ou de l'exercice par OLG de deux options successives pour des périodes de 10 et 5 ans, respectivement.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

19. Dette à long terme (suite)

d. Obligations liées à des contrats de location-financement (suite)

Les terrains utilisés pour le complexe sont loués, en vertu d'un bail foncier de 30 ans qui expire le 31 janvier 2047, auprès de Sa Majesté la Reine du chef du Canada par Casino Rama Inc., une filiale en propriété exclusive des Chippewas de Rama. Le 13 juin 2017, OLG et Casino Rama Inc. ont conclu un nouveau contrat de sous-location du complexe qui fait correspondre la durée de l'accord subséquent à 2011 et regroupe les baux antérieurs pour les espaces de bureaux et d'entrepôt, les terrains, les terrains de stationnement additionnels et le terrain de stationnement des employés.

En plus des paiements de loyers annuels, le contrat de sous-location du complexe et l'accord subséquent à 2011 modifié et mis à jour permettent à la Première Nation de Rama de recevoir d'OLG, pour chaque période de 12 mois consécutifs, une redevance annuelle correspondant au montant le plus élevé entre 1,9 pour cent des produits bruts du complexe de Casino Rama, selon la définition, et 5 500 000 \$, après ajustement annuel fondé sur l'indice des prix à la consommation. Aux fins comptables, il a été déterminé que les accords contenaient un contrat de location-financement.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, le paiement des produits bruts minimaux de 5 500 000 \$ a été considéré en substance comme étant un paiement de loyer. Un taux d'actualisation de 3,19 pour cent a été utilisé ainsi qu'une durée de 24 ans.

Au 31 mars 2019, l'obligation totale restante en vertu du contrat de location-financement s'élevait à 231 381 000 \$ (237 838 000 \$ au 31 mars 2018).

Le 29 mars 2018, OLG et Gateway Casinos and Entertainment Ltd. ont conclu le contrat de sous location net et de sous-sous-location relatif à Casino Rama (la « sous-sous-location »), qui a pris effet à la date de signature de la COSA à l'égard du regroupement de zones de jeu du Centre, soit le 18 juillet 2018. La sous-sous-location échoit le 31 juillet 2041; toutefois, si la COSA est prolongée au-delà du 31 juillet 2041, la sous-sous-location sera automatiquement prolongée pour une période correspondante. Les paiements de loyers minimaux à la Société aux termes du contrat s'élèvent à 12 400 000 \$ par année et le contrat est comptabilisé comme un contrat de location simple.

Les versements relatifs à la dette à long terme et aux obligations liées à des contrats de location-financement qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices et par la suite ont été établis approximativement, comme suit :

Au 31 mars	Dette à long terme	Obligations liées à des contrats de location-financement*		Total
	Remboursements de principal	Remboursements de principal	Versements d'intérêts	
2020	9 946 \$	12 648 \$	10 121 \$	32 715 \$
2021	6 892	12 003	9 454	28 349
2022	7 816	12 282	8 812	28 910
2023	4 569	13 011	7 889	25 469
2024	1 089	13 434	7 465	21 988
Par la suite	1 693	197 857	49 569	249 119
	32 005 \$	261 235 \$	93 310 \$	386 550 \$

^{*} Voir la note 23 d) pour obtenir plus de détails au sujet de la décomptabilisation du contrat de locationfinancement visant Casino Niagara.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

20. Paiements aux partenaires

	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
Paiements au gouvernement du Canada	17	362 344 \$	341 609 \$
Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des	25 d)		
produits tirés du jeu		146 379	139 561
Commissions aux administrations municipales	4 f iii)	134 987	130 465
Autres		50 440	48 229
Paiements aux partenaires		694 150 \$	659 864 \$

Les autres paiements aux partenaires comprennent les paiements aux organismes de bienfaisance et à d'autres organismes sans but lucratif [note 4 f ii)] ainsi que le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN [note 4 f iv)].

21. Profits à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société a réalisé un profit net à la sortie d'immobilisations corporelles de 41 498 000 \$ (107 086 000 \$ pour l'exercice 2017-2018), montant qui inclut les profits liés à la vente de matériel visant deux regroupements de zones de jeu, soit pour la région du Grand Toronto (16 776 000 \$) et pour la région du Centre (25 720 000 \$) [voir la note 2 et la note 4 c) qui traitent du modèle à long terme de partage des produits tirés du jeu que la Société et les fournisseurs ont convenu d'appliquer]. Le profit à la sortie pour l'exercice 2017-2018 comprenait des profits liés à la vente visant les regroupements de zones de jeux du Nord et du Sud-Ouest, d'Ottawa et de la région du Grand Toronto, respectivement de 63 088 000 \$, 9 610 000 \$ et 30 251 000 \$.

22. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

	31 mars 2019	31 mars 2018
Charges générales et administratives a)	101 982 \$	175 559 \$
Droits liés aux GAB	(13 516)	(33 055)
Charge de dépréciation b)	755	976
Produits divers	(10 645)	(10 549)
Charges générales d'exploitation, charges administratives et		_
autres	78 576 \$	132 931 \$

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

b. Charge de dépréciation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 755 000 \$ (976 000 \$ au 31 mars 2018) (note 9).

23. Gestion des risques et instruments financiers

a. Aperçu

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

b. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux exigences de la norme ISO 31000 ainsi qu'aux directives et exigences en matière de gestion du risque de la fonction publique de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer et de gérer les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

b. Cadre de gestion des risques (suite)

Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (le « CAGR »), assure une surveillance en ce qui a trait au recensement et à la gestion des risques, ainsi qu'au respect des politiques et procédures internes de gestion des risques. La fonction d'audit interne a secondé le Comité d'audit et de gestion des risques de la Société dans son rôle de surveillance. La fonction d'audit interne effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au Comité d'audit et de gestion des risques.

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à l'échelle de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et à créer un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des placements liquides.

Clients et autres débiteurs et somme à recevoir des fournisseurs de services

Les clients et autres débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie, aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et aux clients des casinos dans les complexes de villégiature, alors que la somme à recevoir des fournisseurs de services représente les redevances des fournisseurs de services non réglées, ce qui, dans les deux cas, respecte les normes établies par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO »). La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables, et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour dépréciation, qui consiste en une provision spécifique relative à des expositions individuelles importantes au risque, estimée par la direction de la Société sur la base des résultats et de l'évaluation de la conjoncture économique courante. La correction de valeur pour dépréciation constituée par la Société correspond à la somme estimée de ses éventuelles pertes de crédit, bien qu'elle n'ait encore épongé aucune perte importante. Au 31 mars 2019, la correction de valeur pour dépréciation de la Société s'élevait à 1 325 000 \$ (6 310 000 \$ au 31 mars 2018), soit environ 1,0 pour cent (3,0 pour cent au 31 mars 2018) du montant consolidé des clients et autres débiteurs de la Société. Cette dernière est d'avis que sa correction de valeur pour dépréciation devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte. La Société n'a pas établi un compte de correction de valeur à l'égard de la somme à recevoir des fournisseurs de services étant donné que cette somme devrait être réglée dans les 120 jours suivant le 31 mars 2019.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

c. Risque de crédit (suite)

Placements liquides

La Société limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres de créance à court terme dont la notation de crédit est élevée et qui l'exposent le moins possible au risque de marché. Elle dispose d'une directive officielle en matière de placements à court terme afin d'aider la direction à réduire au minimum l'exposition de la Société au risque. Par conséquent, son exposition au risque est considérée comme étant minime.

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

À l'heure actuelle, la Société règle ses obligations financières au moyen des entrées nettes de trésorerie liées à ses activités d'exploitation. La Société a constitué des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature conformément à leur convention d'exploitation respective. En outre, tous les placements détenus par la Société sont considérés comme étant à faible risque et possèdent un terme à courir jusqu'à l'échéance inférieur à 90 jours, ce qui réduit encore davantage l'exposition de la Société au risque de liquidité.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs. Compte tenu du fait que les activités de la Société ont historiquement généré des flux de trésorerie positifs, le risque de liquidité est considéré comme étant négligeable.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

d. Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers se résument ainsi :

	., .	Flux de				.	5 6 3	
31 mars 2019	Valeur comptable	trésorerie contractuels		Moins de un an		De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres	•							
créditeurs	309 059 3	309 059	\$	309 059	\$	- \$	- \$	- \$
Somme à payer aux exploitants et aux								
fournisseurs de services	288 844	289 333		289 333		_	_	_
Somme à payer au	200 044	200 000		200 000				
gouvernement du Canada	43 769	43 823		43 823		_	_	_
Dette à long terme,								
y compris les obligations								
liées à des contrats de								
location-financement*	293 240	388 459		33 292		29 052	76 948	249 167
	934 912 3	1 030 674	\$	675 507	\$	29 052 \$	76 948 \$	249 167 \$
		Flux de						
	Valeur	trésorerie		Moins de		De 1 an	De 3 ans	Plus de
31 mars 2018	comptable	contractuels		un an		à 2 ans	à 5 ans	5 ans
Fournisseurs et autres	004044		•	004044	•		•	•
créditeurs	364 841 \$	364 841	\$	364 841	\$	- \$	- \$	- \$
Somme à payer								
aux exploitants et aux fournisseurs de services	242 657	245 570		94 427		151 143	_	_
Somme à payer	242 007	240 070		34 421		101 1-0		
au gouvernement								
du Canada	43 635	43 956		27 330		16 626	_	_
Dette à long terme,								
y compris les obligations								
liées à des contrats de								
location-financement	306 901	424 814		30 769		33 051	80 355	280 639
	958 034 3	1 079 181	\$	517 367	\$	200 820 \$	80 355 \$	280 639 \$

^{*} La dette à long terme, y compris les obligations liées à des contrats de location-financement, comprend les paiements de loyers futurs liés à Casino Niagara. La Société a été libérée de ses obligations résiduelles au 11 juin 2019 relatives au contrat de location-financement visant Casino Niagara, ce qui donne lieu à une diminution des flux de trésorerie contractuels figurant dans le tableau ci-dessus de 4 601 000 \$ pour la période de moins de un an, de 5 900 000 \$ pour la période de 1 à 2 ans, de 17 700 000 \$ pour la période de 3 à 5 ans et de 5 550 000 \$ pour la période de plus de 5 ans, pour un total de 33 751 000 \$.

e. Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de marché.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est inférieur à 90 jours et la dette à long terme.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

e. Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2019, la dette à long terme se composait de trois conventions d'emprunt conclues avec l'OOF et d'obligations liées à des contrats de location-financement. Les obligations liées à des contrats de location-financement [note 19 d)] et les conventions d'emprunt à terme sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée. Ces instruments de dette à long terme sont actuellement exposés à un risque de taux d'intérêt limité.

Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 267 542 000 \$ (208 903 000 \$ au 31 mars 2018). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

ii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des cours de change. La Société est exposée au risque de change du fait qu'elle règle certaines obligations en monnaie étrangère, principalement en dollar américain (le « \$ US ») et qu'elle détient des comptes bancaires et des placements libellés en dollars américains.

La majeure partie des fournisseurs et des clients de la Société proviennent du Canada; ils transigent donc avec la Société en dollars canadiens (le « \$ CA »). Certains fournisseurs et clients proviennent d'ailleurs. Généralement, les transactions avec les fournisseurs situés à l'extérieur du Canada sont libellées en dollars américains. Les propriétés de la Société situées près de la frontière attirent des joueurs américains, lesquels doivent échanger leurs dollars américains contre des dollars canadiens avant de jouer. La Société convertit les dollars américains en dollars canadiens au moyen du cours de change quotidien sur les marchés, ayant à la fois recours aux cours vendeurs et acheteurs. La Société dispose de liquidités et de comptes bancaires libellés en dollars américains afin d'être en mesure de négocier en dollars américains avec certains clients et de payer ses fournisseurs aux États-Unis. Les soldes libellés en dollars américains font l'objet d'une surveillance étroite afin d'assurer la capacité de la Société à respecter ses engagements futurs en dollars américains. Le profit de change de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'est élevé à 7 275 000 \$ (7 072 000 \$ au 31 mars 2018).

La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

L'exposition de la Société au risque de change, en fonction de la valeur comptable de chaque élément, se résume comme suit :

Soldes en \$ US (après conversion en \$ CA)	31 mars 2019	31 mars 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 667 \$	24 246 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 069)	(4 463)
Obligations liées à des contrats de location-financement	(2 623)	(5 531)
Exposition nette	15 975 \$	14 252 \$

Analyse de sensibilité

Une appréciation de 10 pour cent de la valeur du dollar américain au 31 mars 2019 aurait entraîné une hausse de 1 598 000 \$ du bénéfice net. Une dépréciation de 10 pour cent de la valeur du dollar américain au 31 mars 2019 aurait entraîné une baisse de 1 598 000 \$ du bénéfice net. Cette analyse part du principe que toutes les autres variables, notamment les taux d'intérêt, demeurent constantes.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

e. Risque de marché (suite)

iii) Autres risques de marché

La Société vend des produits de loterie axés sur le sport. Elle gère le risque lié à ces produits :

- en déterminant, peu de temps avant un événement donné, les cotes de cet événement,
- en établissant des seuils de responsabilité en matière de ventes pour chaque sport,
- en offrant des mesures de gestion du crédit,
- en rendant publics, à l'adresse OLG.ca, des conditions de jeu et des énoncés sur les structures des lots,
- en limitant le montant total de lots qui peut être remporté un jour donné pour chacun de ses produits axés sur le sport, et
- en cessant en tout temps la vente de l'un ou l'autre de ses jeux si le risque lié à la responsabilité devient préoccupant.

f. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs et de la somme à recevoir des fournisseurs de services avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services et de la partie courante de la somme à payer au gouvernement du Canada avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

La juste valeur de la dette à long terme de la Société, compte non tenu des obligations liées à des contrats de location-financement, ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société. Les obligations liées à des contrats de location-financement, la partie non courante de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services et de la somme à payer au gouvernement du Canada sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 18) prévoit que la Société rachète, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables) pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Aucun élément des états financiers n'était classé dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

23. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

f. Évaluation de la juste valeur (suite)

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

24. Avantages du personnel

a. Régimes à cotisations définies

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature ont établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de leur personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies des complexes de villégiature pour l'exercice 2018-2019 s'est chiffrée à 19 068 000 \$ (22 093 000 \$ pour l'exercice 2017-2018).

b. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous les membres de son personnel permanent et aux membres non permanents qui choisissent de participer aux régimes par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Régime du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le « SEFPO ») (jusqu'au 12 septembre 2017), qui sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans la CRF et la Caisse de retraite du Régime du SEFPO. Les taux des cotisations sont fixés par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La Société a classé ces régimes en tant que régimes généraux et obligatoires à l'égard desquels il n'existe aucun accord contractuel ni politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi en tant que régimes à prestations définies et n'a constaté aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges dans les états consolidés du résultat global. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2018-2019 ont totalisé 10 081 000 \$ (15 634 000 \$ pour l'exercice 2017-2018).

c. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2019, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 15 409 000 \$ (17 944 000 \$ au 31 mars 2018), dont une tranche de 13 848 000 \$ (16 190 000 \$ au 31 mars 2018) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 1 561 000 \$ (1 754 000 \$ au 31 mars 2018), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 11). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature sont des employeurs mentionnés à l'annexe 1 de la Loi, et ils ne sont pas assujettis aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés. CHC Casinos Canada Limited, à titre d'exploitant de Casino Rama, était également un employeur mentionné à l'annexe 1, conformément à la Loi, jusqu'au 18 juillet 2018.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

25. Engagements

	Obligations aux termes des contrats de location simple a)	TVH sur les engagements locatifs b)	Fournisseurs c)
2020	9 990 \$	23 491 \$	85 698 \$
2021	10 027	19 856	52 650
2022	5 208	16 318	6 450
2023	5 130	14 052	6 450
2024	4 393	11 626	6 450
	34 748	85 343	157 698
Par la suite	20 767	178 730	109 658
	55 515 \$	264 073 \$	267 356 \$

a. Obligations aux termes de contrats de location simple

La Société a plusieurs contrats de location simple visant des installations, des biens et du matériel, dont la durée varie généralement de cinq ans à sept ans.

b. TVH sur les engagements de location

La Société et les casinos dans les complexes de villégiature ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société et d'autres parties externes. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 17 b), relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement, comme il est indiqué ci-dessus.

c. Fournisseurs

Au 31 mars 2019, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique, les services publics et l'acquisition d'actifs, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

d. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'entente de partage des produits tirés du jeu et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012 et pour chacun des exercices compris dans la période restante au contrat de 20 ans, un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tel qu'ils sont définis (le « paiement à l'OFNLP au titre du partage des produits tirés du jeu»). Au cours de l'exercice 2018-2019, la somme de 146 379 000 \$ a été passée en charges (139 561 000 \$ pour l'exercice 2017-2018) en tant que paiement à l'OFNLP au titre du partage des produits du jeu, dans le cadre de cette entente.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

25. Engagements (suite)

e. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Au cours de l'exercice 2018-2019, la Société a agi à titre d'intermédiaire pour le financement provincial des courses de chevaux aux termes des ententes de paiement de transfert conclues avec les hippodromes dans le cadre du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux. La Société a également fourni au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

Le 7 mai 2018, la Société et le gouvernement de l'Ontario ont conclu un accord de financement des courses de chevaux en direct visant le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. Le 21 mars 2019, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation du financement du secteur des courses de chevaux de la province conformément à l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé.

À compter du 1^{er} avril 2019, la Société financera directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions de l'accord de financement des courses de chevaux en direct, ce qui fournira au secteur jusqu'à 117 000 000 \$ par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser 3 000 000 \$ par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature.

f. Niagara Falls Entertainment Centre

En août 2017, OLG a signé un contrat de location avec Niagara Falls Entertainment Partners General Partnership (« NFEP ») aux termes duquel NFEP est tenue de concevoir, de construire, de financer et par la suite d'assurer l'entretien du Niagara Falls Entertainment Centre (« NFEC ») à Niagara Falls, en Ontario. La construction devrait, selon les prévisions, être achevée à la fin de 2019 et le bail, d'une durée d'environ 21 ans, prendra effet à ce moment-là. Au 31 mars 2019, OLG n'avait effectué aucun paiement aux termes du contrat de location. Les loyers de base cumulatifs devant être versés à NFEP sont estimés à un minimum de 130 000 000 \$, plus les autres coûts, selon la définition, sur la durée du bail. OLG a l'intention de transférer le bail de l'installation à MGE, soit le fournisseur de services retenu du regroupement de zones de jeu de Niagara, mais demeurera conjointement responsable de toutes les obligations et clauses restrictives en tant que locataire. À l'expiration ou à la résiliation du bail, OLG détient une option d'achat du terrain et du bâtiment.

26. Éventualités

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. Par ailleurs, à mesure que la Société modernise et transfère les établissements de jeu aux fournisseurs de services, il existe un risque que des passifs éventuels naissent à l'égard de contrats exécutoires qui ne peuvent être attribués aux fournisseurs de services. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites et ces éventualités n'auront pas d'incidence importante sur ses états consolidés du résultat global, et que les sorties de ressources éventuelles ne peuvent être déterminées. Des estimations, le cas échéant, ont été prises en compte dans les états consolidés de la situation financière (note 12). Toutefois, s'il y a lieu, des montants supplémentaires à titre de règlements relatifs à ces éventualités seront passés en charges dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

27. Autres informations

La Société compte quatre domaines d'activité soutenus par les Services généraux. Les quatre domaines d'activité sont des unités d'exploitation génératrices de produits d'exploitation distinctes qui offrent différents produits et services et qui sont gérées séparément, car elles requièrent différentes technologies et stratégies en matière de marketing. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des domaines d'activité :

- La **Loterie** tire ses produits d'exploitation de la vente de produits de loterie, dont les jeux de Loto, les jeux INSTANT et les jeux Sports. Les produits de Loto peuvent également être achetés sur Internet à PlayOLG.ca.
- Le Jeu de bienfaisance tire ses produits d'exploitation de la vente de produits de jeu de bienfaisance.
- Le jeu en établissement vise :
 - Les Salles de machines à sous et les casinos, qui sont des établissements de jeu exploités par OLG
 ou par des fournisseurs de services, offrent des machines à sous et des jeux sur table, ainsi que des
 services de restauration. Pour ce qui est des établissements exploités par des fournisseurs de services,
 OLG touche une quote-part des produits générés par le jeu. Les produits ne provenant pas du jeu sont
 touchés et conservés par le fournisseur de services.
 - Les Casinos dans les complexes de villégiature, exploités par un exploitant ou par un fournisseur de services, qui sont des casinos complets proposant à leurs clients une foule de commodités, dont des services d'hébergement, de divertissement et de restauration en plus des jeux sur table et des machines à sous.
- Le Jeu numérique tire ses produits des jeux de style casino offerts sur Internet à PlayOLG.ca.

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

27. Autres informations (suite)

31 mars 2019	Loterie	Jeu de bienfaisance	Jeu en établissement	Jeu numérique	Services généraux	Total
Produits tirés de la loterie et du jeu	4 167 528 \$	182 995	\$ 3 856 961		- \$	8 299 400 \$
Moins : Lots des jeux de loterie Moins : Redevances des fournisseurs	(2 331 311)	_	_	_	-	(2 331 311)
de services de jeu en établissement	_	_	(1 170 628)	_	_	(1 170 628)
Produits tirés du jeu	1 836 217	182 995	2 686 333	91 916	_	4 797 461
Produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements	_	_	80 955	_	_	80 955
Produits locatifs	_	_	14 306	_	_	14 306
Produits a)	1 836 217	182 995	2 781 594	91 916	_	4 892 722
Charges (produits)	-	-	_	_	-	_
Personnel	35 008	3 073	409 284	4 158	120 532	572 055
Commissions et redevances	304 589	92 039	62 695	21 949	5 224	486 496
Marketing et promotion	92 097	_	98 587	5 648	19 019	215 351
Mise à jour des systèmes	25 354	7 893	41 272	_	21 967	96 486
Amortissement	12 175	_	75 853	10	6 388	94 426
Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres	9 168	981	33 014	349	35 064	78 576
Nourriture, boissons et autres						
achats	_	_	73 752	_	_	73 752
Installations	2 546	-	53 706	284	10 325	66 861
Impression, distribution et tests des billets	50 133	5 956	_	_	_	56 089
Droits de nature réglementaire	13 914	2 268	8 515	3 358	754	28 809
(Produits financiers nets) charges financières nettes	85	604	2 298	_	(2 831)	156
(Profits) pertes à la sortie d'immobilisations corporelles,						
montant net	(19)		(41 480)	_ _	1	(41 498)
	545 050	112 814	817 496	35 756	216 443	1 727 559
Bénéfice net (perte nette) avant la	4 004 4C 7 f	70.404	t 4.004.000	¢ 50.400.¢	(04C 440) ¢	2.405.402.6
déduction de ce qui suit :	1 291 167 \$	70 181	•		(216 443)\$	3 165 163 \$
Paiements aux partenaires	119 371	66 510	331 755	6 529	169 985	694 150
Cotisation sur les gains	- 4 474 705	- 0.074	280 093	-	(000,400)	280 093
Bénéfice net (perte nette)	1 171 795	3 671	1 352 250	49 631	(386 428)	2 190 920
Ajouter : Cotisation sur les gains (note 16)	_	_	280 093	_	_	280 093
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province b)	1 171 796 \$	3 671	\$ 1 632 343	\$ 49 631 \$	(386 428)\$	2 471 013 \$

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

27. Autres informations (suite)

31 mars 2018	Loterie	Jeu de bienfaisance	Jeu en établissement	Jeu numérique	Services généraux	Total
Produits tirés de la loterie et du jeu	3 779 738 \$	172 096 \$	3 796 011 \$	73 074 \$	- \$	7 820 919 \$
Moins : Lots des jeux de loterie Moins : Redevances des fournisseurs	(2 115 607)	-	-	_	_	(2 115 607)
de services de jeu en établissement	_	_	(364 934)	_	_	(364 934)
Produits tirés du jeu	1 664 131	172 096	3 431 077	73 074	_	5 340 378
Produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements	-	_	121 731	_	_	121 731
Produits locatifs		_				
Produits a)	1 664 131	172 096	3 552 808	73 074	_	5 462 109
Charges (produits)	-	_	_	_	-	-
Personnel	35 505	2 837	688 613	4 024	124 815	855 794
Commissions et redevances	278 172	87 204	97 564	16 729	4 683	484 352
Marketing et promotion	71 753	_	184 208	5 038	20 775	281 774
Mise à jour des systèmes	22 847	5 843	69 686	_	11 387	109 763
Amortissement	7 764	_	190 059	153	6 450	204 426
Charges générales d'exploitation,						
charges administratives et autres	8 708	1 258	41 368	506	81 091	132 931
Nourriture, boissons et autres						
achats	_	_	103 074	_	_	103 074
Installations	2 492	_	146 201	398	10 009	159 100
Impression, distribution et tests des						
billets	44 083	6 176	_	_	_	50 259
Droits de nature réglementaire	11 735	2 633	18 473	3 079	110	36 030
(Produits financiers nets) charges						
financières nettes	38	417	2 856	(2)	1 716	5 025
(Profits) pertes à la sortie						
d'immobilisations corporelles,	40		(407.070)		(20)	(407.000)
montant net	16	400.000	(107 073)		(29)	(107 086)
Distillation of the set of the se	483 113	106 368	1 435 029	29 925	261 007	2 315 442
Bénéfice net (perte nette) avant la déduction de ce qui suit :	1 181 018 \$	65 728 \$	2 117 779 \$	43 149 \$	(261 007)\$	3 146 667 \$
Paiements aux partenaires	110 095	63 399	316 845	5 552	163 973	659 864
Cotisation sur les gains		_	312 929	_	<u>-</u>	312 929
Bénéfice net (perte nette)	1 070 923	2 329	1 488 005	37 597	(424 980)	2 173 874
Ajouter : Cotisation sur les gains					\/	
(note 16)	_	_	312 929	_	_	312 929
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province b)	1 070 923 \$	2 329 \$	1 800 934 \$	37 597 \$	(424 980)\$	2 486 803 \$

a) Pour l'exercice 2018-2019, 3 358 510 000 \$ (1 948 610 000 \$ - exercice 2017-2018) ont représenté des produits tirés des jeux administrés et 1 534 212 000 \$ (3 513 499 000 \$ - exercice 2017-2018) ont représenté des produits tirés de transactions liées aux mises.

b) Le profit net revenant à la Province (le « PNRP ») s'entend du montant que la Société verse à la Province de l'Ontario déduction faite des paiements aux partenaires et des autres paiements. Le PNRP est calculé en ajoutant la cotisation sur les gains au bénéfice net (à la perte nette).

Exercices clos les 31 mars 2019 et 2018 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

28. Événements postérieurs à la date de clôture

- Le 11 juin 2019, OLG et MGE ont conclu une COSA d'une durée de 21 ans à l'égard du regroupement de zones de jeu de Niagara et un contrat de location d'une durée de 21 ans visant les propriétés Fallsview et Montrose. MGE a acheté les actifs du regroupement de zones de jeu, moyennant 138 230 000 \$, y compris le fonds de roulement estimé de 49 393 000 \$, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente des actifs estimé de 15 785 000 \$ et elle a obtenu, auprès d'OLG, la gestion des activités quotidiennes des établissements composant le regroupement de zones de jeu. En plus du profit sur la vente des actifs, OLG comptabilisera sa quote-part des produits tirés du jeu sur la durée de la COSA. MGE a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu, selon la définition donnée dans la COSA, générés par les casinos composant le regroupement de zones de jeu qu'elle exploite. La quote-part des produits revenant à MGE tient compte essentiellement des frais fixes, des frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. À la date de la vente, OLG a décomptabilisé la totalité des actifs et des passifs détenus en vue de la vente, y compris les immobilisations corporelles, liés aux établissements composant le regroupement de zones de jeu de Niagara. Dans le cadre des contrats de location, MGE est tenue de verser à OLG environ 26 700 000 \$ par année pour l'ensemble des propriétés sous réserve des ajustements liés à l'IPC. Toujours le 11 juin 2019, le contrat de location d'OLG visant les locaux de Casino Niagara a été résilié, et MGE a conclu son propre contrat de location avec le bailleur immédiatement après cette résiliation. Comme il est indiqué à la note 19 d), OLG estime qu'elle comptabilisera un profit de 13 227 000 \$ découlant de la décomptabilisation du passif et de l'actif au titre du contrat de locationfinancement, ce qui porte le profit net estimatif total à 29 012 000 \$ à l'égard du regroupement de zones de jeu de Niagara.
- b) Après le 31 mars 2019, la Société a conclu des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulée Charitable Gaming Centre Service Provider Agreement (« CGCSPA ») d'une durée de 10 ans avec trois fournisseurs de services distincts et visant 25 des 31 centres de jeu de bienfaisance. Aux termes de la CGCSPA, OLG comptabilise sa quote-part des produits tirés du jeu générés par les centres de jeu de bienfaisance exploités par le fournisseur de services dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part des produits revenant aux fournisseurs de services reflète principalement les frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et d'autres coûts définis dans l'entente. Dans le cadre de la transition au CGCSPA, OLG a vendu pour un montant négligeable les actifs qu'elle détenait dans les centres de jeu de bienfaisance.



olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800 Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2 705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 500 Toronto (Ontario) M2P 2B8 416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de L'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

La ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

1-888-230-3505

ISSN 1499 4895

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2018–19 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.